

« Ce modeste document demande à être complété, afin qu'il permette aux Poëtains et Poëtaines curieux des choses, de s'approprier au mieux le paysage communal. Il demande à être parachevé par des observations de terrain, des témoignages d'anciens villageois et une connaissance plus approfondie de ce terroir et peut être complété à l'aide de photos qui dans quelques décennies feront références ».

« Les hommes au fond, ça n'a pas été fait pour s'engraisser à l'auge, mais ça été fait pour maigrir dans les chemins, traverser des arbres et des arbres, sans jamais revoir les mêmes, s'en aller dans sa Curiosité, Connaitre ».

« Que ma joie demeure » J Giono

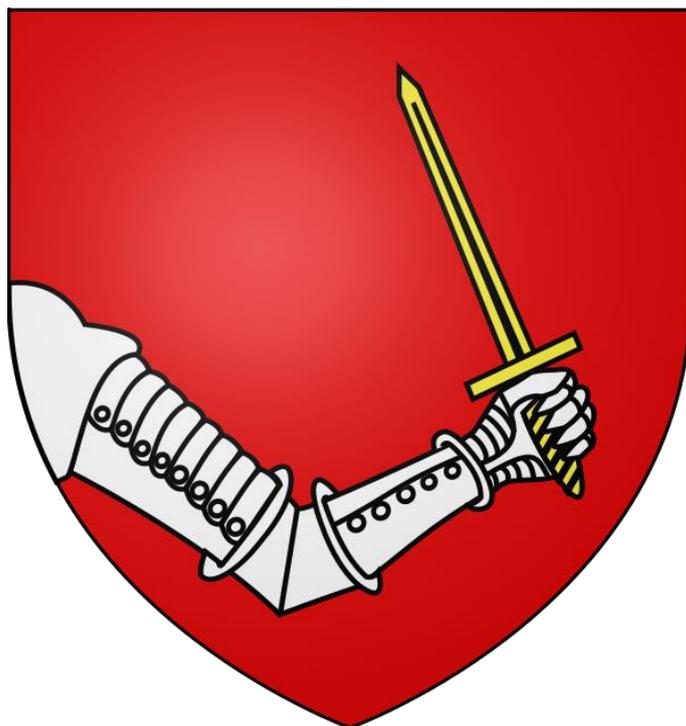
Etude des lieux dits de la commune du Poët

Sis entre Provence et Dauphiné

Département des Hautes Alpes

« Les mots savent des choses que nous ne savons plus ».

Lanza del Vasto



De gueules au dextrochère contourné d'argent armé d'une épée d'or.

Ces armoiries ont été adoptées par délibération du conseil municipal en date du 20 juin 1968 (Dauphiné libéré du 29 décembre 1971)

En fait ce sont les armoiries de la famille Amat qui ont été reprises.

« la Famille Amat »

Le nom Amat est répandu dans le comté de Provence dès l'époque gallo-romaine depuis la présence d'un ermite prénommé 'Amatus'.

La généalogie de cette famille commence vraiment en 1280 avec Louis Amat, seigneur de Puyvert, du Puget et de La Roque d'Anthéron. Des membres de cette famille, qui a donné plusieurs branches, servirent des rois de France en tant qu'officiers.

Etienne Amat ou d'Amat, seigneur du Puget, de Puyvert, de la Roque-d'Anthéron, de Lauris, de Lambesc, épousa le 19 janvier 1459 Claire d'Agoult, fille de Foulquet, baron de Saulx, et de Jeanne de Bouliers, Il laissa un fils, Jacques Amat dont les enfants continuèrent la descendance de la famille. Après avoir été baron du Poët, Louis-Balthazard Amat acquiert le marquisat de Volx en 1720. De son mariage avec Louise-Elisabeth de Thiremont, on lui connaît deux fils : Antoine-Joseph Amat (Volx 1714-1771), évêque de Senez de 1757 à sa mort, et François-Auguste Amat, marié en 1738 à Marseille avec Marie-Honorée de Ricoux, eurent un fils né en 1748 dont on ne connaît pas la destinée. Cette branche cadette, qui semble être la dernière, paraît s'être éteinte ensuite. A partir de cette époque les descendants héritiers du titre sont d'avantage connus sous le nom de marquis ou marquise d'Amat.

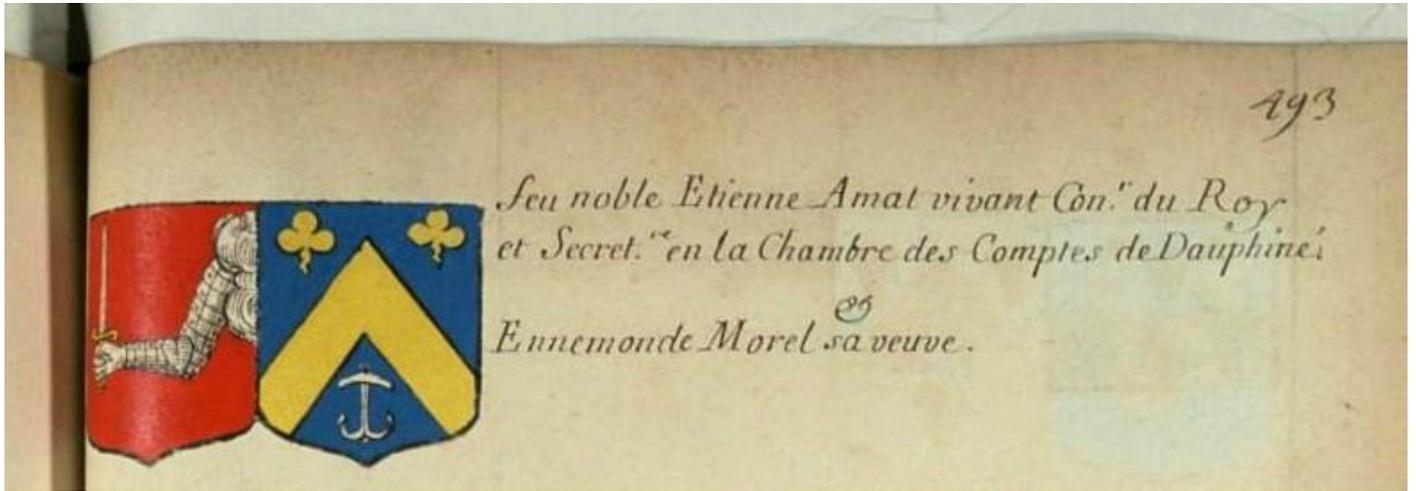
Héraldique :

Couleur : De Gueule pour rouge. Métal : d'or pour jaune.

Senestrochère : bras gauche représenté sur un écu.

Origine des couleurs : de Gueule (rouge) et d'Or : Le comte d'Aragon fut blessé en 866 en combattant pour repousser les Normands du royaume. Le Roi de France Charles III le Chauve, se rendant à son chevet, trempa ses doigts dans le sang du comte et

les essuya sur son écu jaune d'or. Ces couleurs devinrent celles de l'Aragon, puis celles de la Catalogne et par alliance celles de toute la Provence.



Un peu d'histoire, les premiers habitants de notre territoire.

Les Sogiontiques : (Paul Louis Rousset : 6000 ans d'histoire)

(Sogionti) étaient un peuple gaulois implanté dans les Alpes du Sud, avec pour ville principale Segustero (Sisteron), qui formaient une fédération avec les Voconces. Auguste les soumit à l'autorité romaine en 14 av. J.-C.. Leur nom est mentionné sur le Trophée d'Auguste à La Turbie. Lors de l'organisation des provinces par Auguste, ils restent dans la civitas des Voconces, dont ils furent détachés au 2eme siècle pour former la civitas Segestericorum, en Narbonnaise seconde. Leur territoire s'étendait à l'Ouest des cours supérieurs de l'Ouvèze et de l'Aygues jusqu'au cours moyen de la Durance, qu'ils contrôlaient jusqu'aux alentours du confluent avec

le Verdon. Ils peuplaient également la montagne de Lure et l'espace entre celle-ci et la Durance.

Se basant sur les noms de lieux tel que : « Serre, Alp, Arp, Cibère », Paul Louis Rousset « 6000 ans d'histoire » avance l'hypothèse que ces termes sont originaires de l'Oural et de l'Altai, termes que l'on retrouve jusqu'en Ibérie (Espagne). Ils auraient été semés par des peuplades migrantes d'Est en Ouest, à la recherche de territoires où s'installer pour mieux vivre, au fur et à mesure du retrait de la dernière glaciation dite de (Würm). Ces termes d'un côté à l'autre ont la même signification. Ce qui voudrait dire que ce seraient peut-être là nos plus lointains ancêtres, ensuite rejoints dans nos territoires par des Ibères (Espagne) suivis ensuite par des Ligures, (partie côtière autour de Gênes, Italie) ce mélange serait en partie à l'origine de la langue d'Oc.

Le Dauphiné

Était une ancienne région de France qui portait à l'origine le nom de « Viennois » (du nom de la ville de Vienne). Elle correspondait aux actuels départements de l'Isère et de la Drome et s'était agrandie au Moyen Âge, par mariage, d'un territoire correspondant au département des Hautes-Alpes, détaché de la Provence (c'est un pays de langue d'oc). À l'origine, « Dauphin »

est le surnom du comte de Vienne, Guigue I^{er} (13eme siècle) : (Guigo comes qui vocatur Delphinus) (Guigue, comte surnommé Dauphin). Ce prénom est devenu ensuite un nom patronymique, puis un titre de dignité. Le comte du Viennois s'appelait alors « Dauphin du Viennois ». Le Dauphiné, était donc la région sur laquelle régnait le Dauphin. C'est ainsi qu'un nom de personne est à l'origine du nom de la région. Après la cession du Dauphiné à la France, en 1349, ces lieux devinrent l'apanage de l'héritier, qui portait, à l'origine, le titre de « Dauphin du Viennois », avant de devenir tout simplement « Dauphin ». Ce titre était à la France de l'Ancien Régime ce que le Prince de Galles est au Royaume Uni ou le Prince des Asturies à l'Espagne.

Les Hautes-Alpes : portent ce nom parce qu'en 1790, lors de la création des départements, les plus hauts sommets de France se trouvaient dans le massif des Ecrins. L'annexion de la Savoie qui était Italienne jusqu'en 1860, lui fera perdre cette première place, mais le nom ne sera pas pour autant modifié.

Le 4 mars 1790

Création à Chorges en l'église St Victor, du département des Hautes-Alpes composé de 4 districts Briançon, Embrun, Gap et Serres de 39 cantons, le chef-lieu en était Chorges, mais très

rapidement la même année, le chef-lieu du département est transféré à Gap, qui devient Préfecture

Le 17 février 1800

Sont créés les arrondissements de Gap, Briançon et Embrun ainsi qu'un nouveau découpage des cantons. **En 1926** : l'arrondissement d'Embrun est supprimé.

La Provence.

(Extrait de Lou Ferraire - Revue éditée par le Centre culturel provençal de Draguignan).

Ainsi qu'ils le faisaient dans les pays conquis hors d'Italie, les Romains créèrent une "province" (provincia) qui englobait une vaste région allant du lac de Genève aux Pyrénées et couvrant tout ce qui constitue actuellement le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

Par la suite, la ville de Narbonne fut choisie comme chef-lieu de cette grande circonscription qu'on appela pour cette raison la « Province Narbonnaise » (Provincia Narbonensis). Mais souvent on disait : la "Province" tout court et il faut voir là l'origine très lointaine de notre pays de Provence, en notant toutefois que le terme s'appliquait alors à une contrée beaucoup plus vaste. Dans la suite des temps, les circonstances conduisent à un morcellement de cette vaste province : il devient nécessaire que les gouverneurs de provinces

aient mieux en main des provinces plus réduites.

La 'Provincia' d'origine fut divisée en plusieurs provinces.

La 'Marbonnaise Première' (Languedoc)

La 'Viennoise' (comprenant la vallée du Rhône)

La 'Marbonnaise Seconde' (Provence centrale de Gap à Fréjus)

et les Alpes Maritimes.

Tel était le découpage administratif à la fin de l'Empire romain (5ème siècle). C'est à cette époque qu'on voit apparaître le terme de "Provincia" pour désigner ce qui sera la Provence par la suite.

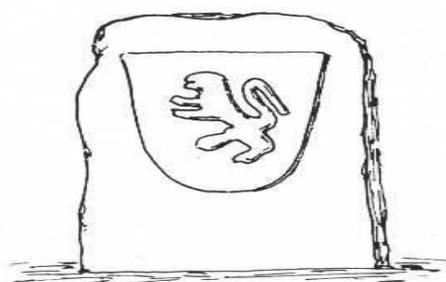
Les premiers documents dans lesquels le terme apparaît, semble-t-il, avec cette signification, sont des lettres adressées par les Papes aux Evêques des Gaules. En 419, le pape Boniface précise que le jugement de l'Evêque de Valence, accusé de diverses fautes, doit avoir lieu "Intra Provinciae". Dans les deux cas, le contexte paraît indiquer qu'il s'agit de la Provence. La localisation du terme a été probablement facilitée par le fait que la Provence demeurait la seule et la dernière possession de Rome au-delà des Alpes. Dès lors, dans les rares écrits qu'a laissée cette époque troublée, on parlera de la Provincia, il s'agira de la Provence : c'est ainsi que Grégoire de Tours, écrivant vers 591, cite la Provence Arlésienne (Provincia Arelatensis) et la Provence

Marseillaise (Provincia Massiliensis) Plus tard, en 855, notre pays acquerra pour la première fois sa personnalité politique lorsque, dans le démembrement de l'empire de Charlemagne, l'empereur Lothaire donna à son fils Charles, le royaume de Provence (Regnum Provincie).

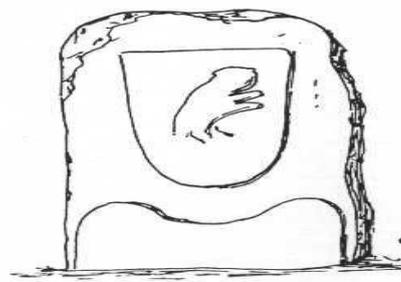
« Voir la Monographie de la Commune du Poët Hautes Alpes par le Docteur Verrier, publiée sur le site communal ».

Extrait : Datées du 14^{ème} siècle, trois bornes sculptées aux armes de la famille de Rame.

La première déplacée après les travaux de l'A 51, est au musée de Gap. Une copie se trouve au carrefour de la RD 4085 et de la route des Grandes Blaches. La deuxième très dégradée, se trouve dans une haie de Blache Pauvre. La troisième bien visible au lieu-dit « la Paillade » sert malheureusement de support de balisage d'un sentier de randonnée.



FACE EST
Dauphiné
Commune du Poët



FACE OUEST
Provence
Commune de Mison

Esabelle $\frac{1}{10}$

Extrait du recueil périodique année 1907 de la société d'étude des
H A

Gap, 20 avril 1756.

Le terroir du Poët est borné à l'Orient par la Durance, au Midi, par Sisteron, au Couchant par Mizon, au Nord par Upaix. Le village est situé au bas et le long d'une colline, sur le chemin de Gap à Sisteron. Il n'y a d'autres artifices [usines] que le moulin banal, lequel même est en mauvais état et de mauvais produit. Le terroir est presque tout en plaine. Il y a quelques quartiers d'assez bonne qualité ; mais il y a aussi de très vastes cantons fort maigres et qu'on laisse même incultes, parce qu'on n'avoit point d'engrais pour les mettre en valeur. On ne sème guères que du froment et du méteil ; quelque peu d'espautes ; presque point d'orge ny d'avoine. Le pays est fort dépourvu, de prairies ; mais assez garni d'amandiers, de chênes et d'autres arbres. Il y a pourtant des particuliers qui n'en ont point du tout dans leurs fonds ; nous y avons eu égard dans la fixation des revenus. Le seigneur a haute, moyenne et basse justice. Il possède un four et un moulin banal, un cens/e* foncière de 100 livres argent et de 30 charges froment, et les lods au sixième denier ; il y a la directe universelle*. Il n'y a qu'une seule foire au Poët, le 3e du mois de may* ; cette foire est très peu fréquentée.

* Il serait bien à mon sens de relancer cette manifestation en mettant l'accent sur le cadre de vie, sur l'artisanat, les productions fruitières et céréalières de ce Terroir.

Le cens : du latin « Censum » pour recensement. Était la somme fixe payée annuellement par le tenancier de la terre. En liquide, en nature ou mixte, cette valeur fixe tenait compte de toutes les parcelles de terre (champs, prés, vignes, jardins etc.) et de la propriété bâtie. C'était en quelque sorte un loyer que le tenancier payait au propriétaire.

Directe : Partie du domaine seigneurial que se réservait le suzerain sans l'intermédiaire d'un vassal. La réserve comprenait réserve et censives.

Des Voconces à la peste noire...

Et l'histoire commence quand le glacier se retire, il y a de cela environ 12000 ans, libère le pays qu'il a construit et livre des terres nouvelles que les hommes ont ensuite lentement asservies depuis quatre ou cinq millénaires. Ces premiers hommes ont laissé des traces, haches, outils, bijoux. Ils habitaient grottes et abris. C'étaient d'après certains chercheurs des Ouralo-Altaïques, puis des Ibères, (Espagne, Portugal) suivis de Ligures, (peuple situé au Nord de l'Italie) puis plus tard de Celtes et ils vont, quand tout s'ordonne, s'appeler Voconces (Gapençais, Serrois), Sogiontiques

(Sisteron), Esubianis (Ubaye), Caturiges (Chorges) Tricoriis (Champsaur), Brigianis (Briançon), etc

Puis, Rome se dresse et Auguste asservit, vers 25 avant J.-C. toutes les peuplades des Alpes et inscrit leurs noms et sa victoire sur les trophées de Suse et de la Turbie. L'ordre romain s'installe pour cinq siècles. La cité des Voconces devient Segustero, reçoit un municipes, grandit et veille sur le défilé, sur la route du soleil et de l'Espagne qui a nom désormais Voie Domitienne.

En 476, l'Empire romain d'occident disparaît sous les coups des barbares et Segustero passe aux mains des conquérants qui se succèdent.

La ville, comme la Provence, subit tous les assauts. Lombards, Saxons, Alamans déferlent dans le chassé-croisé d'éphémères pouvoirs.

On ne saurait taire ici les Sarrasins qui n'ont jamais constitué un pouvoir et une occupation durable mais leurs razzias ont marqué la Provence jusqu'en 974 où Guillaume 1^{er} les écrasant au Fraxinet, a le mérite de fonder le Comté de Provence.

-1054, Forcalquier érigé en Comté s'en détache à la faveur de successions. Sisteron doit à sa position d'être la place forte du nouvel état et bientôt sa frontière nord quand les Comtés de Gap et d'Embrun passent par mariage aux dauphins de Viennois.

-1209, Forcalquier et Sisteron retournent à la Provence où règnent les Aragons. Sisteron est plus que jamais la Porte du Comté et,

avec son puissant château, sa couverture face aux turbulents Dauphins.

-1238, Béatrix, fille du dernier Comte Aragonais Raymond Béranger 5, reçoit la Provence en partage. Sisteron désormais va vivre au rythme de l'état Provençal dont les souverains se tournent vers le royaume de Naples et de Sicile ou vers de plus illusives possessions.

Les historiens du Dauphiné nous apprennent que les pestes du 6ème siècle vidèrent nos contrées et facilitèrent les repeuplements et installations des Francs et des Lombards (et dans certains fonds de vallées, peut-être aussi des Sarrazins) puis, autour de l'an 1000, l'implantation des ordres monastiques défricheurs de Lérins et de Cluny.

1348, la peste noire décime l'Europe, frappe Sisteron qui perd les deux tiers de ses habitants.

D'autres épidémies de peste apparurent au cours des siècles suivants. Vers 1425, elle sévit dans la haute Romanche et le val du Monestier, puis dans l'Embrunais et en 1428, elle touche Gap et Serres, en 1431 elle ravage les Baronnies, puis elle réapparaît au cours des années 1458, 1482 et 1567. Entre 1339 et 1475 dates pour lesquelles on dispose d'une évaluation puis d'une révision des « feux » sur 140 ans, la population du Haut-Dauphiné a diminué de plus de moitié et cette baisse atteint 52 % dans le Briançonnais, 76% dans le Champsaur et 54 % dans le Queyras.

Au cours du non moins terrible 16^{ème} siècle (celui du passage incessant des troupes, au cours des guerres d'Italie, puis des guerres de religion), la « contagion » sévit à nouveau dans tout le Dauphiné au cours de l'année 1522 : elle fait, cette année-là, 1 600 victimes dans le Briançonnais et elle atteint gravement Gap l'année suivante. En 1531, « dans certaines paroisses, le nombre des morts excédait celui des survivants ». Elle sévit à nouveau en 1585-86, au cours des sièges de Tallard et de Chorges, lors de la huitième et dernière des guerres civiles, dites de religion, qui dans le Dauphiné furent « destructrices et d'une violence inhumaine ».

La province ne connaîtra plus que les deux grandes pestes de 1628-1631 et de 1720. Elle affecte aussi les communautés suivantes : St Martin-de-Queyrières, Guillestre et tout le Queyras, Chorges, La Bâtie-Neuve, Le Noyer, Upaix, Ribiers, Trescléoux et Veynes (deux poussées en août 1630 et en mai 1631) Et en 1632, Ventaron et le Valgaudemar. Elle a atteint la ville de Gap à la fin mai 1630 et sa terrifiante histoire nous est connue dans le détail, racontée par Joseph Roman dans son histoire de Gap.

-1719-1723, une recherche sera nécessaire pour savoir dans quelle proportion le Poët fut affecté par cette « Peste dite de Marseille », étant donné que les villages alentours Upaix, Ribier, Ventaron subirent cette terrible épreuve.

À lire : « Et en cas de peste, ce qu'a Dieu ne plaise ». « Chronique d'une ville close Sisteron 1719-1723 ».

Les lieux dits en Noir

Relevés sur la carte Top 25 3339 OT « Sisteron, Laragne Montéglin » ainsi que sur Géoportail.

Dans le cadastre Napoléonien de 1812. 5 Levé par Mr Queyrel Cadet, géomètre de 2^{ème} classe^o.

Dans le dictionnaire topographique du Département des Hautes Alpes de M. J. Roman de 1884.

Commentaires.

Les lieux dits en Vert

Lieux dits notifiés par 'MH'. Pour 'Marie Hélène La Lumia' qui réalise un travail sur l'histoire de Laragne et le château de Gaspard de Perrinet et qui au gré de ses recherches en archives notariales a relevé des lieux dits du Poët des 15 et 16^{ème} siècles et me les a transmis.

Il doit manquer quelques lieu-dits usités que seule la transmission orale pourrait faire ressurgir, cette publication de la « Toponomastique de la commune du Poët » a si possible le but de compléter ce « travail » de mémoire par des témoignages.

Q

Ancienne usine électrique : Située au Sud/Est du centre bourg (église)

En 1909, l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen mettait en route l'usine de Ventaron. Le débit maximum turbiné était de 80 m³/sec sous une hauteur de chute de 52 mètres. La puissance maximum disponible atteignait 28.000 kilowatts et la productibilité en année moyenne, 186 millions de kilowatts-heure.

En 1927, l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen et Alais, Froges et Camargues mettaient en route l'usine du Poët. Placée à la suite de l'usine de Ventaron, elle turbinait un débit maximum de 80 m³/sec sous une chute maximum de 24 m. La puissance maximum disponible atteignait 12.800 kilowatts et la productibilité en année moyenne 87 millions de kilowatts-heure.

Aire de battage du grain : D'après un témoignage, il existait une aire de battage communautaire située à l'emplacement actuel du City parc.

Terme issu du latin « *Area* », surface faite soit d'argile mélangée à de la bouse de vache le tout fortement tassé soit en planches de bois bien ajustées où se pratiquait la foulaison.

Arons (les) : cadastre de 1812, A 3^{ème} feuille.

Lieu-dit disparu aujourd'hui.

Aron : forme contractée de *Aaron*, nom de famille juive, nom biblique (frère de Moïse).

Histoire : Issu de l'Ancien Testament, le prénom *Aaron* est attribué au frère de Moïse qui est aussi son compagnon et son porte-parole. Moïse a été choisi par Dieu pour libérer son peuple. C'est *Aaron* qui prend la parole, car il est bien plus doué et à l'aise que Moïse pour s'exprimer. C'est donc *Aaron* qui intervient auprès du pharaon pour faire libérer le peuple Hébreu exilé en Egypte. Inséparables et unis pour une même cause, *Aaron* va commencer à jalouser son frère d'avoir été l'élu. Les deux frères mourront avant d'entrer en Terre promise.

C'est aussi : Une sorte d'armoire dans laquelle les juifs modernes mettent le « Pentateuque* » et qu'ils regardent comme la figure de l'arche d'alliance.

Pentateuque : Nom donné par les traducteurs grecs aux cinq premiers livres de la Bible. (La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome).

Cussette (l) : « Cusse / Cusset » termes occitan composés de « Cus » pour désigner la toison d'une brebis. Diminutif, Cusset, Cussette/Cussa, devenu sobriquet puis nom de berger ou de bergère.

Cussette : Au 15^{ème} siècle en Picardie, crémaillère en bois de lampe à huile.

B

Baraillé : Sect. Q. Nous trouvons le terme occitan « Baraillas » pour broussailles hautes mais aussi « Barrail » pour pièce de terre entourée de haies ou de fossés.

Barail : (Dict. du monde rural), Dans le S/O, prairie humide entourée d'une palissade.

MH Baraudis (des) Forestage

Baraudis (Lou Félibrige) jeune berger.

(Dic du monde rural) petit pâtre employé pour garder le menu bétail

Bascule située à la sortie nord du village :

Terme qui à l'origine est issu du latin « Tolleno » machine à soulever, système qui permettait de puiser de l'eau. Devenu par altération au 15^{ème} siècle en ancien français « bacule » de « baculer », frapper le derrière, composé de battre et de cul. De là le rapport entre battre le cul et peser ?

Avant 1850 il y avait sur nos routes à des endroits déterminés par l'administration des bascules où ponts à bascule destinés à vérifier le poids des voitures publiques qui était assujetti à avoir un chargement déterminé pour pouvoir y circuler.

La loi du 30 mai 1851 impose que toute voiture pouvait circuler sur les routes publiques sans conditions de réglementation de poids

Loi du 29 floréal an x.

Le poids des voitures sera constaté au moyen de ponts à bascule établis sur les routes, dans les lieux que fixera le Gouvernement

Jusqu'à l'établissement de ces ponts, la contravention sera constatée par la vérification des lettres de voiture.

Largeur des jantes et inférieure à celle qui comporte le poids du chargement, pourvu cependant que cette largeur ne descende pas au-dessous de onze centimètres si la voiture est attelée de plusieurs chevaux, car alors il y aurait Contravention, la loi du 7 ventôse an XGG.

Le pavé des villes, dans le prolongement des routes, fait essentiellement partie des dites routes, et aussi compris au budget des ponts-et-chaussées.

Ainsi on ne peut pas dire qu'une route commence au pont à bascule qui se trouve placé à la barrière d'une ville (Ord. du 20 avril 1822).

(Pour en savoir plus, voir dans Gallica « De la police du roulage - 1849 » de P Braf)

Basset (le) : Sect. Q

Sobriquet du propriétaire ou de l'exploitant qui devait être de petite taille.

Basset : Petit homme à jambes très courtes.

Basset : Race de chiens à pattes très courtes et torsés.

Basset : En vieux français « Bassoiet », escabeau formant table basse en usage au moyen âge. Terme encore utilisé en Bretagne.

Bâtie (la) :

Ce terme désignait autrefois une maison forte.

Jacques Astor en dit : L'histoire des « Bastides » (francisée en « Bâtie »), est issue du terme « Bastir » qui désignait aux 13 et 14^{ème} siècles, d'abord les tours construites sur les murs des fortifications, des château-fort et forteresse. Ce sens s'étendit ensuite à l'ensemble même des fortifications pour désigner un ouvrage isolé, parfois provisoire.

Bastille pour cabane, hutte, qui a évolué en Bastide en Provence, surtout dans la région marseillaise pour désigner pavillons et maisons de jardins dans les banlieues des villes.

Baume Veran :

(Orthographié Beaume Veran sur le cadastre de 1812 ainsi que sur la signalétique actuelle.)

MH. Baume Verran

Baume : Terme issu du grec Balsamon. Nom commun donné à plusieurs résines odorantes.

Baume, Balme : En Provence, termes employés pour désigner grottes et cavernes. La racine pré indo-européenne « Bal » s'appliquait aux hauteurs rocheuses. Le dérivé « Balm » a ensuite continué à désigner des endroits rocheux. L'histoire des toponymes donnés aux cavernes à flancs de bancs rocheux, fait apparaître l'utilisation religieuse en milieu karstique de ces lieux escarpés. Le passage du sens de 'rocher escarpé' à celui de 'grotte', se situe vers le 8ème siècle dans le sens de « grotte d'ermite ». Au 13ème siècle, l'ancien français parle de la « Balme du Sauveur » en parlant de la grotte de Bethléem. Grotte refuge ou même grotte fortifiée, le moyen âge occitan connu aussi sous le nom de « Bauma, Balma », l'habitat troglodytique où l'ouverture de la cavité est murée et percé de portes et fenêtres.

Parfois aussi, la « Bauma » est le « trou » d'une carrière de pierre, de terre argileuse, ou l'entrée d'une mine ou comme ici en ces lieux des galeries horizontales pour capter l'eau qui circule entre la couverture alluviale de 20 à 25 mètres d'épaisseur de l'ancienne Durance et les Terres noires sous-jacentes qui sont imperméables.

Veran : Désigne peut-être « Véranus » évêque de Vence ou « Véranus » évêque de Cavailhon du 6ème siècle.

St Veran de Vence : Moine de Saint-Honorat de Lérins, puis évêque de l'ancien siège de Vence, il était fils de Saint-Eucher (vers

380-390) (449-455) évêque de Lyon et de son épouse Gala dont il avait eu deux fils Salonius et Veranius qui deviendront évêques du vivant de leur père, le premier de Genève et le second de Vence qui se consacra à l'évangélisation de l'arrière-pays Provençal.

St Veran de Cavailhon : Fut évêque de Cavailhon vers la fin du 6^{ème} siècle et son souvenir comme pasteur fidèle à tous les devoirs de sa charge, gardien de la doctrine et ministre de la Charité, ne s'est jamais effacé. Aussi a-t-il été choisi comme patron de la ville et du diocèse (uni depuis 1801 à celui d'Avignon). Il était connu de Saint-Grégoire de Tours qui l'a visité et a écrit de lui : "Ce pontife était pourvu de grandes vertus en sorte que, souvent, avec la grâce de Dieu, il guérissait les malades par un signe de croix". (Dans une délibération du C M du 26 mars 1834, il est fait mention de Chennevières en ces lieux).

MH. Baumette (rocher de la)

Béal de Laurette : (Situé en contrebas du Bois du Rieu)

Béal : Terme issu du gaulois « Bedu », du latin 'Bedum' d'origine gauloise pour canal, fossé. L'occitan « Besal » désigne le bief d'un moulin, le canal d'arrivée d'eau sur la roue du moulin ou le fossé d'irrigation d'une prairie. Enfin « Beal » représente la forme nord occitane de « Besal, Bezal », c'est un nom de rivière des hautes alpes.

Il semblerait que la réglementation à propos de l'entretien du système d'arrosage, de la répartition de l'eau entre chaque utilisateur ait été codifiée au 14^{ème} siècle. Concernant l'arrosage des prairies, il y avait d'abord le canal maître « Beliera » qui amenait l'eau d'assez loin en faible pente pour que celle-ci s'adoucisse, monte en température, on appelait cela « casser l'eau ou mettre de l'eau douce », suivait le « Beal » canal secondaire qui se divisait ensuite en rigole. L'arrosage des prés était indispensable et l'entretien de tout ce système était communautaire mais surveillé par un chef de canal appelé « Mensier » désigné chaque année par l'assemblée des propriétaires arrosant, celui-ci avait sous ses ordres des « Prayers » ou garde canal qui contrôlaient la répartition des heures d'arrosage.

Laurette : Le prénom Laurette est un diminutif affectif du prénom Laure. Le terme latin « Laurus », dont est inspiré le prénom ancien, signifie "laurier", un symbole de gloire dans l'Antiquité.

Beaumette (ferme) : Dict. Topo G. Roman de 1884.

Bernardins (les) ferme : Dict. Topo G. Roman de 1884.

Orthographié les Bernardis et le Claus sur le cadastre de 1812, section A.

MH. Bernardins (les)

Dérivé affectif de « Bernard » nom de baptême d'origine germanique « Bern » pour ours et « hard » pour dur. Le

développement de ce nom est dû à l'influence de Bernard de Clairvaux au 12^{ème} siècle, qui après être rentré comme religieux à Cîteaux, fut choisi pour fonder une « maison-fille » Clairvaux. Par sa foi, son dynamisme, son intelligence, il se retrouva bientôt à la tête de 700 moines et moniales répartis dans 160 monastères.

Bernardins, Bernardines, religieux et religieuses de l'ordre Bénédictin de Cîteaux.

Claus (le): Terme issu de l'occitan « clos » pour enclos espace de terre cultivé enclos de muraille, a donné le clos, les clauses, close, les clauses, les closets, closel, clausin, clous, closon, closel, closer, closel clausis.

Blaches (les) hameau : Dict. Topo G. Roman de 1884.

En terme Occitan « Blaca ou Blacha » issu du prélatin « Blacca » espaces peuplés uniquement de chênes pubescents (*Quercus Pubescens*) de la famille des Fagacées. C'est là un petit bois de chênes essarté tous les 8 à 12 ans dans les Alpes, tous les 20 à 30 ans en garrigue, pour les besoins de la cheminée.

On en a fait du Chêne, de l'antiquité au moyen âge un arbre sacré. Les Grecs et les Romains le consacraient à Zeus et Jupiter, faisaient de son feuillage des couronnes pour récompenser les vainqueurs sportifs ou militaires. Enfin, ce n'est pas par hasard, si St Louis rendait la justice sous un chêne.

André Faure en dit : terme qui désigne chez nous un lieu planté d'arbres de bois dur proche de la maison ou du village.

Phytonymes pour désigner les Bois de chênes blancs.

Bas latin : blacha > chêne blanc.

Occitan. : blaca / blacha, blacareda > chênaie

Provençal : blacas / blaco, blaquièro > francisé en Blachère.

Ardèche : Blache, Blachette, Blachon, Blachère, Blachier.

Hautes Alpes :

Blaches Boule : du nom du propriétaire.

Blaches Cargas : pour touffues.

Blaches longues : de la forme du bois.

On trouve aussi : Blachier ; Blachière ; Blachons ; Blachonnes ; Blachous ; Blachus.

Il a été recensé 463 sortes de Chêne par le monde.

Blache : Nom donné à des herbes de marais employées comme litière pour les chevaux et les bœufs.

Dans les gisements sédimentaires Sénoniens de Patoot au Groenland, où régnait un climat chaud à la fin de l'Ère Secondaire, on observe de vrais *Quercus* fossilisés analogues à ceux du Paléocène de Gelinden. (Belgique).

Sénonien (période): de - 89 à - 66 Ma.

Secondaire (ère) : de - 252 à - 66 Ma.

Paléocène (période) de - 66 à - 56 Ma.

Blache des Charbonniers : sect. A. Cad.1812

Le latin médiéval « Carbonelus » désignait le Forgeron. L'élaboration du charbon de bois ou l'extraction du charbon de terre étaient indispensables pour alimenter les forges. N'ayant pas de charbon de terre alentour, on avait donc recours ici au charbon de bois. Ces Charbonniers étaient aussi bucherons, appelés en Provence et en Languedoc, « Bouscatiers, Bouscardiers, Bousquetiers ». Cette « Blache » était donc le lieu où l'on fabriquait du charbon par carbonisation. Il fallait 8 à 10 kg de bois pour obtenir 1 kg de charbon de bois.

Blaches Paudres : (Orthographié « Blaches Paudres et la Bèfi » sur le cadastre de 1812) :

Pour désigner un bois clairsemé.

Bèfi : Peut-être le sobriquet d'un habitant, terme dérivé de « Beffeur » pour moqueur.

Bois du Rieu : (Orthographié « Bois du Rif » sur le cadastre de 1812 et Dict. Topo G. Roman de 1884.)

Bois : Terme issu de bas latin « Boscus » pour désigner cette substance dure, compacte, fibreuse constituant les racines, la tige ou le tronc, les branches. Terme qui a dérivé pour désigner la réunion d'arbres. (Voir en fin de document)

Rieu, Rif, Riou : terme dérivé de l'occitan « Riu » pour désigner un ruisseau.

MH Bonnafasy, ce terme est un dérivé, composé de Bon et de Fasin.

Fasin pour cendre mêlée de terre et de brindilles que le charbonnier ramasse autour de sa meule, dont il se sert pour faire une couverture à la nouvelle en construction.

Bosquet (le) : sect. A. Terme dérivé de l'Italien « Boschello » désigne un petit bois.

Ces bois apportaient maints services aux populations dans le cadre d'une agriculture encore peu productive. Toute une série de droits d'usage s'étendait sur les forêts, dont le plus connu était la glandée* ou droit de nourrir les porcs en forêt. On peut citer également le pacage, l'affouage (le bois de chauffe), le soutrage (la litière pour fumer les champs), le marronnage (les perches pour faire des piquets), le bois mort, le mort bois (coupe d'arbustes hors essences nobles. En plus des bûcherons, toute une frange de la population vivait de l'exploitation de la forêt, chasseurs, charbonniers, forgerons, faiseurs de cendre (pour le verre et le savon), arracheurs d'écorce (pour tanner le cuir).

Les forêts domaniales actuelles sont les héritières des forêts royales et des saisies révolutionnaires aux dépens des nobles et de l'Eglise. Les forêts communales permettent à certaines communes de s'assurer un revenu ou aujourd'hui encore de servir aux habitants un droit

d'affouage. Mais la majorité de la forêt française appartient aux particuliers.

Qu Sujet de la Glandée : Le 13 avril 1535 – Glandage pour les pourceaux, le glandage que sera dorénavant au territoire dudit lieu, comme s'ensuit. Et premièrement que dorénavant toutes les années et en fin du mois d'août, par les conseillers et autres quatre que iceux conseillers éliront les hommes audit lieu, le glandage que sera au terroir sera visité et fait estimation combien de pourceaux étrangers outre et par-dessus le nombre des pourceaux propres des manants et habitans se pourront engraisser chacune année de glandage et en feront après leur rapport à la communauté et, après le rapport fait, mespartiront (répartiront) le nombre des pourceaux que se pourront engraisser étrangers, en sorte que autant en aura le pauvre comme le riche par fogaige (fouage) et chaque maison et fogaige sera égale, et autant en aura l'une que l'autre et à chacun particulièrement sera doté de l'aire, par rôle, combien il pourra mettre pour engraisser au glandage de pourceaux étrangers. Item ont convenu et accordé que ne sera permis à aucun des manants et habitans dudit lieu mettre pour engraisser dans le terroir aucuns pourceaux étrangers jusque l'estimation et département fait comme dessus et, s'il n'y a aucun que présomait faire le contraire et y mettre des pourceaux étrangers avant l'estimation et département

faits, qu'au dit cas tous les pourceaux étrangers qu'ainsi seront mis, seront confisqués et appliqués au dit seigneur et baron de Montclus et aux leurs. Item plus ont convenu et accordé que ne sera permis à aucun des habitans dudit lieu de mettre pour engraisser aucuns pourceaux outre et par-dessus le nombre que leur sera baillé et, s'il advient que aucuns des habitans dudit lieu présume de y en mettre davantage et plus que sa quote-part et portion, icelui cas arrivant, tous les pourceaux étrangers que se trouveront ainsi outre et par-dessus seront confisqués et appliqués auxdits seigneur et baron de Montclus. Item plus ont convenu et accordé que, faite l'estimation de glandage, si, par le rapport des conseillers de l'estimation de glandage et la recherche en dénombrement des pourceaux des habitans, se trouve que n'y ait de glandage que pour engraisser les pourceaux des habitans de la paroisse, audit cas ne sera permis à aucun habitans y mettre aucuns pourceaux étrangers et, s'il y a aucuns tous les pourceaux étrangers que ainsi y auront été mis seront confisqués et appliqués auxdits seigneur et baron de Montclus

MH. Bonasse (Dic du monde rural), 'Bonnasse' terme du 14^{ème} siècle pour sorte de cude.

Bouasse : sect. A. « Bouase » Terme Limousin qui désigne une terre inculte où les arbres poussent spontanément.

« Boubasse » Terme Angevin qui désigne terre de mauvaise qualité qui se délite et coule à la gelée.

M.H. Burlière (la) (Dict. du monde rural), 'Burlé', nom d'un vent en Ardèche. 'Burla', nom d'une variété de cerise.

'*Burlaie/Burlado*' pour un champ conquis par le feu sur la lande ou la forêt.

C

Campanile (Mairie) : À l'origine le Campanile était un clocher Italien, bien souvent une tour, servant à porter les cloches d'une église. Mais en Provence, l'origine de ces ouvrages remonterait paraît-il au 14^{ème} siècle. Les clochers contenant les cloches, faits de pierres taillées assemblées étaient régulièrement mis à mal par le souffle rageur du « Mestre » le Mistral. Dans un village de Provence, dont le clocher avait eu à souffrir de l'impétuosité de ce « Mestre », le forgeron du pays voulu faire « la nique » à celui-ci et pendit la cloche entre quatre barres de fer, de ce jour ce vent ravageur ne put plus rien détruire, si ce n'est faire balancer la cloche. Les forgerons Provençaux mirent alors un point d'honneur à confectionner ces merveilleuses dentelles métalliques en forme de fleur (campanule) qui honorent leur savoir-faire et nous ravissent les yeux. Lutte interminable mais féroce entre l'air en mouvement et la matière, bataille que le mistral a longtemps et souvent gagnée,

jusqu'au jour où l'homme a inventé des formes qui au lieu de s'opposer au vent, l'attire dans un guet-apens de dentelles métalliques où, le mistral déconcerté exhale sa fureur et se transforme en musique. (Etienne Sved)

Etienne Sved apparente le Campanile à la Campanule fleur qui a la forme en cloche.

Seule la Provence recèle de ces merveilles, ce qui atteste que les forgerons provençaux sont des artistes et des poètes.

Au centre de notre Campanile se trouve une sphère que l'on retrouve sur de nombreux clochers qui en fait représente notre globe sur lequel règne la chrétienté, mais dans le cas de notre village il s'agit d'un melon qui est d'ailleurs un beau travail de Dinandier.

Au sujet des melons. Alphonse de Candolle 'De l'origine des plantes cultivées' (1882).

Cet auteur les classe en 10 groupes, Cantalous, melons brodés, melons sucrins, melons d'hiver, melons serpent, melons en forme de concombre, melons Chito, melons Dudaïm, melons Rouge de Perse, melons Dudaïm, melons rouges de Perse et melons sauvages, chacun contenant des variétés ou races voisines les unes des autres.

D'après un témoignage, le melon était cultivé entre autres par une famille Bardonnenche dans notre commune.

Canal de Ventavon :

Canal : Terme issu du latin « Canalis » dérivé de « Canna » pour roseau, tube.

L'idée de cet ouvrage date de 1852 sous l'impulsion de Casimir Journu de Ventavon (fils du dernier seigneur de Ventavon) mais s'est seulement en 1880 qu'un arrêté préfectoral permet de véritablement créer le « canal de Ventavon ». Long de 55 kms, d'un débit de 5 m³ / sec permettant d'irriguer 5000 ha.

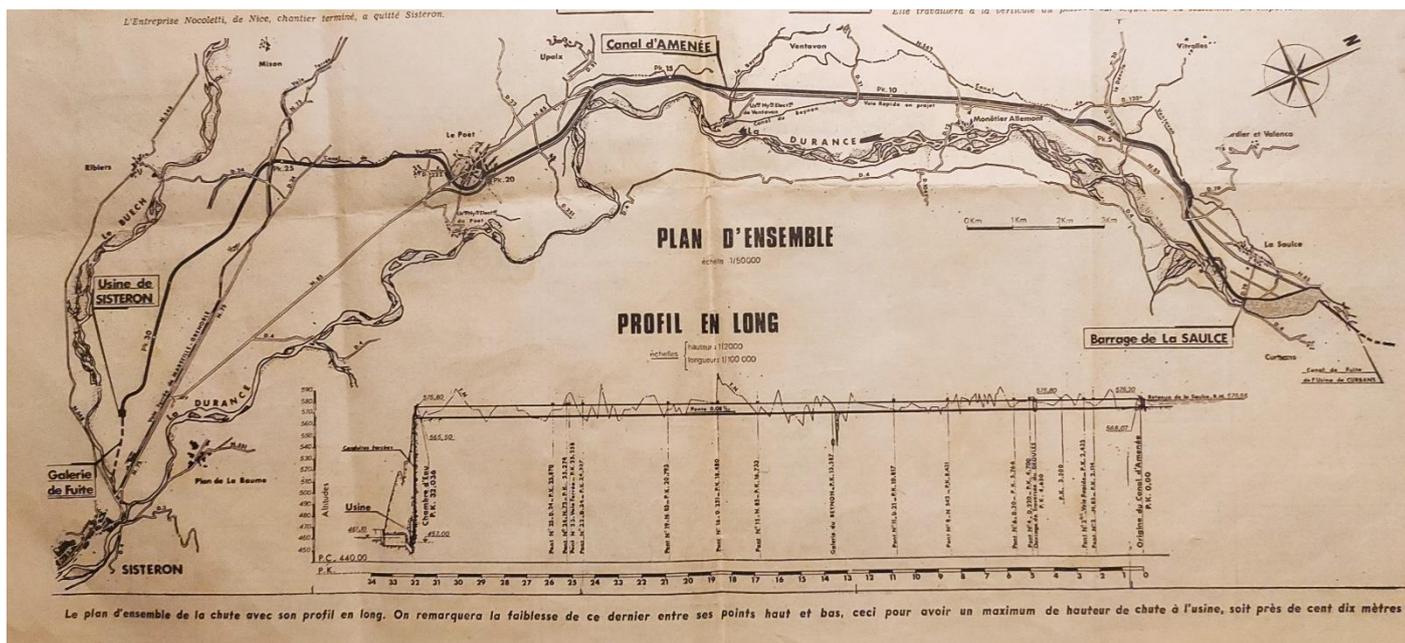
Ce canal est à l'heure actuelle désaffecté, remplacé par des prises d'eau sur le canal usinier.

Canal de Ventavon / St Tropez : Aout 2013 date d'association de ces deux structures.

Canal de St Tropez : Long de 14 kms se trouve sur la rive gauche de la Durance en amont de Sisteron, il permet toujours l'irrigation des territoires de Valernes et de Sisteron jusqu'à la Baume, il prend sa source sur la commune de Châteaufort dans le torrent de la Sasse. C'est en 1780 que cet ouvrage voit le jour sous l'impulsion et une partie du financement de l'évêque de Sisteron (1764 à 1789), monseigneur Suffren de St Tropez, d'où le nom.

Canal usinier EDF actuel, de la Saulce à Sisteron : Traverse la commune sur environ 4,5 kms, c'est en 1970 que cet ouvrage fut

créé, long de 32 kms, entre la retenue de Curban et la chute de l'Usine souterraine sise chemin du château d'Entray dans le secteur de Maubuissonne sur la commune de Sisteron, dit canal horizontal d'une capacité de 250 m³/sec, segment d'aménagement reliant Serre-Ponçon à l'Étang de Berre (185 km).



Canal Usinier Curban/Sisteron :

D'après un article du Dauphiné Libéré de J.P. Peyretout en date du 11 avril 1972.

La Durance totalement domestiquée au profit de la fée lumière.

Du Briançonnais à la mer par l'étang de Berre, sur un parcours long de 304 kilomètres, couvrant 14 425 kilomètres carrés de bassin versant, la Durance, qui depuis in mémoriam, était un des fléaux de la Provence par ses fantasques crues dites « Durançades »

suivies de périodes d'étiage assez prononcées, apportant cependant un peu d'eau aux moulins ainsi qu'aux terres assoiffées de la haute Provence.

Du lac de Curban à l'usine de Sisteron cet ouvrage comprend : le lac artificiel de la Saulce qui couvre 60 hectares, le canal d'amenée 'Usinier' à ciel ouvert de 35 mètres de large pour 8 mètres de profondeur sur 32 kilomètres de développement, altitude du début du canal 568, 07 m, altitude entrée de chute 565,50 mètres soit 2,57 m de dénivellation soit 8,03 cm par km, la hauteur de chute d'alimentation des turbines approche les 110 mètres, ensuite la galerie de fuite à écoulement libre de 1 km de long restitue les eaux turbinées dans le Buech, trois ans de travaux auront été nécessaire.

L'usine souterraine, longue de 68,50 m et large de 13 m, équipée de 2 turbines Francis à, axe vertical tournant à 167 tours minutes d'une puissance nominale de 131 mégawatts, les plus puissantes de toute la chaîne Durance alimentées par deux conduites forcées de 136 et 155 mètres de 6 m de diamètres.

M.H. Champ Las (appartient au seigneur).

(Dict. du monde rural) 'Las, Lassée, Lassière', bas-côté de l'aire, le centre devant rester dégagé pour battre au fléau.

En Queyras, c'est la corde qui sert à attacher les fardeaux sur le bât.

Casse (la) : Sect. B.

M. H. Casse (à la)

André Faure en dit : terme issu du gaulois « Cassanos » pour chêne désignant l'arbre caractéristique de la propriété.

Peut aussi venir de l'ancien occitan « cassa » pour casserole et désigner un terrain qui retient l'eau comme le ferait une casserole.

Peut aussi venir du latin « cassare » pour casser / briser et désigner un lieu couvert d'éboulis, un pierrier.

C'est aussi le nom de diverses altérations subies par le vin : casse oxydasiqne, casse ferrique, casse brune, casse cuivrique.

Dans certaines régions de France c'était une mesure de capacité pour les grains valant 1,70 l.

En Vivarais c'était une unité de poids pour l'huile valant généralement 2 livres.

M. H. Chabaud (pré) (grange du seigneur du Poët).

Chabot, André Faure en dit, terme issu de l'occitan 'Chab/Chap' pour chef, sobriquet élogieux, signifiant 'puissant et riche'.

Champ du Borgne : cadastre de 1812, sect. A.

Borgne : Terme certainement dû à la particularité du propriétaire, qui ne voyait que d'un œil mais c'était aussi le nom vulgaire de l'Orvet.

Une plante borgne était celle qui avait perdu son bouton terminal, choux, salade borgne.

Champ de Cayrol : sect. A.

Champ : Le latin « Campus » désigna d'abord la plaine, en tant que surface plane et dégagée.

Cayrol :

1) Les termes « Cayres, Cayrol, le Caire » renvoie au latin « Quadrus » qui désigne le carré. En occitan, « Quadrum a pris le sens d'angle du carré, ensuite angle du triangle pour avoir enfin la signification de « Coin, lieu retiré ».

2) Mais aussi terme issu de la racine pré-latines « Ker » pour pierre, rocher.

En Aquitaine on trouve « Cayrou » pour désigner le tas de pierres retirées d'un champ.

Caire : pour rocher en Ubaye

Champ de la Commune : sect. A Cad 1812.

Parcelle communale livrée à la dépaissance du bétail des habitants, qui riches ou pauvres, avaient le droit de pâture pour deux vaches et six brebis, où l'on menait les bêtes toutes ensemble ou à tour de rôle. Les brebis étant indispensable à leur subsistance et celle des leurs. Les vaches comme aides obligés dans les labours.

(La vie privée dans les Hautes Alpes.)

Champ de la Croix : sect. B. Cad 1812.

Croix : Jacques Astor en dit : Le Moyen Age multiplia les calvaires, les Croix/Croux à l'intersection des chemins, sur les limites seigneuriales et sur les chemins de processions. Les places et les rues des villages en furent aussi bien pourvues, ça et là, il y eut aussi les Croix de Missions.

« Croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer »

Il existe une multitude de croix qui demanderaient un chapitre entier de description.

Croix située à la sortie nord du village : Terme issu du latin « Caux » gibet formé le plus souvent de 2 pièces de bois placées en travers l'une sur l'autre où l'on attachait les condamnés à mort.

Symbole du martyr du christ.

À rechercher, historique et donateur de cette croix.

Champ de l'Agnel : sect. A. Certainement dû au sobriquet de son propriétaire, Lombard Joseph dit l'Agnel.

Agnel : Terme qui désigne un agneau non sevré

Champ la Courrerelle : sect. B. Peut-être dû au sobriquet de son propriétaire, Moulet Philippe dit Courrerel.

Courrerelle : Terme possiblement issu du provençal « Courréiro » pour rigole d'écoulement, ravine.

Champlas : Le suffixe « las » est :

Soit péjoratif dans le sens de mauvais champ.

Soit dans le sens de champ en forme de lanière, champ tout en longueur (Dico du monde rural).

Champ Grêla : cadastre de 1812, sect. B.

Grêla, Grélasse : Désigne possiblement un endroit ayant été ravagé par un orage de gros grêlons.

Le Provençal « Grela/Granolha » pour grêle.

Champ de l'Aire : sect. B.

Aira, Aire, Eira, Sera : Terme occitan pour désigner un terrain plat à proximité de l'habitation mais aussi à l'intérieur de la grange qui servait à battre le grain, à fouler le blé.

Aire : nid des oiseaux de proie.

Aire : ou planche de culture surface affectée à la culture d'un légume.

Champ du Lièvre : sect. A.

Champ du Lièvre. Lieu où nos anciens débusquaient régulièrement du lièvre ou du nom de la Propriétaire Aude Marguerite dite Lièvre.

Champ Payre : sect. A – 1280.

Payre : terme qui représente l'occitan « Paire » pour Père. Le surnom de « Payre » fait la distinction entre le fils et le père.

J. Astor en dit : En fait l'occitan « Paire » a deux sens, celui de « père », mais aussi celui de maître valet. « Payret » étant l'adjoint au maître valet.

« Payraastre » pour second mari de la mère.

Champ Thomé : sect. B.

Thomé : Certainement dû au sobriquet du propriétaire mais aussi une forme populaire de Thomas, on note St Thomas en Haute Garonne, St Thomé en Ardèche (eccl. Sancti Thomae en 950, Sancti Thomé au 14eme siècle).

Thomas connu principalement pour avoir douté de la résurrection du Christ.

Champ du Ton : sect. B.

Ton : André Faure en dit : « Ton, Tou » Termes occitans pour désigner un conduit ou un tuyau qui amène l'eau en un point donné. Le « Tunnel » a la même origine.

Provençal, « Ton, Thon » pour égout, tunnel, anus.

Peut-être aussi dû au surnom du propriétaire, diminutif de Antoine ou Antony

Champ du Vacher : sect. A.

Vacher : celui qui menait paître les vaches, qui les gardait, qui les élevait et bien souvent faisait du fromage, devenu sobriquet.

Champ de la Vesse : sect. A.

Vesse, Vesce : Du latin « *Vicia* » variété de légumineuse fourragère dont la tige se termine par une vrille, apparentée à la « Gesse ».

Vesse, (Dict. du monde rural) pour putain, chienne.

(Dict. Provençal) « *Vessa* » pour Vesce légumineuse.

Charrettes (hameau) : (Orthographié « le Loron et Charrette » sur le cadastre de 1812). Chorete (Cassini)

M. H. Charrette,

« Charette, Charrette » terme pour désigner un possesseur, un fabricant ou un marchand de cette voiture à deux roues attelées d'un cheval, qui comportait deux timons et deux ridelles, celle attelée à deux bœufs ne comportait qu'un seul timon central.

Extrait du lexique du vieux français :

Chareant, adj., carrossable.

Charrée, s. f., contenance d'un char, mesure de vin, mesure de terre.

Chareis, s. m., réunion des chariots d'une armée.

Charet, s. m., petit char, rouet.

Charetèle, s. f., petite charrette.

Chareter, v. a., traîner, voiturier dans une charrette, être traîné en charrette.

Chareterie, s. f., ensemble du harnais d'une bête de somme.

Charetier, adj., pour le char.

Charretière, s. f., charretée.

Charetif, s. m., chartil, corps de la charrette.

Charetil, s. m., charrette.

Charetin, s. m., chartil, corps de la charrette.

Une charrette était plus légère et maniable qu'un chariot. Dans le royaume, la charrette apparait à l'époque de Henri IV et s'impose après 1650. La grande charrette ou chartis d'Poût (qui sert à rentrer les moissons) prend aussi le nom de Guimbarde. Apparait aussi la charrette à herse ou à herser, appelée grande gerbière. Au 18^{ème} siècle, la grande gerbière et aussi appelée charrette ridelée. En 1624, la largeur maximum des essieux était fixée à 5 pieds 10 pouces (1,89 m), en fait vers 1750, la largeur moyenne était de 1,55 m.

Une déclaration royale du 14 novembre 1724, défend d'atteler plus de trois chevaux aux charrettes à deux roues pendant l'été, plus de quatre pendant l'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars).

Vers 1850, une charrette à deux roues pesant 500 kg à vide, permettait de transporter 900 kg avec 1 cheval. D'un poids à vide de 900 kg, elle permettait de transporter 1950 kg avec deux chevaux. D'un poids à vide de 1200 kg, 2700 kg avec trois chevaux, d'un poids à vide de 1350 kg, 3700 kg avec quatre chevaux.

Vers 1900 au marché de la Chapelle à Paris les livraisons de foin ou de paille se faisaient en charrettes de 600 à 800 bottes de 5 kg, attelées de quatre chevaux.

Il y avait aussi la charrette à bras, tirée par un ou deux hommes.

Charary : sect. A – 1082. Terme issu du verbe occitan « Cavar / Charar » pour creuser. Désigne aussi un endroit creux.

Charari : En Anjou ce terme désigne un filet pour prendre les oiseaux.

MH. Chemin allant du Poët à Saint-Martin, chemin allant du Poët à Ribiers, chemin allant à la Burlière, draye des béliers, chemin allant du Poët à Gap

Chemin du Belvédère :

Belvédère : Terme issu de l'Italien 'Bello' pour beau et de vedere venant du latin « Videre », devenu en Occitan « Vésér » pour voir.

C'est le « Beauvoir » des pays d'Oïl. Lieu d'où la vue porte loin. C'était déjà le sens de « Belvédère » terme italien au 12ème siècle, emprunté par le français au 16ème siècle.

Chemin de l'horloge :

Chemin : De l'occitan « Camin » issu du latin populaire 'caminus'.

(Extrait de *Toponymie Occitane* de Bénédictte et Jean Jacques Fenì). Chemin est le terme le plus souvent employé dans le vocabulaire des communications, il s'agit généralement de la francisation de « camin ». Au hasard des lectures de plans cadastraux, on trouve : « Camin Ferrat » nom populaire en Languedoc des voies romaines (littéralement « chemin empierré »). « Camin Carretal » pour chemin charretier. « Camin Romieu » pour chemin des pèlerins (« Romieu » étant celui qui se rend à Rome), nom populaire et étymologique de la voie Domitienne.

Extrait « *L'invention rurale* » « *L'attention aux chemins* » de Pierre Martel (les Alpes de Lumière)

Il fut un temps où l'on marchait beaucoup, c'est par les chemins qu'arrivaient les informations, les livres, les produits que l'on ne pouvait trouver sur place. Paysans, pèlerins, chemineaux, soldats, marchands, médecins, moines, ouvriers saisonniers, sillonnaient les routes à toutes les époques de l'année.

Aussi prêtait-on grande attention aux chemins, à leur confection (leur assise, leur dallage (calades), leurs protections contre le vent, leurs parapets, ...), à leur garde (poste de guet, gardette, gens d'armes...), à leur protections rituelles (oratoires, calvaires).

On n'avait pas à se poser le problème de leur tracé, la plupart étaient établis depuis l'antiquité, selon la règle de la ligne la plus droite possible, quitte à s'imposer des dénivellations considérables.

Aucun col de montagne ne constituait un obstacle pour les gens se rendant aux foires, aux pèlerinages, que ce soit vers Rome ou vers Compostelle. Quant aux colporteurs, ils les franchissaient encore en 1940 avec leur hotte (véritable armoire) sur le dos.

(Dans ma jeunesse à Gap, j'ai bien connu monsieur Bruina notre dernier colporteur).

Ces chemins étaient entretenus avec d'autant plus de soins qu'on y passait plus souvent. Cela explique que les chemins ruraux notamment en montagne, soient arrivés jusqu'à notre époque presque dans leur état d'origine, soubassement intacte, caladages millénaires. Cette tour carrée serait ce qu'il reste du château daté du 12/13^{ème} siècle ?

(L'installation de l'horloge et du campanile reste à rechercher dans les archives).

Horloge : mentionnée « Horloge » au 16^e siècle, issu du grec Horologion et du latin Horologium de Horat pour heure et de Legein pour dire.

Horloge solaire, cadran solaire – gnomon

Horloge à eau – Clepsydre (Voir au musée du Temps à Sisteron)

Horloge à sable – sablier

Horloge à équation – celle qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen.

Horloge de Flore de Linné – qui n'est valable que pour le point où elle est établie en fonction de Ainsi *Anagalis Arvensis*, (Mouron rouge ou Mouron des champs) à 8 h. *Calendula Arvensis* (Soucis des champs) à 9 h. *Ornithogalum Umbellatum* (Dame de 11 h) à 11 h. *Silène Noctiflora* (Silène de nuit) à 17 h.



Tour de l'horloge du Poët - cliché Manuel Casado
Au second plan Crigne.

En arrière-plan Cœuze

Au sujet de cette tour et de sa cloche : A compléter.

Pour exemple : Les choses étaient moins simples à cette époque-là.

Le 17 juillet 1558 – Prixfait pour un orologe (une horloge) de chambre. . . . personnellement établi noble Jean de Barjac, seigneur de Rohegude, lequel de son bon gré, pour lui et les siens à l'avenir, a baillé à prixfait à m^r Philippe Lobet, horloger de la ville du Pont-Saint-Espirit, présent et stipulant pour lui et les siens à l'avenir, à savoir est à faire et parfaire une horloge à fer ayant monstre (cadran) et sonnerie pour sonner en chambre bien et dûment, avec tous engins y nécessaires, et de la grandeur requise à la cloche que ledit sieur de Rohegude fournira à ses dépens et, icelle faite et parfaite, la mettre en justage avant de sonner, entre ici et à la fin du mois de septembre prochainement venant, à la charge que ledit sieur de Rohegude sera tenu de fournir l'argent que se montera le plein des contrepoids de ladite horloge, ensemble aussi les posses qui seront nécessaires à la caisse que se fera pour la cordelette des contrepoids de ladite horloge tant seulement, et tout le demeurant de ladite horloge sera fourni par ledit Philippe Lobet et à ses dépens, lequel sera tenu d'aller pour faire ladite horloge au lieu de Rohegude, ou lieu qu'il plaira audit sieur, vrai que icelui sieur de Rohegude sera tenu de faire porter à ses dépens ladite

horloge de la ville du Pont-Saint-Esprit audit lieu de
Rochevide et pour lequel prix fait faire et parfaire, ledit s^r de
Rochevide a promis lui payer et délivrer dans le terroir de sa
grange de Vénéjan la quantité de cinq salmées blé conségal bon et
marchand, à la mesure de Bagnols, entre ici et quinze jours
prochainement venant, autres dépens etc. que respectivement
pourraient soutenir pour raison des choses susdites, pour lesquelles
tenir et observer, lesdites parties ont obligé respectivement l'une
envers l'autre, c'est ledit s^r de Rochevide tous et chacun ses biens
et ledit Lobet ses personne et biens propres aux forces et rigueurs
des cours présidiale, conventions royaux de Nîmes, temporelles de
Bagnols et du Saint-Esprit et à une chacune d'icelles. Et ainsi
l'ont juré respectivement Fait et récité publiquement au lieu
que dessus. Présents Jean Pelet, François Blanc, du lieu de
Chusclan, Pierre, de Vénéjan et moi Guillaume Rosset, notaire
royal soussigné.

Chemin de grange neuve :

Qui a connu un regain de jeunesse cet été.

Chemin : voir ce terme.

Grange neuve : voir ce terme.

Chemin de la Combe et de la chapelle :

Chemin : voir ce terme.

Combe : voir ce terme.

Chapelle : l'occitan « Capèla » est issu du latin populaire « Cappella » pour chape, manteau, évoquant le manteau que St Martin partagea avec un pauvre. Un fragment de ce manteau était conservé comme relique à Tours dans un édifice qui prit ainsi le nom de « Cappella ». D'où le sens de Chapelle (lieu consacré à un saint et contenant parfois ses reliques). Ce terme s'étendit aux oratoires que les seigneurs avaient fait édifier sur leurs domaines. Mais de quelle chapelle s'agit-il ?

Chemin de Reveyriole / Reveyrolle :

Chemin : idem

Reveyriole : terme certainement équivalent de « Reveyroles, Ribeyrole, Ribier, Ribeyre, Ribeyras » pour « Ribes/Ribeta » terme occitan qui désigne la rive. Chemin qui mène en bord de rivière. « Ribiera »

Clarines (les) lotissement, Connue en Chine dès le 2^{ème} millénaire avant notre ère, la cloche, mais plutôt la clochette (appelée « Tintinnabula » à Rome) s'est rapidement répandue.

Les 'Clarines', sont ordinairement des clochettes en bronze destinées aux bovins.

Les 'Esquerles', sont des clochettes de bronze ou de cuivre.

Les 'Redoun', de forme sphérique, décore le bouc (menoun) ou le bélier à houpe (floucat) qui marchent en tête du troupeau.

Le 'Clavélat', de section et d'ouverture ovale pour le mouton en tête de chaque 'Trentenier'*

La 'Platelle', de section rectangulaire attribuée aux brebis ou aux ânes.

Trentenier, pour chaque Trentenier, (trente bêtes), le berger avait droit à une bête personnelle.

Coiffeur Coiffeuse : Puisqu'il y en a une au village, deux mots sur cette profession.

L'histoire des corporations ouvrières serait incomplète si l'on n'y faisait figurer les Chirurgiens, formant avec les Barbiers une seule et même communauté, ils furent pendant une longue suite de siècles considérés comme des artisans, comme des manœuvres, ce dernier mot est la traduction littérale de leur nom dérivé du latin « Barba ». Ils ont, au reste, cela de commun avec les Peintres et les Sculpteurs jusqu'au dix-septième siècle, sculpteur de génie et peintre en bâtiment appartiennent au même corps, sont soumis aux mêmes statuts. C'est seulement cent ans plus tard que les Chirurgiens parvinrent à se séparer des Barbiers, à se dégager des liens qui les rattachaient aux corporations ouvrières. Cela s'explique par le mépris que professait le moyen âge pour tout travail manuel. A cette époque, vouée au culte des armes, ne pas savoir

signer son nom était chose commune et admise dans la meilleure société, mais saigner un malade était, même pour un médecin, un acte tout à fait déshonorant. Non seulement je n'exagère rien, mais ce préjugé existait encore dans toute sa force à la fin du seizième siècle. Si un ambitieux Chirurgien, honteux de son humble condition, voulait passer sa licence en médecine, il était tenu de s'engager, par acte dressé devant notaires, à ne plus faire aucune opération ; car, disent les statuts de la Faculté, il convient de garder pure et intacte la dignité de l'ordre des médecins.

En fait, le dédain du travail manuel n'avait pas encore disparu deux siècles plus tard, tenant du commerce et de l'artisanat. La chirurgie ne fut donc exercée pendant bien longtemps que par des charlatans, des vieilles femmes et **les Barbiers**. Un certain nombre de recettes empiriques, qui se transmettaient par tradition, composaient toute la science des uns et des autres. Cependant, quelques **Barbiers** intelligents tentèrent, vers le treizième siècle, d'arracher la corporation à son ignorance.

Ils formèrent une confrérie spéciale sous l'invocation de saint Corne et saint Damien, et s'adonnèrent plus spécialement aux opérations un peu difficiles, les chirurgiens se contentant alors de simplement faire assistance.

(Pour en savoir plus : Gallica : Les corporations ouvrières de Paris du 12ème au 18ème siècle)

Claus (le) : sect. A. Terme issu de l'occitan « Clos » pour « Enclos, espace de terre cultivée enclos de murs ».

Clot du Pardon :

Clot : Terme occitan issu du préceltique « Klotth », pour plat, ceci pour désigner un terrain plat.

Pardon : Certainement du nom de son propriétaire, Pardon Jacques dit Baylle.

Clot du Pardon : cad de 1812, sect. A.

Pardon : Angélus du matin, du midi et du soir, parce qu'il y avait des indulgences ou des pardons (rémission d'une faute, d'une offense) accordés par le pape à ceux qui récitaient alors la salutation évangélique.

Combes (les) : (Orthographié « la Combe » sur le cadastre de 1812)

Terme issu de l'Occitan « Comba » pour vallon ou ravin.

Concis anciennement Conchis (les), ferme et Château,
(Orthographié les Concis sur le cadastre de 1812)
M H. Consis (les) (grange et château du seigneur Amat),

Concis/Concis (les) ferme, Dict. Topo de 1884 M.G. Roman. Situé 1,6 km à l'Est de l'église.

Terme issu latin concisus, de concidere, pour couper.

Terme qui exprime beaucoup de choses en peu de mots, bref, laconique, succinct. On trouve Conchise, Concire, Consize, Baragnon pour désigner une sorte de chemin creux, destiné à l'assainissement des terres et à prévenir de l'extension des racines des haies.

Le 21 janvier 1640 Jacques Amat, baron d'Avançon et Chateaudauphin, seigneur d'Upaix, Rabou, Chaudun et Montalquier, trésorier général, gouverneur de Chateaudauphin, acheta cette terre moyennant la somme de 91 000 livres, environ 300 000 francs à la puissance (en 1907) de l'argent. C'est lui qui fit construire hors du village, non loin de la Durance, une habitation assez vaste qui fut nommée le château des Concis ; il y séjournait quand il venait au Poët. En reste-t-il une seule pierre ?

Plan du Château des Concis cadastre de 1812 dont il ne reste pas une pierre.



En haut à droite, (jaune) le pigeonnier en très mauvais état.

En bas (jaune) sous le château emplacement du moulin ouvrage disparu. (Vestiges à rechercher dans les broussailles). Sur la carte actuelle, (Géoportail) on voit très bien le Béal d'amenée d'eau au moulin.

En haut coin gauche ancien parcours du Béal de Laurette, emprunté par le canal de Ventavon qui alimentait l'usine du Poët.

Complément aimablement communiqué par Marie Hélène la Lumia

Il y a un grand logis du seigneur (auberge).

Une maison du Poët, appartenant à la famille Paret, donnée à la communauté en 1657, servait d'hôpital pour les pauvres.

1E 5115, f° 214-216^v, p. 195-198 de la numérisation, 7 mai 1657, Gabriel Buisson notaire de Châteauneuf-de-Chabre.

Il y a un grand logis du seigneur (auberge).

Je connais bien le château des Concis (ou Concis), car je me suis occupée en 1986 de son dossier de sauvetage pour l'Inventaire général. J'ai prévu d'en compléter l'histoire pour en faire un article pour le Bulletin de l'association de sauvegarde du patrimoine des pays du Buëch et des Baronnie, dans les années à venir.

C'était effectivement une possession de la famille d'Amat, le château des Concis était un « grangeage » ou bâtiments d'un domaine agricole, au départ, qui ont été complétés par deux ailes seigneuriales, dans les années 1650-60, à la suite de l'incendie du vieux château situé dans le village, qui n'a pas été reconstruit in situ, bien qu'il y eût des projets bien avancés. J'ai été très intéressée de savoir qu'il pourrait rester quelques pierres du moulin. A l'époque, je n'avais pas su qu'il y avait un moulin. Sachez que le château, même si l'aspect extérieur était très modeste, contenait des décors de gypseries, dans une grande cage d'escalier ornée de médaillons peints, recouverts ultérieurement d'une couche de plâtre, et une très belle cheminée en gypseries qui a été sauvée et se trouve exposée dans une salle du musée départemental de Gap.

Pour ce qui est du 'moulin des Concis', c'était le moulin seigneurial du Poët, dans les archives du notaire Meysson, j'ai trouvé un sous arrentement de ce moulin le 21 mars 1646, à Antoine Massot, meunier de la Motte du Caire, pour 3 ans.

Le 19 septembre puis le 9 novembre 1649, Jacques d'Amat y faisait creuser un canal pour recevoir l'eau du 'Béal de Lorette', et une « écluse » c'est-à-dire une retenue d'eau pour avoir une réserve en cas de sécheresse ou de faible débit d'eau.

Jacques d'Amat aurait fait construire un second moulin au quartier de Serrières (actes Meysson du 1^{er} avril et 12 septembre 1649), prenant également l'eau dans la Durance.

J'ai regardé le cadastre impérial, j'ai trouvé Serrières, mais on n'y voit rien du tout. Le moulin n'a probablement jamais été construit, malgré les deux prix-faits du canal et du bâtiment.

Au sujet des moulins, il faut savoir que la majorité d'entre eux ne puisaient pas directement dans l'eau de la rivière dont l'étiage était variable. Un canal amenait l'eau au moulin qui était le plus souvent précédé d'une retenue d'eau, creusée dans le sol, comme un étang, appelée écluse.

(Si vous allez voir sur place, aux Concis, regardez si vous voyez un endroit creusé en amont des ruines et à proximité. Il se peut qu'il soit comblé par des buissons et des arbres qui auraient mieux poussé ici qu'ailleurs en raison du trou et recueillant les eaux de pluie).

(Comme je vous l'ai dit précédemment l'énorme crue de cet automne a passablement bouleversé le secteur, mais je vais y aller prospecter).

Outre les Concis, Jacques d'Amat possédait la métairie de Pra Chabaud, appelée aussi « la Mate », achetée en 1647, la grange de Sainte-Anne (la grande ?).

La bastide de Coste Giraud et la grange des Riailhes à Upaix.

Condamine (la) : (Orthographié la Condamine et Brandabiasse sur le cadastre de 1812). sect. A.

Situé au S/O de l'église.

Condamine : Condemine, Contamine, Condomine, Condomin.

Mr Jacques Astor, mentionne que ce terme « Condominium » devenu « Condomina puis Condamina » avec le sens de « Cum » pour, avec et « Domus » pour la maison, désignait une institution agro-pastorale, une valeur agraire jusqu'au Déme siècle où il répondait au sens de « grand labour d'un seul tenant ».

Le sens de « grand labour d'un seul tenant faisant partie de la réserve seigneuriale » n'est apparu qu'aux 13 / 14^{ème} siècles. La *Condomina* est la terre qui allait avec la maison du seigneur.

C'était la terre que le seigneur exploitait en faire valoir direct, par distinction avec *manses** et *tenures**.

Au fil du temps ces terres seigneuriales ont été sans cesse rognées au profit des *manses* et *tenures*, ainsi apparaissent les sens de « terres libres, terres franches » (non soumises aux impôts et taxes de circulation des productions). Le sens de *coseigneurie* se révéla être une relecture de *Cumdomina* en *Comdominium*. De terres libres et terres franches est issu le sens de champs communaux sur lesquelles les habitants du village faisaient paître leurs bêtes.

Manse : Habitation rurale à laquelle se rattachait une certaine étendue de terre.

On distinguait les *Manses* seigneuriaux ou *Domaniaux* directement exploités par le maître et les *manses* tributaires concédés à des *tenanciers*.

Tenures : de tenir. Terre concédée à charge de services et dont le concédant retient la propriété pour n'accorder au concessionnaire que la jouissance, révocable pour des causes déterminées.

Brandabiasse : Terme issu de l'occitan « *Brandar* » pour balancer, tanguer, branler et de « *Biasse* » pour sac, musette.

De ce terme Robert Geuljans : Biassa « sac contenant le casse-croûte ». Terme issu du latin bisaccia, pluriel de bisaccium. C'est le pluriel qui prit le dessus parce qu'à l'origine il s'agissait d'un double sac. Le Français « Besace » a la même étymologie.

Le grato-biasso était la collation que les moissonneurs faisaient vers 6 heures du soir. Des dérivés et autres significations, par exemple « celui qui porte une besace », « mendiant » ou « berger », cela dépendait de la localisation.

Constance (la) : cadastre de 1812, sect. B.

Prénom à la foi masculin et féminin, nom de baptême issu du latin « Constantius » qui a le sens de fermeté, fidèle à soi-même.

Sainte Constance aurait été martyrisée sous Néron (54 à 68 après J C). Deux Reines de France portèrent ce prénom, Constance de Castille et Constance de Provence.

Constance de Castille (1136 † Paris, 4 octobre 1160), infante de Castille, est reine des Francs par son mariage avec le roi Louis VIII le Jeune.

Constance d'Arles, dite aussi parfois **Constance de Provence** (née vers 986 - morte au château de Melun le 22 ou 25 juillet 1032), est reine de France par son mariage avec le roi Robert III le Pieux.

M. H. Corte (ou courtil) de Reymond.

Courtill, (Dict. du monde rural) première forme de la tenure seigneuriale et de l'exploitation agricole.

Parcelle enclose, petite cour de ferme servant aux ébats du bétail et au dépôt du matériel agricole.

Petit jardin clos de murs ou de haies attenant à une maison de paysan. 'Courtis' en Bretagne, en Champagne et dans les Ardennes. 'Courtial' en Languedoc, 'Cortil' en Périgord, 'Kuert' dans l'Isère, 'Kort' à Toulouse

M. H. Coste de Bolle,

Coste, pour coteau.

Bolle, Jacques Astor en dit, l'occitan 'Bola' désigne la borne de délimitation d'un champ et par extension la limite elle-même.

À l'époque féodale ce terme à désigné la limite d'un territoire.

Coudoulets (les) ferme : (Champ Las et Coudouret sur le cadastre de 1812, sect. A). Coudolès (Cassini)

M. H. Coudollets (les)

Coudouret, ferme : Dict. Topo de 1884 M. J. Roman (De Robert Geuljans), Coudoulous, Coudourous, Coudourouso, Coudourous, Codolos, du bas latin Codolosus, Cotulosus pour caillouteux. « Code » en français régional vient d'un dérivé « Cótulus » pour petit caillou dérivé du latin « Cos, Cotis » pour pierre à aiguiser. « Códou » est attesté en Provençal et Est-

Languedocien jusqu'en Lozère et dans l'Aveyron. Nous le retrouvons en catalan « codol », en corse « codule » et dans le Nord de l'Italie.

Un témoin m'écrit : Ma grand-mère chauffait son lit l'hiver avec une grosse pierre lisse en forme de galet qui lui servait de bouillotte. Elle appelait ça une « code ». Elle faisait chauffer sa « code » dans le four de sa cuisinière, et ça gardait longtemps la chaleur. Quand j'étais gamin je ramassais des cailloux pour les lancer et on appelait ça aussi des codes.

En fait cet endroit situé en pleine terrasse alluviale ne manque pas de galets de toutes tailles, pierres usées, arrondies au cours de leur pérégrination, provenant des hautes vallées telles que Bochaine, Dévoluy, Haute Durance, Haute Ubaye.

Conets : (les) écart Dict. Topo de 1884 M. J. Roman
André Faure en dit : Terme probablement issu du préfixe « Con », issu du latin « Cum » qui a pu désigner une terre travaillée « en commun » mais aussi terme affectif dérivé d'un ancien nom de Baptême « Conon » issu du germanique « Con » pour audacieux.

Cortis (le) : sect. A - 1449. Cortil, Cortillage, Courtil, Courtial, Cortial, Courtiol, Cortillage, Courtiau, Corte, Cortelese.
Jacques Astor en dit : En occitan moderne, le « Cortial » est le « Courtil », le petit jardin ou le verger attenant à la ferme. Le

terme médiéval « Cort » issu du bas latin « Curtis », issu du latin « Cohors » pour enclos, cour de ferme.

M. H. Cousins (les),

D

Derrière Maison : sect. A. Ces termes parlent d'eux même.

Dessus Moutarde : sect. A. Idem

Dessus le Puy : terres labourables - Idem

Devant Maison : sect. A. Idem

Devèse (le) : Terme issu du latin "Défendus" pour défendu, qui a donné l'ancien français "Défens" et l'occitan "Devès" lieu interdit aux troupeaux pour préserver la végétation, mais aussi bois de chasse réservé au seigneur, interdit de pénétration par le menu peuple. On disait aussi « forêt en défens » une forêt temporairement interdite au bétail pour protéger le jeune bois jusqu'à la cinquième ou septième feuille.

Défens ou Défends : est dans le français juridique de l'Ancien Régime, une terre close par le seigneur pour en interdire l'accès, que ce soit un bois pour se réserver le droit de garenne, le droit de chasse, ou une parcelle cultivée pour interdire celle-ci au troupeau de la communauté, même après les récoltes.

Selon Jacques Astor, ce terme est issu du latin « defensus » pour défendu. Le Centre national de ressources textuelles et lexicales y voit plutôt « defensum », participe passé de « defendere », au sens de chose défendue puis de terrain clôturé.

Au Moyen Âge, les défens sont bien souvent des bois giboyeux que les seigneurs interdisent à la chasse du menu peuple. Ordinairement, les terres des tenanciers étaient en défens de la mi-mars à la Sainte-Croix de septembre (14 septembre), du moins jusqu'à ce que la récolte fût enlevée.

L'existence ancienne des défens est rappelée par la toponymie de nombreuses communes, ainsi le « bois du Défens » à Alligny-en-Morvan (Nièvre) ou la « colline du Défens » à Bauduen (Var). S'il a donné « défens » en français, le latin defensum a donné « Devès » en occitan, d'où les noms de lieux-dits « Le Devès » des pays d'Oc. Le sens de « Devès » a évolué au cours des siècles, la connotation prohibitive finissant par disparaître pour ne laisser que le sens agricole de pâturage. Aujourd'hui, la « mise en défens » (on dit aussi « en défense ») d'une parcelle ou d'une partie de parcelle, est l'installation de clôtures, assortie de l'interdiction de pénétrer. « Défens » a alors le sens premier « d'interdiction », de « défense ».

Donnets (les) : (Orthographié les Donets sur le cadastre de 1812)

Donnets (les) hameau : Dict. Topo de 1884 M. J. Roman
M. H. Donnets, le plain (plan des) les Donnets (famille du Poët)

Terme dérivé de « Donat », donné par Dieu. Au 6^{ème} siècle, vivait St Donat, à proximité de Sisteron. Saint considéré en ces lieux comme étant à l'origine de la médecine par les plantes.

À voir : L'une des plus anciennes églises romanes de Provence (11^{ème} siècle) « St Donat la Visible » est située sur la commune de Peyruis, sur l'ancienne voie Domitienne. C'était un lieu de pèlerinage.

Ce prêtre d'Orléans aurait été appelé par l'évêque de Sisteron pour évangéliser la montagne de Lure. Ermite guérisseur, il vécut en ces lieux en compagnie de son disciple Coentin. Il avait à cette époque-là une grande renommée du fait des miracles qu'on lui attribuait, il fut sanctifié par la « vox populi ».

St Donat l'invisible est l'ermitage de ce saint, ce qu'il reste d'une église enterrée, cet endroit est magique, mais reste difficile à trouver.

À lire : ('Le guide d'ici' de Jean Claude Barbier. Ed. Le champ bleu. Pages 194 et 195.)

('Temps couvert sur la Provence ou l'Odyssée de St Donat de Lure de Jean Claude Barbier. Ed. Ferradou.)

Durance (la) : Jacques Astor en dit : (Drouantia, Druentia), Terme Ligure donc Indo-Européen, issu des racines hydronymiques

Préceltiques « Dor / Dur » qui désignent l'eau. Rivière à régime torrentiel, elle prend sa source dans les Hautes Alpes, à 2632 m d'altitude, au mont Chenaillet, près du col de Montgenèvre et donc de la frontière italienne, modeste ruisseau qui se divise en deux, à l'Est rejoint la plaine du Po, à l'Ouest rejoint la Clarée à qui elle donne son nom. D'un développement de 304 kilomètres, **la Durance** est le second plus grand affluent du Rhône, juste après la Saône. Son bassin couvre plus de la moitié de la région Provence, avant que le barrage de Serre Ponçons soit réalisé, cette rivière était un véritable fléau, ses « Durançades » arrivant jusqu'à 6000m³ seconde, maintenant assagie, ses eaux canalisées irriguent les cultures tout au long de son cours jusqu'à l'étang de Berre.

E

Eglise / paroisse du village :

Extrait du tableau historique des Hautes Alpes de monsieur Roman (1887)

Etat ecclésiastique : La paroisse du Poët est connue depuis le 12ème siècle, sous le vocable de St Pierre. En 1708, il y avait dans cette église des chapelles de Notre Dame, Sainte Anne*, et une chapelle dans le château dont on ignore le titre. En 1612, on créa un secondaire pour aider au service religieux, à cause de

l'étendue de cette paroisse. Une confrérie de Saint Esprit avec d'assez riches revenus existait au Poët et payait les décimes en 1516. La dime était perçue par le curé et le prieur de St Jacques d'Upaix dépendant de la prévôté de Chardavon près de St Geniez. Le Poët faisait partie de l'archiprêtré du Gapençais.

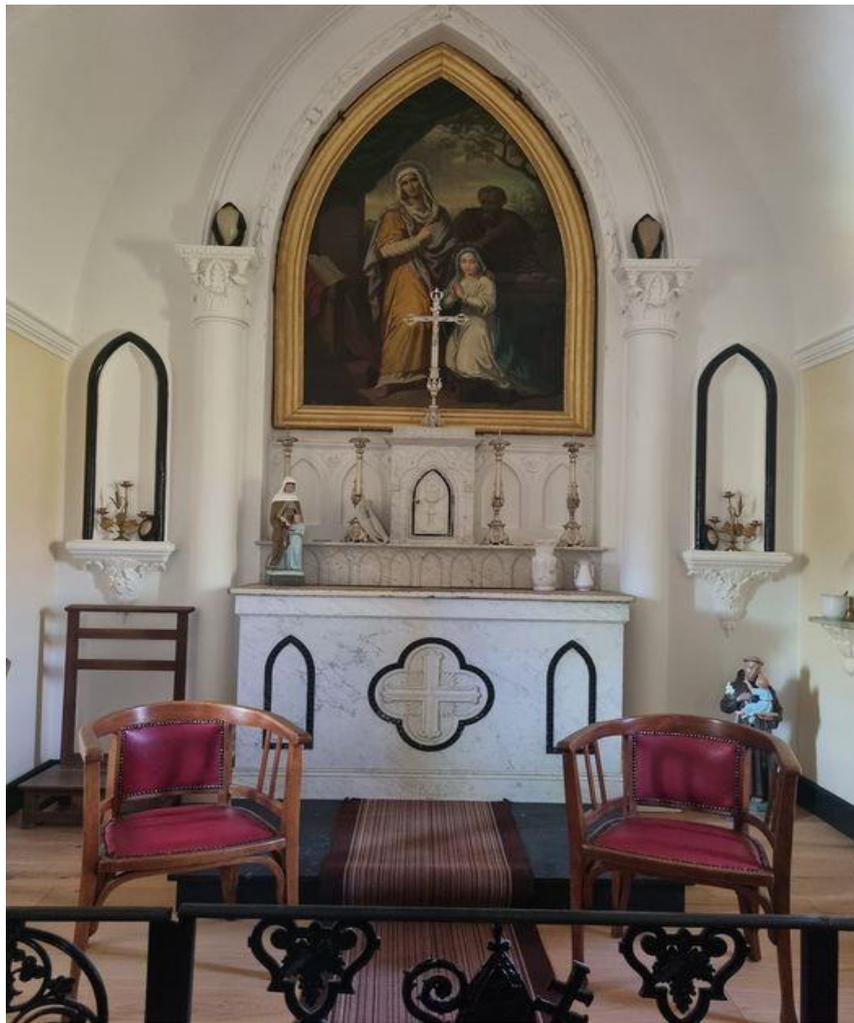
Chardavon : Se situe à l'Ouest de Saint -Geniez, cette ancienne commune de 41 Habitants en 1840 et 7 Hab. en 2016 a été rattachée à Saint-Geniez au 19 ème siècle, occupe un bassin sillonné par un ruisseau le Gabron. Cette petite unité territoriale fermée par deux massifs, Aigues-Champs au Sud (1348 m) et Gâche au Nord (1312m) est accessible par l'étroit « Défilé de la Pierre Ecrite », qui doit son nom à une inscription rupestre gallo-romaine : elle nous apprend qu'au début du 6ème siècle Claudius Postumus Dardanus, ancien préfet du prétoire des Gaules a réalisé des travaux au lieu-dit Théopolis (la Cité de Dieu) dont il était propriétaire. Cette configuration a pu, par ailleurs favoriser au Moyen Age l'implantation de la communauté religieuse des chanoines de Chardavon qui observaient la règle de Saint-Augustin (avec qui Dardanus a correspondu). Le monastère dépendait de l'Abbaye de Saint Victor de Marseille. En 1385 la prévôté de Chardavon est transférée à la Baume de Sisteron.

Source : Association des Amis de Chardavon

Chapelle Ste Anne des Agreniers. (Bull FA de 1924)

Ste Anne : Anne est la mère de Marie dans la tradition chrétienne ainsi que dans la tradition musulmane sous le nom de Hannah.

Agreniers : Dérivé du Provençal « Agrenas » pour pruniers sauvages.



Intérieur de la chapelle Ste Anne.

Cet édifice vient de faire l'objet d'une rénovation, y compris mobilier et tableau.

Eolienne : Roue à pales nombreuses, modèle qui se trouve au hameau des Fourniers

Les premières éoliennes apparaissent au Moyen-Orient dès l'Antiquité. Elles arrivent en Grande-Bretagne un peu avant l'an 1000 et se généralisent dans toute l'Europe au 12ème siècle. Très vite, ce dispositif



souvent imposant qui transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique se perfectionne.

Ce type d'éolienne fut mise au point par un inventeur Américain Charles Francis Brush, elle permettait de pomper entre 5 et 25 m² d'eau par jour suivant la profondeur du forage.

Il existe aussi l'éolienne bipale qui est un ventilateur fixe, qui est mû par un moteur et qui, durant des épisodes de fortes inversions de températures, rabat au sol l'air plus chaud qui se trouve à au moins 15 m au-dessus du niveau du sol et chasse et remplace ce faisant l'air froid qui se trouve au ras des cultures à protéger. Elle permet ainsi d'élever la température de l'air au ras des arbres fruitiers.

Esclangon (rue du hameau des Fourniers) : Le premier dispositif d'automatisation de la diffusion de l'heure par téléphone

fut inventé en 1933 par Ernest Esclançon, natif du village de Mison, directeur de l'Observatoire de Paris.

F

Fagnar (le) : (cadastre de 1812 sect. A) Terme emprunté au dialecte Wallon « Fagne, Fagnat, Fagnace, Fagnard, Fagno. Fagnou, Faing » termes qui désignent la boue, la fange, la vase, l'endroit humide, le marécage.

L'Occitan avec « Fangas, Fangeas, Fangeasse, Fange, Fangeouse, Fangerot, Fangel, Fanjas » a le même sens. En Aquitaine c'est un bois de Hêtre.

Figuère (Quartier du Bourg) : Lieu où se trouve des Figueiers.

Il en existe à peu près 800 espèces par le monde.

Fontaine (la) : Située à l'Est du Village PC 567.

À ce sujet : Combien y a-t-il de bornes fontaines à tourniquet dans notre commune ? dites « Bornes fontaines Bayard », appareils de fontainerie fabriqués par l'entreprise Bayard, qui breveta le mécanisme de la « fontaine à tourniquet » en 1901.

Elles sont presque devenues les curiosités de nos lieux publics et font partie intégrante du patrimoine communal, certaines sont aux armoiries de la commune

Inventaire à contrôler : 1 rue grange neuve, 1 à charrette, 1 a la bascule, 1 à l'église, 1 rue des jardins, 1 rue du Fournil, 1 à l'Usine, 1 ville haute, 3 au cimetière, 1 place de la fontaine, 1 Rte Napoléon vers l'école.

Font Florin : (cadastre de 1812, sect. A). Située au-dessus de Fontaine Petite.

Font : Terme occitan pour fontaine / source.

Florin : Flor, Flour, terme occitan pour fleur.

Florin : monnaie savoyarde au 12^{ème} siècle jusqu'en 1717.

Florin : Monnaie en usage à Florence au 13^{ème} siècle, sous le règne de Philippe le Bel, le « gros royal ou masse d'or » était appelé « grand Florin d'or », sous Philippe VS on frappa le « Florin George », sous Jean le Bon on imita le « Florin de Florence ».

Florin : fenasse, finasse, flusin, fleurs de foin, grenées : résidus (grains, feuilles, balles, débris de tiges) qui restaient sur le plancher des greniers à foin et dont on se servait parfois pour semer.

Fons Petite : (Orthographié « Fontaine petite » sur le cadastre de 1812)

M H. Font Petite

M H. Font, quartier de la Grand Font ou Font Florin.

Font-petite, ferme : Dict. Topo de 1884 M. J. Roman
Fontainette, fontaine, eau baptismale.

Qu sujet de l'eau. Extrait de l'Indention rurale de Pierre Martel. (Les Alpes de lumière)

L'eau c'est tout, puisque c'est la vie, elle est indispensable partout et pour tout. On sait la pluie, on connaît le toit, la gouttière, les chenaux mais ce que l'on ne connaît pas, c'est cette ficelle de chanvre que le berger de Malcor plaçait autour de chaque gros hêtre, à un mètre de haut pour dériver vers sa citerne l'eau de pluie drainée par les branches. Une seule nuit de pluie lui procurait entre 100 et 500 litres d'eau.

La plupart de nos contemporains sont habitués à ce que l'eau vienne à leur portée et ce en grande quantité. Autrefois il en était tout autrement, c'est l'homme qui allait à l'eau, toute la journée, hommes femmes et enfants faisait la navette entre la maison et la source ou le puits. L'obligeant enfin à inventer toutes sortes de techniques de levage, de transport et d'utilisation.

L'eau des tables de toilettes était utilisée pour nettoyer les seaux hygiéniques et le tout porté au jardin. L'eau de rinçage des légumes était utilisée comme eau de vaisselle, puis pour le lavage des serpillières. L'eau de cuisson passait avec les épluchures dans « le seau des cochons » qui était ensuite vidé dans le fourneau des cochons à feu autonome, qui servait à cuire le repas des bêtes quand ce n'était pas celui des moissonneurs, des lavandières ou des vendangeurs.

Pierre Martel raconte : il y a dans mon hameau une fontaine commune à cinq familles. Comme elle existe depuis des siècles, les droits des uns et des autres ont été modifiés de nombreuses fois au vu des ventes et des successions. Je possède un kilo de titres relatifs à mes droits qui sont (lorsque la fontaine coule) de $1/3$ du principal, plus $1/7$ du reste, plus $3/47$ de ce qui reste après, moins $1/4$ du tout que j'ai revendu.

Ce qui illustre bien la vieille devise Provençale « eici l'aiga es d'or ».

Font vieille : sect. A. Certainement là une des 1^{ere} fontaine qui ait été captée.

M. H. Font Vieille,

Forest (le) : Terme issu du latin « foris » pour : dehors. Le terme latin « forensem » pour : qui habite au dehors, qui vit hors

de la ville ou du village. Dans le gapençais ce terme désigne un lieu sauvage, un abri temporaire situé hors des agglomérations. On trouve aussi 'Fourrest, Foureston'.

Forest de Mille Francs : sect. A.

Mille francs : Du nom du propriétaire, Fournier Alexis dit Mille Francs

Foreston (le) : sect. Sect. A. Même sens que Forest.

Au sujet des Fours : Fours Banals / Banaux les deux termes peuvent être employés ou fours privilégiés ?

Il y a celui des Fourniers (ruiné) et celui du bourg (encore en état) est situé dans la rue du Fournil, mais impossible à réactiver, un appartement se trouvant maintenant au-dessus.

Extrait d'un article « Etablissement des métiers de Paris », manuscrit in-folio. Côté 5, f. 108, aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ce volume, écrit avec soin, a cent trente-deux feuillets ; il porte les armes du cardinal de Richelieu ; il faisait partie de la bibliothèque de la Sorbonne.

« Il existait dans plusieurs quartiers des fours banaux ou privilégiés, où les habitants étaient obligés de cuire leur pain. Les ordonnances royales prononçaient de grosses amendes contre les

fourniers qui ne faisaient pas assez cuire ou qui faisaient trop cuire le pain.

Les boulangers eux-mêmes furent pendant de longues années obligés de porter leur pain aux fours banaux. Le roi Philippe leur permit enfin de faire construire des fours chez eux pour leur propre service, et même pour les bourgeois qui voudraient y porter leur pâte.

La forme du pain, était ronde, et elle n'a point changé jusqu'au dix-septième siècle, époque où l'on commença à faire du pain long. Les boulangers fabriquaient des pains de toutes sortes et de diverses qualités. Ils leur donnaient des dénominations en rapport avec les notabilités de la société, avec certaines classes ou conditions, sans compter les pains de fantaisie qui avaient aussi leurs noms particuliers. Nous ne citerons que : le pain du pape, le pain de cour, le pain de pair, celui de chevalier, d'écuyer, de chanoine, le pain blanc, le pain bourgeois, nommé aujourd'hui pain de ménage, le pain coquillé bis blanc ».

Pour en savoir plus : *Gallica* : Histoire des arts et métiers et des corporations ouvrières de la ville de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours / par J. M. Cayla

M H. Fourniers (les), (nom de famille),

Fourniers (hameau) : (Orthographié « les Fourniers et Picoudouret » sur le cadastre de 1812)

Fourniers (les, hameau) : Dict. Topo de 1884 M. J. Roman
Situé au sud sud-ouest à 1,250 km de la mairie en-dessous du canal.

Fournier : Ce « Four » existe encore mais à l'état de ruine, une fenêtre se trouve à l'heure actuelle dans le mur mitoyen ?.

Terme issu de l'occitan « Fournier » pour celui qui tient un four à pain, qui travaille au four, banal ou non, mais aussi ouvrier verrier s'occupant du four. Ce métier était très pénible, il fallait en particulier, pénétrer dans des fours encore chauds lors des réparations des soles et voûtes.

La sole débordant devant le four, formant margelle permettait l'hiver d'y allonger de vieilles personnes perchées de rhumatismes.

C'était aussi l'endroit où beaucoup de familles apportaient des plats à cuire contre une modique piécette.

Picoudouret : le terme « Pic » désignait la pioche, « Picoune » la petite pioche, peut-être est-ce là un sobriquet affectif qui désignait celui qui se servait de cet instrument aratoire.



Plan de situation des Fourniers et de Charrette en 1812.

Francou (ruines) : Dérivé affectif de « Franc / Franck » issu du nom des Francs, du vieil allemand « Fraec » pour rapide, courageux et « Franka » pour lance, javelot, certainement du nom d'un ancien propriétaire.

G

Galamet : sect. A. lieu-dit disparu.

« Galamagne », terme Béarnais pour désigner un mélange de grains comme orge et avoine, et de fourrage à consommer en vert. Il désigne aussi un méteil, mélange d'orge et de blé.

M. H. Gallian Coste,

Coste pour coteau.

Gallian, du nom du propriétaire

Gendarmerie : dates d'installation et départ ainsi que son emplacement exact ? à compléter.

Pour en savoir plus : Gallica, la Gendarmerie de sa naissance à aujourd'hui.

Goute (la) : Cad. De 1812, sect. A.

M H. Goutte (la), Jacques Astor en dit, l'ancien français 'Gouté' désigne un petit ruisseau temporaire ou à faible débit.

Terme issu du bas latin « Gutta » pour ruisseau / Torrent. Ce sont les raies que l'on trace dans les champs pour ramasser les eaux. Désigne aussi un lieu où prennent naissance plusieurs sources. A donné « le Gouta, le Goutail, le Goutailler, Goutane, Goutaillon, Goutaud, Goutaux, Gouteisse. »

On trouve aussi Goutoune, Gouterie pour petite goutte mais aussi diminutif de Augustin.

M H. Grand champ de l'Hiere (le)

Hiere, (Dict du monde rural) dans le midi, aire à dépiquer les blés

Grande Ste Anne : (Orthographié « Grande St Anne » sur le cadastre de 1812)

Le propriétaire Antoine Jean Baptiste Reynier dit Antonin, avait acheté la ferme en 1904.

Un dilemme administratif surgissait à chaque nouvelle naissance dans cette famille. En effet, la limite des départements des Hautes

et Basses Alpes traversant la maison du maître, où fallait-il faire la déclaration d'état civil ? En 1930, le domaine a été vendu à Marius Borel, ancien délégué au Tonkin du conseil supérieur des colonies.

Après la première guerre, M Tempier y était fermier avec un troupeau de 120 brebis, une vingtaine de vaches laitières et des champs de céréales.

La Grande St Anne a été acquise en 1957 par la famille Koubé qui y a créé un verger de 120 hectares, « les Vergers de Haute Provence ».

Au 16^{ème} siècle, la baronnie du Poët se composait, outre les droits féodaux, de plusieurs beaux domaines, entre autres la Grande et la Petite Sainte-Anne, défrichés dans les Blaches du Poët et d'une superficie de plusieurs centaines d'hectares, et de vastes prairies autour du village.

Grange Neuve (la) écart : Dict. Topo de 1884 M.G.

Roman

Grange : « Granja » en Occitan représente le latin populaire « granica » dérivé de « granum » désignant le bâtiment où était entreposé le grain, (le grenier) qui désignait aussi le fenil, le grenier à foin, puis fini par désigner la ferme tout entière. Ce terme a désigné à l'époque féodale, les grands domaines agricoles,

seigneuriaux ou monastiques, (les granges Cisterciennes, les granges dimières*)

Qu sujet des dîmes : Terme issu du latin « décima » pour dixième. C'était, sous l'Ancien Régime en France, un impôt collecté en faveur de l'Église catholique et servant à l'entretien des ministres du culte et représentant en principe la dixième partie des produits de la terre et de l'élevage.

La dîme, ou mieux les dîmes, dont aucune décision ecclésiastique ne prescrivit le paiement pendant les premiers siècles de l'Église, étaient considérées par saint Jérôme comme un impôt cultuel, tandis que saint Augustin en faisait une aumône obligatoire. Elles devaient être remises à l'évêque qui veillait à leur répartition entre les ministres du culte et les personnes secourues par l'Église.

Qu début du 5^{ème} siècle, leur paiement apparaît dans les constitutions apostoliques comme obligatoire, mais seulement en conscience et non au for extérieur on les trouve surtout dans le sud-est de la France. Pomère et saint Césaire d'Arles en font souvent mention, le premier comme d'un usage, le second comme d'un devoir moral. C'est au siècle suivant qu'apparaît nettement l'obligation morale. Les évêques de la province ecclésiastique de Tours le rappellent en 567 et le concile de Mâcon (585) en parle comme d'un impôt exigé par l'Église sur les produits du sol dans tout le royaume de Gontran, sous peine d'excommunication, et destiné au

soulagement des malheureux, au rachat des captifs et à la subsistance du clergé. La sanction civile fait encore défaut.

À la fin du 8^{ème} siècle, une charte de l'évêque du Mans prouve que les terres ecclésiastiques payaient aussi la dîme et que les évêques se réservaient le droit d'en choisir les bénéficiaires. Il faut cependant noter que l'usage de la dîme, bien établi alors dans la Grande-Bretagne, n'était pas encore admis par la masse des populations de l'Empire Franc. À l'avènement de Pépin, l'institution s'étendit considérablement, dans la France orientale, saint Boniface contribua beaucoup à l'implanter et dans une lettre adressée (probablement en 765) d'abord à Lull, archevêque de Mayence, puis à tous les évêques Francs, Pépin ordonna que la dîme fût payée dans son empire, c'est la première intervention du pouvoir civil dans le paiement de cette redevance. Le capitulaire d'Heristall (mars 779) alla plus loin, désormais la dîme entra dans le droit civil ecclésiastique comme un impôt, dont le recouvrement pouvait être obtenu avec l'aide du bras séculier. À vrai dire, les populations manifestaient une opposition sérieuse, quoique passive, et quelques ecclésiastiques, notamment Alcuin, protestaient au nom de la doctrine. La dîme se prélevait sur tous les produits du sol et le croît des animaux. Le célèbre évêque d'Orléans, Théodulfe, l'exigeait bien des bénéficiaires commerciaux, mais son exemple ne fut pas suivi.

La dîme féodale (887-1150) : Il existait trois classes de décimateurs : le clergé séculier, les moines et les laïques. L'assiette

ne changeait pas avec la qualité du bénéficiaire, elle s'étendait aux produits agricoles, aux bénéfices industriels (produits des salines, de la chasse, de la pêche...) et aussi, mais rarement, aux bénéfices commerciaux. Quant aux revenus seigneuriaux (droits de marché, de péage, de port...), ils n'étaient décimables que par une concession de leurs propriétaires. La dîme était donc un impôt qui atteignait la production matérielle ou juridique des richesses, dont le taux était toujours du dixième, et qui était dû par tous les fidèles, même pour les abbayes, mais pour ces dernières les exemptions devinrent bientôt la règle. Sur qui pesaient ces dîmes, que les canonistes distinguaient en réelles et personnelles, grosses et menues, anciennes et nouvelles. Il est difficile de savoir si elles incombaient au propriétaire ou au tenancier, mais, en fin de compte, elles retombaient très probablement sur ce dernier.

En fait le taux de cette Dîme varia énormément, concernant les céréales, les gerbes étaient mises en Dizeaux (de 12 à 13 gerbes), on prélevait une gerbe sur chaque tas. Le prélèvement devait avoir lieu sur le tas, sinon l'exploitant était en droit de « jeter la Dîme » sur le champ.

Grosse Dîme ou Dîme grasse perçue sur les gros fruits (céréales vins et gros bétail. Le Maïs en était exclu.

Menues Dîmes prélevées sur le menu grain, Fèves, pois etc., légumes et volailles.

Dîmes novales perçues sur les terres mises récemment en culture.

Dîmes insolites qui s'appliquaient sur des cultures nouvelles, qui n'étaient pas traditionnelles dans la paroisse.

Dîme moutales qui étaient perçues sur la mouture effectuée au moulin banal.

La Dîme fut totalement supprimée sans indemnité le 17 juillet 1793.

La Dîme royale (l'égalité devant l'impôt) voulue par Monsieur de Vauban en 1707, dans laquelle le Maréchal proposait de lever une taille proportionnelle sur l'ensemble des revenus pour tous, nobles financiers, clergé, etc... lui valut la déchéance, il en mourut de désespoir.

Pour en savoir plus, je vous recommande de prendre connaissance des « Oisivetés de Monsieur de Vauban »

M. H. Grèse, 'Dict du monde rural), 'Grès', minéral composé de grains de sable.

Lou Grès, minéral composé de minuscules grains de quartz compacté. Mais il y a une vingtaine de sorte de grès de compositions différentes

'Grèse' lande pierreuse à petite végétation herbacée réservé aux pâturages des moutons

H

M H. Heres/aires, (quartier des), Terme issu du latin « Creca », surface faite soit d'argile mélangée à de la bouse de vache le tout fortement tassé soit en planches de bois bien ajustées où se pratiquait la foulaison.

Hermas (l) : sect. A. : Herme, Herm, Hermas, Hermetière dérivés de l'Occitan « Erme » qui désigne une terre inculte, lande parsemée de buissons, terrain vague. Ici augmenté du suffixe péjoratif « as » c'est donc là une terre doublement inculte.

Héritiers (les) (hameau), Dict. Topo de 1884 M.J. Roman nommés 'Les Héritiers et Gironde' cadastre de 1812, A.

M H. Héritiers (les)

M H. Héritiers (le forestage des)

Hérétié, Hereter, Héréte représentent l'occitan « Eiretier » pour Héritier, ce sobriquet s'applique aux descendant qui ont reçu des biens.

Héritier, Charles Louis 'Héritier de Brutelle', botaniste du 18^{ème} siècle.

Gironde M H. Gironde, Torrent qui prend source dans le quartier de Pré la Done.

Jacques Astor en dit : Cet hydronyme est issu de « Gir » variante phonétique de la racine pré-indo-européenne « Car/Gar » dans l'idée de pierre, rocher et de « Onde » dans le sens de flot, source. Ce qui correspond bien à l'origine de ce ruisseau qui sourd entre terrasse alluviale et terres noires.

En Touraine, c'est la partie du pré où l'eau séjourne l'hiver.

G

Jean Marin : sect. A. Du nom de son propriétaire.

Jourdanne (la) ferme, Dict. Topo de 1884 M.G. Roman anciennement appelée 'Gourdanne' cad. De 1812, mais aussi Jourdain :

« Jordanus » issu de l'hébreu « Yarden » pour désigner le « Jourdain », fleuve du moyen orient qui a donné son nom à la Jordanie. Ce terme fut adopté par les chrétiens en référence au lieu de baptême du Christ. Ce sont ensuite les croisades qui sont à l'origine de la dissémination de ce nom de lieu et de ce nom de Baptême, en effet, de nombreuses fioles remplies d'eau du Jourdain ramenées par des croisés, servirent à baptiser de nombreux enfants.

L'Homme mort : cadastre de 1812. Sect. A.

Cet endroit a peut-être été témoin d'un événement tragique.

Mais ce toponyme se rencontre assez fréquemment en France, très souvent regardé comme la déformation « d'Orme Mort ». (Arnold Van Gennepe)

L

M. H. Lamourier (quartier de), allant au moulin.

(Dict du monde rural) Mourier pour mésange à longue queue

Lauron (le) : Le Loron et Charrette. Cadastre de 1812. A.

M. H. Lauron,

M. H. Lauron (le bas),

Lauron : surgen d'eau pour source à fleur de terre. Le jaillissement de l'eau est donné en outre par le latin « Surgère » à l'origine de l'ancien français « sort, sorce, et sorjon » d'où le Français « Source ». Effectivement en ces lieux, à quelques mètres en dessous du plateau du Puy, à l'altitude de 640 mètres, au contact entre terres noires et terrasse alluviale, toute une série de captages horizontaux y ont été pratiqués sous le nom de captages de Beaume Veran.

Sous ce lieu-dit se trouve une multitude de petites parcelles cadastrales anciennement appelées « Les jardins du Roi » naturellement alimentées en eau puisque situées juste en dessous du

contact Terres noires et couverture alluviale, le « Roi » bien souvent désignait un arbre ou un rocher remarquable.

En d'autres lieux, ce terme serait peut-être issu de « Laurier, Laur, Lor » issu du latin « Laurus » pour désigner cet arbre à valeur symbolique et aromatique qui bien souvent a inspiré les fondateurs de paroisses et de lieux dits. Peut aussi être issu du nom de personne gallo-romaine « Laurus ».

(Extrait du petit dico Provençal/ Français) :

Lavoirs : Des Fourniers, de Charrette, du Bourg.

La lessive dite aussi Bugade posait dans l'habitat de nombreux problèmes (vapeur humidifiant les murs, écoulement de l'eau), le linge n'est alors lavé que deux fois par an (la lessive devient mensuelle dans les années 1900 et hebdomadaire dans les années 1930), les moins fortunés gardant leurs vêtements jusqu'à complète utilisation. Ces « grandes lessives », appelées « buées », duraient généralement trois jours.

Premier jour : Le linge était immergé dans d'énormes baquets de bois pour un premier décrassage.

Deuxième jour : Le linge était lessivé dans ces mêmes baquets ou d'autres cuves, recouvert d'une toile sur laquelle on pratiquait le coulage, c'est-à-dire le versement de l'eau bouillante à l'aide d'un

récipient à long manche sur une épaisse couche de cendres dont le carbonate de potasse constituait un excellent agent nettoyant.

Troisième jour : le linge était rincé et essoré au lavoir.

En France, les épidémies de choléra, de variole et de typhoïde incita le Parlement à voter la loi du 3 février 1851 qui accordait un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30/100 la construction des lavoirs couverts et prévoyait que « c'était au lavoir commun que la lavandière trouverait une distribution commode d'eau chaude et d'eau froide, des appareils de séchage qui lui permettaient une économie de temps, et qui lui évite d'effectuer (le blanchissage) dans l'habitation ». Les travaux étant mis en adjudication sur rabais à la chandelle expliquent chez les entrepreneurs une certaine similitude de conception et de matériaux. Le lavoir resta en usage jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle dans les villes où soit l'eau n'était pas polluée soit il n'existait pas de blanchisseries, mais leur utilisation sera progressivement abandonnée au cours de ce siècle. Malgré la résistance au progrès des lavandières le lavoir sera remplacé par les lessiveuses, les lavoirs mécaniques, les machines à laver vers 1950.

Libre (la) quartier : nommée 'Lebrinaria' en 1280. Dict. Topo de 1884 M. J. Roman

Quartier peut être désigné ainsi en fonction du droit de « libre parcours » dont disposaient les habitants d'une communauté rurale de faire paître leurs troupeaux sous la conduite du berger, dans les champs du commun après fenaison et moisson sans tenir compte des limites des champs ouverts, pratique abolie par la loi du 9 juillet 1889.

Logis neuf (le) : Terme du 14^{ème} siècle, dérivé de « Loge » endroit où une personne demeure. Le logis désigne la demeure bourgeoise, la maison de maître ou le nom du domaine.

M. H. Loumaye, (Dict. du moyen français 1330/1500), dérivé de « Ormaie ».

(Dict. du monde rural), Ormoie, Oulmière, Olmet. Lieu planté d'Ormes.

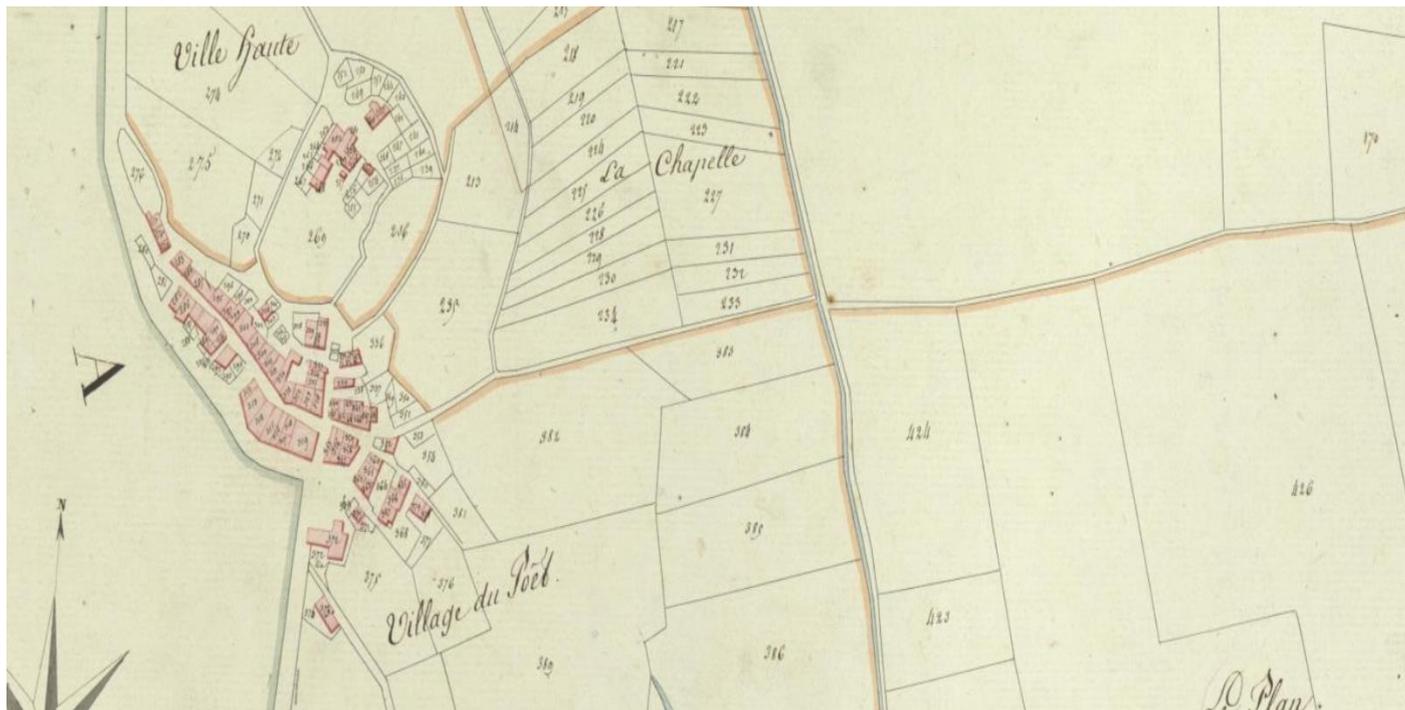
André Faure en dit, c'est là un dérivé de 'Ourmande' qui désigne un bois d'Ormes.

Or

Mairie : Terme issu du latin « Curia », endroit où se réunit la Curie, salle des séances du Sénat et par analogie salle du conseil municipal, maison commune, maison de ville.

Date de construction : ?

L'ancienne mairie se trouvait à la place de la boulangerie actuelle.



Plan du Bourg en 1812.

Mâle (la) : cadastre de 1812, sect. C.

Mâle : Terme qui désigne un terrain marneux (mâle blanc), mais aussi le fumier (mâle noir), puis aussi la tige de chanvre qui porte la graine, le chanvre étant dioïque.

Petits métiers du Moyen Âge, le crieur « Mâle Tache » pour dégraisseur.

Mate (la) : « Mate, Matte, Mata, Mathe, Lamatte » termes très courants en pays d'Oc. D'origine pré celtique, ces termes désignent une touffe d'herbe, un ensemble de rejets autour d'un arbre, pour ensuite désigner un fourré, un bouquet d'arbres. C'est le plus connu des termes d'origine pré-indo-européenne ayant trait à la végétation sylvestre. Il désigne constamment dans les toponymes des zones broussailleuses, des zones de garrigue, des zones boisées sur butte ayant résisté à la déforestation.

(Jacques d'Amat possédait la métairie de Pra Chabaud, appelée aussi « la matte », achetée en 1647), aujourd'hui disparue.

Maurelle (chemin de) Morelle : Terme occitan pour désigner la couleur sombre. A donné Maure, Maurel, Morelle, Maurin, Moreau. Ce chemin, plutôt sentier se développe et recoupe la zone de contact entre terre noire et terrasse alluviale, en montant vers le plateau des Puys sur la droite se trouve une Beaume creusée dans le but de récupérer l'eau pour le besoin des jardins environnants. C'est aussi une plante toxique de la famille des solanacées, la « Morelle noire ou Douce-amère », c'est aussi un terme qui dans le Midi est donné au Croton des teinturiers dont le suc donne un bleu qui n'est pas aussi beau que celui du Pastel ou de l'Indigo.

May (le) : Terme qui représentait le mois de mai,

Tradition de planter un arbre le 1^{er} mai.

Pouvait aussi représenter le mois de naissance d'un enfant du propriétaire des lieux ou nom donné à un enfant abandonné, trouvé en ces lieux.

Nom d'Israélite.

Certains y ont vu une abréviation de Marius ?

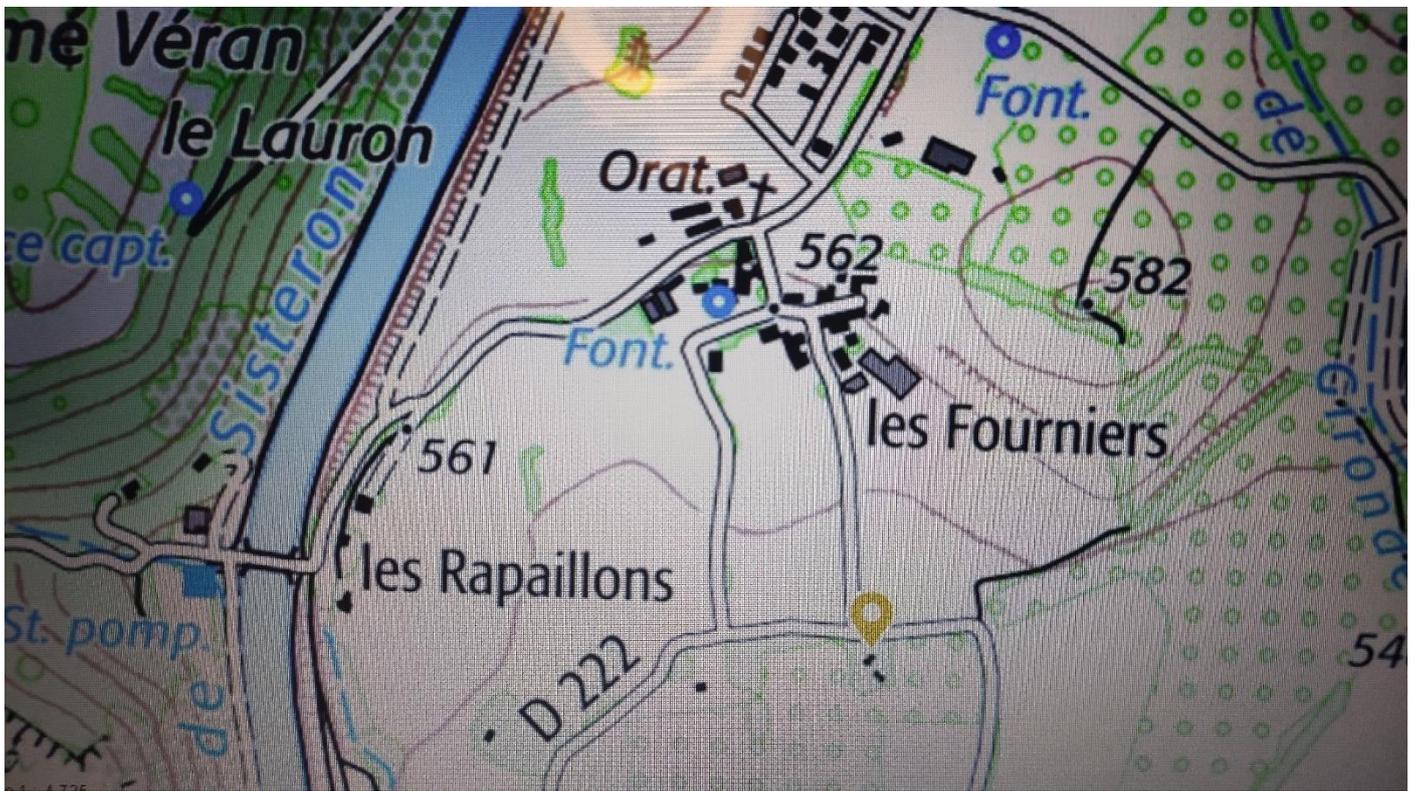
Micocouliers (des) chemin : Situé entre les Donets et l'Usine, arbre d'ombrage au même titre que le platane en Provence et Languedoc. C'est avec les rejets que l'on fabriquait les fouets appelés « Perpignan ». Il était employé en charronnerie de la même façon que le Frêne. Reconnu aussi comme bon bois de sculpture. On élève toujours de jeunes micocouliers que l'on met en forme pour faire des fourches à fourrage.

Ses fruits sont comestibles mais peu charnus et fades. Les graines renferment une huile aussi bonne que celle de l'amande douce.

Son écorce servait à élaborer une teinture « rouge siam » pour la laine.

Miliasse : sect. **A.** Vraisemblable sobriquet issu du latin « Emilius, Emilianus » pour Emile, Emilien, Emilian.

Monastère (ruine) : cet endroit est une énigme, situé à 250 mètres au sud du hameau des Fourniers, cet espace de 44 x 23



Géoportail actuel, balise jaune

Montplaisir : sect. B.

Ce terme parle de lui-même, c'est un endroit surélevé ou il fait bon vivre.

Moulin : il est fait mention vers 1837 de l'existence de moulins à eau sur le territoire du Poët. Il serait logique qu'ils fussent situés en bord de Durance.

Il y en avait un dans le domaine des Concis (Cadastré Napoléonien de 1812) dont j'essaierai de retrouver quelques vestiges l'été prochain dans les broussailles.

Extrait de la vie publique dans le H. A. de H. Thivot

Il y avait en 1835, 301 moulins à eau dans notre département dont 271 sur des torrents et ruisseaux intermittents (qui moulinaient seulement en période de hautes eaux, pluies, fonte des neiges) et une trentaine sur rivières et torrents pérennes.

Selon Chaix, 637 moulins à eau ou à vent, chiffre ramené à 622 en l'année 1844.

Terme issu du latin "molinum". Dans le contexte agraire du Moyen Âge, le moulin était à l'espace rural, ce que l'église était à l'espace paroissial. Le meunier, était donc un des personnages les plus en vue d'une communauté. "Mola, Pistrinum" désignaient les meules actionnées par des esclaves ou des animaux. "Molinum" désignait les meules actionnées par la force hydraulique. En 27 av JC, l'architecte latin Vitruve, fit la description d'un moulin à eau déjà fort perfectionné.

Le moulin à vent, sans doute venu des pays de l'Est de la Méditerranée, va lui aussi, contribuer à produire de la farine et monter l'eau des puits, mais les moulins à eau eurent cependant la préférence du fait de la richesse en ruisseaux, torrents et rivières de notre pays.

Extrait Soc. Etude des HA - Bulletin de 1907.

Gap, 20 avril 1756.

Le terroir du Poët est borné : à l'Orient, par la Durance ; au Midi, par Sisteron ; au Couchant, par Mizon ; au Nord, par

Upaix. Le village est situé au bas et le long d'une colline, sur le chemin de Gap à Sisteron. Il n'y a d'autres artifices que le moulin banal, lequel même est en mauvais état et de mauvais produit. Le terroir est presque tout en plaine. Il y a quelques quartiers d'assez bonne qualité ; mais il y a aussi de très vastes cantons fort maigres et qu'on laisse même incultes, parce qu'on n'avoit point d'engrais pour les mettre en valeur. On ne sème guères que du froment et du méteil, quelque peu d'espautes, presque point d'orge ny d'avoine. Le pays est fort dépourvu, de prairies ; mais assez garni d'amandiers, de chênes et d'autres arbres. Il y a pourtant des particuliers qui n'en ont point du tout dans leurs fonds, nous y avons eu égard dans la fixation des revenus.

Le seigneur a haute, moyenne et basse justice. Il possède un four et un moulin banal, un Cens* foncier de 100 livres argent et de 30 Charges* froment, et les Lods* au sixième Denier* ; il y a la directe universelle.

Il n'y a qu'une seule foire au Poët, le 3e du mois de may ; cette foire est très peu fréquentée.

Pour explication de l'article sur le Terroir du Poët.

Petit aperçu sur les anciennes mesures des Hautes Alpes de Mr Paul Aimés, ancien Conservateur du Musée Départemental.

Le Cens : est la redevance annuelle, foncière qui est due par celui qui exploite un fonds, appelé censive, au propriétaire des lieux.

Lods : taxe de mutation due au seigneur lors du transfert et de l'enregistrement d'un bien.

Charge : Saumée, Sommée, Somata, Sauma, Charc. Mesure fictive désignant :

- a) La charge d'une bête de somme ou 3 quintaux (147 kg) par bât de cheval ou de mulet.
- b) La charge d'une voiture à 4 chevaux est de 1500 livres (735 kg). Instruction sur les convois militaires du vend. An 3.

La 'Charge' était une mesure « fictive » en ce sens qu'il n'existait pas de mesure réelle avec laquelle on pouvait mesurer grains ou liquides dans les transactions. Néanmoins c'était une mesure d'emploi courant car elle correspondait en principe à « la charge d'un cheval » et se trouvait être plus voisine en fait de 2 Quintaux (équivalant à notre quintal métrique approximativement). D'autre part, dans la métrologie antique, antérieure à l'adoption du système métrique, le cultivateur se préoccupait peu de définir des surfaces régulières arables mais d'ensemencer une quantité certaine de grains pour être assuré d'obtenir la récolte nécessaire à sa consommation. De là la notion de « Charge de semence » ou quantité de grains égale à environ 1,5 hectolitre et semée à la volée dans une surface plus ou moins grande suivant la nature du sol et dont on attend « année commune » une récolte brute de 3,5 Charges après déduction de la Charge nécessaire aux prochaines

semailles et de 2,5 (annuaire du département, 1806) qui suffisent à la nourriture, ce qui revient à dire que la consommation moyenne par habitant était estimée à environ 1 litre par jour ou 750 grammes de blé (soit 1,5 livre ou 3 marcs).

Dans la pratique, on calculait grosso modo la charge de semence comme étant une surface égale à 400 toises carrés ou 1600 m² ou 16 ares ce qui correspondait à une demi-journée de travail au moment des semailles.

Denier : Egal au 240^{ème} de la Livre Tournois qui est équivalente à 20 sous ou sols.

La Livre Tournois :

Il existait deux systèmes « Livre, Sol, Denier » : le Tournois et le Parisis. La monnaie « Tournois » était frappée initialement à Tours et la monnaie Parisis était frappée à Paris.

Les deux systèmes ont cohabité pendant longtemps, la Livre Tournois étant surtout utilisée au sud de la Loire et la Livre Parisis dans le nord du pays. De plus, les deux systèmes étaient différents : 1 Livre Parisis de 20 sous Parisis valait 25 sous Tournois.

La 'Livre' en tant que pièce de monnaie n'existait pas.

Le terme 'Livre' correspondait à une unité de poids dans laquelle étaient taillés un certain nombre de flans (rondelles) pour en faire des pièces. Une Livre égale 489,5 grammes.

Le 'Marc' était une subdivision de la Livre (2 marcs = 1 livre). Lorsqu'on parle d'une pièce taillée au $1/32$ de 'Marc', cela signifiait que l'on faisait 32 pièces dans un 'Marc' de métal fin. Le 'Marc Tournais' valait 244,75 grammes, le 'Marc Parisis' valait 195,80 grammes.

En France, une 'Obole' correspondait à la moitié d'un denier (2 Oboles = 1 Denier).

La 'Pite' valait $1/4$ de denier et la 'Semi-Pite' $1/8$ de 'Denier'.

En 1667, Louis XIV donne l'obligation de compter dorénavant par Livres, Sous et Deniers sans distinction de système.

Moularde (la) hameau, Dict. Topo de 1884 M.G. Roman (Orthographié « Moularde » sur le cadastre de 1812).

Moustarde (Cassini)

MH. Molhasse (en),

Moularde / Moulard : (Dictionnaire du monde rural) Terme agricole pour « Fondrière », dépression, enfoncement dans le sol où la terre reste humide.

Effectivement, cet endroit se trouve dans la continuité des captages d'eau de « Beaume Veran » entre couverture alluvionnaire et terres noires.

MH. Moustarde (bastide de) Paul Donnet, en 1678.

Mûriers (les) : *Morus*. L.

Mûrier blanc : *Morus alba*. L. Originaire de Chine introduit en France dans le but de nourrir le « Bombyx morie » ou ver à soie.

Mûrier noir : *Morus nigra* L. Spontané en Asie occidentale, il a certainement été introduit en Europe par les Grecs qui le citent.

Les romains appréciaient ses fruits, « les Mures ».

Mûrier à papier : *Broussonetia papyrifera* Vent. Appelé aussi Mûrier de Chine a été introduit en France pour l'ornement.

Broussonetia doit son nom à l'usage de son écorce qui rouie comme le chanvre, donne une filasse de belle qualité, propre à la fabrication du papier et même de tissus.

À lire, Mûriers, Magnans, Cocons, Filage et Vie de Lussan Vers 1860 (disponible à la demande)

N

Nomades (chemin des), terme issu du latin « nomas » pour pasteur, qui désigne des personnes ou animaux errants, ambulants, instables, mobiles, vagabonds. Peut-être ici une voie de contournement du

village, généralement ces gens étaient mal vus et même repoussés énergiquement.

En d'autres lieux tout étranger était appelé « Turc ».

Mais il y avait aussi les Colporteurs, les Estamaïres, les Patiaïres, les Remouleurs, les Ramoneurs, les Cordonniers (Péqueux), les Vitriers, les Rempailleurs, qui pour quelques sous rendaient service à qui avait besoin.

Napoléon (route) : Venant de Sisteron, il a dû emprunter ce que l'on appelle le « vieux chemin royal » pour passer au Poët et continuer son périple vers Paris, il a ainsi parcouru 42 kms dans la traversée de nos Hautes Alpes

Noyrates, Noirate : cadastre de 1812, sect. B.

Noyraie pour lieu planté de noyers.

Noyrates, peut être ici dans un sens péjoratif pour désigner des noyers produisant des noix de peu de valeur.

Au sujet des Noyers : Au hasard de balades en campagne, il nous arrive çà et là de rencontrer un de ces arbres, sans penser un instant croiser le rescapé d'une longue histoire liée au développement de notre humanité. En effet, (*Juglans Régia* L.) nous viendrait d'Arménie, des régions au midi du Caucase et de la mer Caspienne, mais aussi des montagnes situées au Nord de l'Inde et de la Birmanie. Il a été ensuite constaté son existence spontanée au Japon ainsi qu'au

Nord de la Chine. Son implantation actuelle, hors des cultures, s'étend donc de l'Europe tempérée orientale jusqu'au Japon. Sa présence a du cependant être plus occidentale en Europe, car on a trouvé des feuilles de notre noyer dans les Tuf quaternaires de Provence. Il existait beaucoup d'espèces de « Juglans » dans notre hémisphère, aux époques dites tertiaires et quaternaires. Elles sont réduites à l'heure actuelle, à une dizaine d'espèces, distribuées aussi en Amérique septentrionale et en Asie tempérée. Le noyer n'est pas un arbre qui se sème et se naturalise avec facilité. La nature de ses graines s'y oppose certainement, de même qu'il lui faut des climats où il ne gèle pas beaucoup, et d'une chaleur modérée. Il ne dépasse guère au Nord, l'implantation de la vigne, et s'avance beaucoup moins qu'elle au Sud.

Les Grecs habitués à l'huile d'olive, ont négligés plus ou moins le noyer, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de Perse une variété bien meilleure que la leur. Une tradition Grecque veut que l'on jette des noix lors de la célébration des noces. En Europe, lors de fouilles archéologiques d'habitations lacustres en Suisse, en Savoie et en Italie, des noix ont été trouvées, dans des couches qui correspondent à l'époque du fer, période de l'Hallstatt entre 1200 et 450 avant J C'est à peu près à cette époque-là, que ces mêmes Grecs ont établis l'olivier en Provence.

Notre histoire Provençale nous raconte.

Que les noyers actuels représentent le millième de ceux qui ornaient nos campagnes françaises avant 1920. C'est l'ouverture des voies de communications, l'organisation du commerce, qui a permis de connaître l'huile d'arachide. De ce fait, l'homme est allé vers la facilité. Finie la corvée ancestrale de la « mondée », pour avoir de l'huile à la maison pour l'année à venir. A cette époque-là, l'ébénisterie s'est intéressée à ce bois noble, les noyers se sont donc vendus « à la pelle » pour une bouchée de pain. Parmi les échappés du massacre, beaucoup périrent lors des périodes de grand gel (1956). Des renseignements que nous ayons du 19^{ème} siècle, il est dit que l'implantation du noyer se faisait par semis naturel. Certains paysans plantaient des noix ayant des caractéristiques séduisantes, mais la pollinisation était bien souvent croisée, ainsi l'arbre obtenu donnait généralement des noix différentes à celles espérées. Les derniers témoins de cette époque, ne se souviennent pas que l'on ait eu recours au greffage pour la multiplication des espèces intéressantes.

Le mondage des Noix :

Après avoir ramassé et bien fait sécher les noix, il fallait séparer les coques des cerneaux. C'était là, l'occasion pour les voisins, les amis et les parents de se retrouver ensemble lors des longues veillées d'hiver. Une ou deux personnes cassaient les noix à l'aide d'un petit maillet, (en tapant sur la pointe de la noix), les autres triaient les cerneaux tout en discutant, en plaisantant, en (taillant un costume

aux absents). Cette corvée a laissé un très bon souvenir de riche convivialité à ceux qui y ont participé.

Fabrication de l'Huile. Un arbre adulte, vers 60 ans produit environ 30 litres d'huile. Les cerneaux de noix étaient portés au moulin pour être écrasés. La pâte ainsi obtenue, était ensuite cuite sur une plaque. Cette opération était capitale, c'était un savoir-faire qui se transmettait de père en fils, la température devait être absolument à point, car : une température trop chaude, l'huile était amère, une température trop froide, l'huile ne se conservait pas. La pâte à point, était très rapidement disposée sur la pierre ou la poutre du pressoir, recouverte d'un plateau de bois et pressée par des coins de bois, enfoncés avec de grosses masses. Un de ce système archaïque existe toujours en basse Ubaye, inutilisé et oublié dans un coin de grange depuis de très nombreuses années. Ont succédés ensuite, les pressoirs à vis, qui demandaient beaucoup moins de peine tout en ayant un rendement bien meilleur. Le tourteau qui résultait du pressage, était paraît-il une véritable friandise pour les enfants. L'huile de noix, comme celle de noisettes ou d'olive était conservée dans des jarres* ou de grands bacs en pierre munis d'un bouchon ou d'un couvercle en bois, généralement enterrées jusqu'au col. Aujourd'hui, l'un et l'autre servent de jardinières. Cette huile de noix, puisée au fur et à mesure des besoins de la famille avait un usage culinaire pour agrémenter les salades ou autres plats. On s'en servait aussi pour ses vertus médicinales, mélangée avec de l'eau de

vie, de la poudre noire de chasse, certains vétérinaires soignaient avec succès les vaches atteintes de mammite.

(Témoignage recueilli auprès de monsieur Cyprien Martin aujourd'hui décédé, habitant du hameau de Dramonasc sur la commune du Lauzet / Ubaye, Alpes de Haute Provence, complété par des notes de l'association « Burle et soleil » (Syndicat Intercommunal des Boutières, de la région du Meysenc).

Jarres : Spécialités des Potiers de Château Arnoux appelés « Jarlandins ». Poteries de grandes tailles (vaseaux) caractéristique de la Provence, enterrées jusqu'au col dans une pièce de la maison, fermées par un bouchon de bois bien ajusté, dans lesquelles était conservé l'huile d'olives, quelques fois les grains ou biens précieux.

C'était aussi le nom donné aux fontaines de terre cuite dont on se servait dans les maisons pour avoir une provision d'eau.

Nozières (pré) :

Terme issu du latin Nux, Nucem devenu Nolz, Nose en Occitan pour Noyer.

P

Paillade (la) : ferme ruinée lieu-dit situé sur la limite entre Mison et le Poët proximité immédiate de la pierre de terroir aux armes de la famille De Rame, qui dit-on serait là depuis le 14^{ème} siècle.

Terme du 15^{ème} siècle pour désigner la Paillasse, paille étendue à terre. Coucher sur la paillade. Il est possible aussi que cet endroit ait été réputé pour ses cultures de céréales propres à fournir de la paille.

Paret (le) (hameau disparu) : Dict. Topo de 1884 M.G. Roman. Paret cadastre de 1812, A.

MG. Une maison du Poët, appartenant à la famille Paret, donnée à la communauté en 1657, servait d'hôpital pour les pauvres. 1E 5115, f° 214-216^v, p.195-198 de la numérisation, 7 mai 1657, Gabriel Buisson notaire de Châteauneuf-de-Chabre.

Il y a un grand logis du seigneur (auberge).

Ce terme a désigné à l'époque féodale le « droit de Paret » ou droit de loger chez un vassal.

Paret : Terme qui désigne une paroi, une muraille en langue d'oc.

Paret : terme qui désigne le pisé, le torchis dans le Sud-Ouest.

Pasquette (la) : sect. B. C'est là certainement un sobriquet féminin.

Pasquet, Pascalet, Pasqualet, Pascalin, Pascalon, Pasque, etc. sont des dérivés de l'occitan « Pascas » et du français « Paques ».

Le temps de Pâques était réservé par l'église pour célébrer les baptêmes, d'où le prénom « Pascal ».

Patèques (les) : sect. A.

André Faure en dit : ce terme vient de l'occitan « Pacha » transformé en « Pati » venant de « Pactus, Pacte, Contrat » mais peut aussi venir de « Pâtis » (Pratum) pour pré, terre inculte, pacage, pâturage, terrain de vaine pâture. A donné « Patégou, les Patèques ».

Le Latin « Pascère » pour paître, évolué en « Pati » lieu de pâture. (Toponymie Provençale).

(Dict. Provençal/Français), « Patèques » pour « Pâtis » Terrains de parcours, par extension, droit de passage.

Pati, pour patio, cour intérieure, latrine, chahut.

Peut aussi envisager un dérivé du « Patet » occitan pour « Pataud » sobriquets qui désignaient une personne avec de grosses mains, des grosses pattes qui ne convenaient guère aux travaux délicats.

Petit Champ (le) : sect. A.

Petit Jardin : sect. B.

Jardin : Terme issu du latin « Hortus » pour terrain planté de végétaux utiles ou d'agrément.

Gardin en 1138, ancien français Jar 12^{ème} siècle, termes issus du francisque Gard, Garten en allemand.

Peyrouze (le) : sect. B.

J Astor en dit : Terme issu de « Peyre », qui désigne soit un bloc erratique, soit un lieu rebelle à la culture, ici le dérivé en « Osa » représente l'occitan « Peirosa » pour pierreux, caillouteux, pour qualifier la terre ou la ferme sous l'aspect de son terroir.

Peysier (le) : Cadastre de 1812, sect. B.

« Peysier, Peysière », issu de l'occitan « Payssièro, Paissièro »
A Faure en dit, terme issu de l'occitan « Peissier » qui désigne un bassin, une retenue d'eau. Ce mot vient du latin « Paxill » pour « pieu ». Quand la retenue d'eau était obtenue par un barrage de pieux.

Peysier : pour Pisse, cascade

Petite Ste Anne : Exploitation agricole fondé en 2005.
Elevage de chevaux et d'autres équidés.

Peyre grosse (la) quartier, Appelé 'Poyrosium' puis 'Poirosium' en 1280. Dict. Topo de 1884 M.J. Roman.
(Orthographié « la Beaume et Pierre Grosse » sur le cadastre de 1812 Section A).

Ce terme se rencontre très fréquemment dans les vallées glaciaires, il désigne généralement un bloc erratique, transporté lors de l'apogée glaciaire et déposé là durant le retrait de la dernière glaciation, (la moraine frontale arrivait à Tolonne), dite de « Würm », dernière période glaciaire qui caractérise la fin du « Pléistocène * », Cette évènement glaciaire commença il y a 110 000 ans pour se terminer

il y a environ 10 000 ans. La grande majorité de ces blocs transportés dans les moraines frontales ou latérales, véritables poubelles minérales, mélange de toutes sortes de roches composant les Hautes Terres, marbre rose de Guillestre, gabbros, gneiss et granits des Ecrins, marbres verts de Maurin (Haute Ubaye), calcaires et marno-calcaires aussi, qui furent utilisés dans les constructions, pour tailler des bassins, des rouleaux, des socles, des sculptures, et de ce fait seuls restent les pierres de mauvaise qualité ou celles liées à quelques coutumes ou croyances ancestrales.

- Le Pléistocène est la plus ancienne époque géologique du Quaternaire et l'avant-dernière sur l'échelle des temps géologiques. Elle s'étend de 2,58 millions d'années à 11 700 ans. 'A P' *
- * Locution pour (avant le présent)
- Les origines de ces périodes paléoclimatiques ont fait l'objet d'âpres débats. Cependant, il est majoritairement admis que les glaciations du Quaternaire trouvent leur source dans la variation des paramètres orbitaux de la Terre au cours du Temps. Ces paramètres sont dits de « Milankovic », en référence au chercheur qui a défini cette théorie.

Ils se composent de l'excentricité et de l'obliquité l'écliptique de notre planète, ainsi que de la précession des équinoxes.

Six périodes glaciaires se sont succédé durant ces 600.000 dernières années. Séparées par des périodes interglaciaires à climat tempéré

voir tropical. Elles portent les noms de Biber, Donau, Günz, Mindel, Riss et Würm. Cette dernière s'est achevée voici 11.000 ans.

Pièce (la) : sect. Q. Terme issu de l'occitan « Péça » pour pièce dans le sens de champ.

Pièce de Devant : sect. Q.

Pied Marquis : sect. Q.

Pied : « Pioch, Pièch, Piè, Puech, Pèch, Poech, Poch, Puch, Poe, Poèi, Poi, Poil, Piei, Pioei, Pèi, Poët, Pèou, Pey ». Ces termes désignent indifféremment en pays d'Oc comme en pays d'Oïl, un point culminant. Ce sont tous des dérivés du latin « Podium », issu du grec « Podion » pour pous, podos, pied, dans le sens de piédestal qui désignât l'endroit où se trouvaient les places d'honneurs, dans les amphithéâtres lors du déroulement des jeux du cirque. Ces termes ont désigné à partir du 6^{ème} siècle, la hauteur rocheuse, où le sens de « place d'honneur » a évolué dans l'idée de place en rue, lieu en rue puis lieu élevé, éminence, hauteur montagnaise.

Marquis :

J Astor en dit : Le germanique « Marka » pour frontière, est à l'origine de l'ancien français « Marche » et de l'ancien occitan « Marca » pour pays frontière, zone frontière. De la garde des « Marches frontières » est issu le titre féodal de « Marquis » « Marchis » dans l'ancienne langue.

Le terme « Marquis » ne s'est employé pour les nobles français qu'au 16^{ème} siècle. Il évoquait l'orgueil, la fierté, l'arrogance, un port altier, une allure majestueuse. Un paysan enrichi, un riche commerçant ont très bien pu recevoir ce type de sobriquet.

Pierre Grosse : sect. B. Désigne un bloc erratique

Pigeonnier (le) : sect. B.

On peut penser qu'il y eut un pigeonnier en ces lieux, il y en avait aussi un au château des Concis. Sect. B.

A ce sujet : Extrait d'une publication de l'association « Pigeonniers de haute Provence » – les Mées.

A l'époque romaine il n'existe pas de loi réglementant les colombiers. Avant 1312, il semble que tout propriétaire foncier pouvait bâtir un abri pour pigeons.

Le développement de l'élevage du pigeon est né de la nécessité de trouver des compléments à une alimentation composée surtout de céréales. En effet, au moyen-âge, la viande était un luxe exceptionnel et n'était consommée que dans de rares et grandes occasions (Puffret).

Nous pouvons nous faire une idée de l'importance de la consommation en pigeons dans les manoirs, quand on sait qu'en 1261 la maison du Roi de France consommait quotidiennement 400 pigeons et celle de la Reine presque autant (Gerville).

La deuxième fonction du colombier et non la moindre était la production de colombine, c'est ainsi qu'on dénomme la fiente des pigeons, qui était très recherchée comme engrais pour les cultures exigeantes telle la vigne, les jardins potagers ou les vergers. Cette production était une source de revenus qui figurait même sur les contrats de mariage. Pour recueillir ce puissant engrais dans les meilleures conditions, le sol des pigeonniers était souvent pavé et une porte ou une trappe était ménagée à ce niveau.

Jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle le pigeon, en tant que denrée alimentaire et pourvoyeur d'engrais, tenait encore une place importante. En 1878 la consommation annuelle de la ville de Paris en pigeons et pigeonneaux était de l'ordre de 2.000.000 d'unités (Barnabé).

En France du Sud, le droit d'avoir des pigeons était accordé à tous ceux qui avaient assez de terre autour du pigeonnier pour faire picorer ces oiseaux voraces avec des réglementations limitant la capacité (Poux).

Le droit de colombier n'a malheureusement pas été respecté dans les faits (acquisitions fréquentes par prescription quadragénaire sur les éléments de fiefs divisés, érections par autorisation royale).

Toutes ces usurpations eurent pour conséquence de multiplier de façon tout à fait déraisonnable le nombre de colombiers, nuisibles

pourtant à la population des campagnes incapable de s'en protéger. Les paysans étaient contraints de supporter que des volées de centaines de pigeons s'abattent sur leurs champs pour s'y gaver à leurs dépens, étant interdit pour quiconque de tuer, blesser ou attraper des pigeons sous peine de lourdes amendes.

C'est pourquoi la question des colombiers est une de celles qui préoccupent le plus les cahiers de doléances rurales en 1789.

Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale proclama l'abolition, et sans indemnité, de tous les droits dits de « féodalité dominante » dont celui de colombier. Le texte ne préconisait pas la destruction des colombiers ni la disparition pure et simple du droit. Il le démocratisait, chacun pouvant désormais avoir jouissance d'un colombier s'il le désirait, les pigeonniers se multiplièrent dans certaines régions. Toutefois, après l'abolition du privilège du droit de colombier l'on put assister à la désaffectation des grands colombiers en raison du fait que les pigeons devaient rester enfermés à certaines époques (semailles et récoltes) jusqu'à huit mois de l'année, avec obligation de les nourrir à l'intérieur du colombier

Plan (le) : (Orthographié « le Plan » sur le cadastre de 1812)

Ce terme parle de lui-même pour désigner la plaine.

M.H. Planes du Lauzet (les) pour plaine du petit lac.

MH. Planes de Sainte-Anne (les),

MH. Plansous (les), diminutif de plaine.

Plan de L'Ariaut : sect. B. (Dict. du monde rural) « Ariau, Ariot, Areau » : Instrument aratoire qui servait à dresser les sillons avant la plantation des pommes de terre. Certainement là le sobriquet d'un laboureur.

Poët (le) :

Extrait dict. Topo des H A de M. J. Roman

Mandement du Poët : Mandementum de Pogeto en 1345.

Castum de Poyeto, Poyrosium puis Piroosium en 1280.

Pogetum en 1290.

Poetum en 1300.

Pogetum en 1339.

Poietum en 1344.

Poyetum sublus Upasium en 1345.

Poetum en 1350.

Le Poyet en 1511.

Le Poët en 1512.

Poyetum en 1520.

Poitum en 1573.

Le Pouët en 1762.

Chronologie des Maires du Poët ;

Jobert	01/09/1850 - 23/02/1859.
Agnel Lucien	07/07/1860 - 08/09/1865.
Correard Victor	09/09/1865 - 18/10/1870.
Givaudan Louis	18/10/1870 - 24/07/1877.
Viguiet Césarion	25/07/1877 - 19/05/1883.
Correard Victor	20/08/1882 - 20/05/1883.
Aude Victor	21/05/1883 - 19/05/1888.
Viguiet Irénée	20/05/1888 - 16/05/1896.
Fournier Louis	17/07/1896 - 19/05/1900.
Viguiet Irénée	20/05/1900 - 08/07/1907.
Meisson Lucien	09/07/1907 - 11/05/1912.
Marc Jean Josep	12/05/1912 - 16/05/1925.
Clément Justin	17/09/1925 - 13/05/1928.
Correard Constant	13/05/1928 - 29/05/1932.
‘ ‘ ‘ ‘	18/05/1929 - 11/05/1935.
Sarlin Aimé	19/05/1929 - 29/05/1932.
‘ ‘ ‘ ‘	12/05/1935 - 25/07/1936.
Fournier Ludovic	26/07/1936 - 09/06/1940.
Para Clovis	1940 /1944
Petit-Bara Louis	28/02/1946 - 22/03/1965.
Ignard Denis	22/03/1965 - 21/08/1980.
Eysseric René	22/08/1980 - 10/06/1995.
Sarradon Alain	11/06/1995 - 18/06/1999.
Lecoq Annicq	18/06/1999 - 29/12/2002.

Trochi Jean Marie 25/05/2020

Neau Bernard 20/05/2022

Georges Papegay 17/02/2023

Histoire de la Commune du Poët par M. J. Roman - (Bull. H.-A, 1907. 21).

Article qu'il a écrit sur le Poët en 1887, dans son « Tableau historique des Hautes-Alpes », t. 1/ p. 129.

Le village du Poët est construit sur le penchant méridional d'une colline de 650 mètres d'altitude, qui sépare la plaine qui porte son nom de celle d'Upaix. De cette colline dérive le nom du village Podietum, la petite hauteur (diminutif de Podium, montagne en basse latinité), s'est contracté en Poetum et est devenu Poët. Cette forme de nom de lieu est du reste extrêmement répandue dans toute la région ; plus de dix localités sont nommés ainsi dans les Hautes-Alpes, et il en existe beaucoup d'autres dans la Drôme, dans les Basses-Alpes et les départements voisins.

Ce nom de Poët a pris successivement les formes de Podietum, puis de Poetum (1280), de Pogetum (1290), de Poetum (1300), de Pojet (1511), de Pouet (1762).

L'emplacement du village est fort bien choisi, il est exposé en plein midi, garanti des vents du nord par la colline contre laquelle il se blottit, et devant lui se déroule il ne vaste plaine de douze kilomètres de longueur couverte de forêts de chênes et de cultures. Le village

lui-même est entouré de prairies et de vergers. À sa gauche coule la Durance dans une faille profonde, à sa droite est une chaîne de collines qui le dominant.

La population du Poët, d'après les révisions de feux, ne dépassait pas, au 15ème siècle, 175 habitants au 18ème siècle ce chiffre était monté à 450, et le recensement de 1881 lui en donne 503.

À ce jour en 2019, il y a environ 790 habitants.

Histoire Politique : Au 12ème siècle, le Poët, comme le Gapençais tout entier, faisait partie du comté de Forcalquier ; les comtes en avaient le haut domaine, tandis que des seigneurs inférieurs avaient le domaine utile avec le droit de haute et basse justice. Ces seigneurs inférieurs étaient de la famille des barons de Mérouillon qui possédaient les deux rives du Buëch, Mison, Arzeliers, Ribiers, Orpierre, Serres, le Poët et de nombreuses seigneuries répandues jusqu'au centre du département actuel de la Drôme. En 1202 le comte de Forcalquier marie Béatrix sa petite fille, avec André Dauphin, et lui donne pour dot toutes les terres situées entre le Buëch et la Durance, depuis Sisteron jusqu'aux limites du Briançonnais, c'est à dire l'ensemble des comtés de Gap et d'Embrun. De ce mariage, qui fut passé à Ste-Euphémie, près de Sisteron, vint une fille, nommée Béatrix, qui hérita ces comtés de sa mère, et épousa, en 1214, Amauri de Montfort. En 1232, Amauri et sa femme vendirent les deux comtés de Gap et d'Embrun au Dauphin, moyennant cent mille sous viennois, mais les

seigneuries de Tallard, de Vitrolles, la baronnie de Mison et la partie de la commune de Sisteron qui se trouve exactement au confluent de la Durance et du Buëch, ne furent pas comprises dans cette vente, ce qui explique que de ces enclaves, dont l'une Tallard, n'a été unie au Dauphiné qu'en 1503 et les autres n'ont jamais fait partie du Dauphiné, mais de la Provence. Au milieu de la plaine boisée qui sépare le Poët de Sisteron, à cinquante mètres à gauche de la route, on pouvait voir dans un taillis de chênes, une borne d'un mètre de hauteur sur laquelle étaient sculptés grossièrement un dauphin d'un côté, une fleur de lys de l'autre elle marquait les limites précises entre la Provence et le Dauphiné. (À l'heure actuelle, cette pierre n'existe plus). Aussitôt après avoir acquis le Gapençais de son gendre et de sa fille, le Dauphin installa à Upaix un bailliage avec juridiction sur tout le comté et s'y fit construire un château, nommé palais dans les chartes, et qu'il habita quelquefois. Ce bailliage fut transféré à Serres en 1298, puis à Gap en 1511. À partir de 1298, Upaix ne fut plus qu'une châtellenie. Le Poët suivit les vicissitudes d'Upaix et fit partie du même bailliage et de la même châtellenie. Voilà toute son histoire politique du 12^{ème} siècle à l'an 1789.

Histoire Ecclésiastique : L'histoire ecclésiastique du Poët est un peu obscure au début. Il me paraît probable que le territoire du Poët appartint, au point de vue religieux au 8^{ème} siècle, à l'abbaye de la Moudalaise et ceci pour deux raisons. La première c'est que le

prieuré de Saint-Jacques d'Upaix, qui était propriétaire de la moitié des dîmes du Poët, appartenait à l'abbaye de Chardavon, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, or toutes les maisons de cet ordre dans notre région, étaient des émanations de l'abbaye d'Oulx, fille elle-même de la Novalaise. La seconde, c'est que la paroisse du Poët, à laquelle appartenait l'autre moitié des dîmes, était sous le vocable de Notre-Dame et Saint-Pierre, or, la plupart des paroisses qui sont sous ce vocable ont été fondées dans nos contrées par les moines de Saint-Pierre de la Novalaise. Il est donc très probable, sinon certain, que le Poët appartint, au 8ème siècle, à l'abbaye de la Novalaise, et qu'après la destruction de cette abbaye au 10ème siècle, l'abbaye de Chardavon, fondée avec une partie de ses débris, continua à avoir la juridiction ecclésiastique sur la paroisse du Poët, juridiction qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. Il est certain qu'au 12ème siècle la paroisse du Poët existait déjà. Elle possédait plusieurs chapelles dont l'une dédiée à Notre-Dame et l'autre à Sainte-Anne, une troisième, dont le vocable m'est inconnu, était située dans ou près du Château. Comme je l'ai dit, le curé et le prieur de Saint-Jacques d'Upaix se partageaient les dîmes par égales parts. En 1612 on créa dans la paroisse un secondaire pour aider au service religieux. Au commencement du 16ème siècle, le Poët possédait une confrérie de pénitents du Saint-Esprit, qui avait des revenus assez importants pour être taxée dans le rôle des décimes de la cour de Rome.

Histoire Féodale : L'histoire féodale du Poët est plus compliquée que son histoire ecclésiastique, les seigneurs du Poët étaient de la famille des barons de Mévouillon. Le premier que j'ai trouvé est Raymbaud de Mévouillon vivant en 1120. Galburge de Mévouillon, son arrière-petite-fille, vendit au Dauphin, le 9 octobre 1264, tout ce qu'elle possédait au Poët avec le droit de haute et basse justice, sauf les droits du comte de Forcalquier. À peine propriétaire de cette terre, le Dauphin l'inféoda à Philippe de Laveno, sénéchal de Provence, seigneur de Serres et de Valerne. Ce personnage était fils de Robert de Laveno, de Salerne, près de Naples, qui était venu d'Italie professer le droit en Provence et y avait acquis une situation considérable. Cette famille s'éteignit à la troisième génération et, en 1291, le Dauphin racheta la terre du Poët et la partagea en deux coseigneuries, la seigneurie majeure avec les droits de justice* et l'inférieure avec seulement les droits utiles. Depuis 1297, la seigneurie majeure passa de mains en mains, revendue, rachetée à plusieurs reprises. Le premier possesseur, en 1297, fut Bienvenu de Campeis, dit Bienvenu de Pavie, jurisconsulte italien qui était venu, comme tant de ses compatriotes, professer le droit en Dauphiné et y avait acquis une haute situation administrative. Après lui nous trouvons les familles Seley, Penchaud et le prince d'Orange. Cette seigneurie majeure se vendit une moyenne de 2.500 florins d'or, c'est-à-dire environ 160.000 francs à la puissance actuelle (en 1887) de l'argent, En 1379, le

Dauphin la reprit, mais la revendit un siècle plus tard aux seigneurs inférieurs, de telle sorte qu'à partir du 15^e siècle les seigneuries majeure et mineure furent confondues dans les mêmes mains et ne furent plus séparées.

Droit de justice : La seigneurie confère aussi l'obligation de rendre la justice seigneuriale, tant dans les affaires civiles que dans les affaires criminelles. Par les ordonnances judiciaires de 1670, la seigneurie est responsable selon les lieux de :

1. La basse justice, pour les sommes inférieures à 3 livres tournois.
2. La moyenne justice qui permet également d'infliger des amendes.
3. La haute justice : peine infamante, afflictive, ou mortelle, cette justice étant presque toujours entrée dans la compétence des juridictions royales.

La justice seigneuriale est toujours rendue par des officiers ou des magistrats seigneuriaux dont le titre varie selon les cas et les usages, comme les procureurs fiscaux, les viguiers, les bayles, les juges et juges mages, prévôts, etc.

Le verdict d'une juridiction seigneuriale est toujours pris sous réserve d'appel d'une autre juridiction, cette dernière étant devenue presque toujours royale (bailliages, sénéchaussées), qui elles-mêmes ressortissent des parlements.

Les seigneurs avec droit de basse et moyenne justice ont droit d'afficher leurs armoiries, ceux de haute justice ont le droit d'afficher en plus les fourches patibulaires, ou de planter un pilori, symboles de justice. La seigneurie inférieure fut acquise au Dauphin le 17 août 1317, par Pierre Seley, originaire d'Upaix, et qui avait fait son chemin dans la magistrature. Seleus Seley, son fils, la revendit au Dauphin le 29 avril 1339 pour 3.717 florins d'or, c'est-à-dire pour 275 000 francs environ à la puissance actuelle de l'argent (en 1887). Cette vente fut annulée en 1341. Guillemette de la Tour, veuve de Seleus Seley, épousa en 1345, Guillaume de Rame, et depuis cette époque jusqu'en 1640, la baronnie du Poët resta entre les mains de cette puissante famille Embrunaise. Quelques-uns de ses membres, tels que Soffrey de Rame (1500-1557), acquirent une certaine réputation comme capitaines dans les guerres d'Italie.

À la fin du 16^{ème} siècle, les Rame du Poët, paraissent avoir eu une médiocre situation de fortune. Claude de Rame engage, le 8 avril 1583, la moitié de la baronnie du Poët à Claude de Périssol, auquel il devait 4.500 écus d'or, le 20 janvier 1611, Lucrece de Rame et Jean de Barras, son mari, engagent l'autre moitié à Florent de Renard pour 102 000 livres.

Vers 1600, Lucrece de Villeneuve, veuve de Balthazard de Rame, épousa un cousin éloigné de son mari, Mathieu de Rame, seigneur des Crottes, Mison et Volonne, gouverneur de Digne, maréchal de

camp, qui réunit entre ses mains la baronnie entière en achetant tout ce qui appartenait encore à d'autres membres de sa famille (1621). Il ne laissa qu'une fille, nommée Héléne, qui vendit cette terre le 21 janvier 1640 à Jacques Amat, baron d'Arçon et Château Dauphin, seigneur d'Upaix, Rabou, Chaudun et Montalquier, trésorier général, gouverneur de Château Dauphin, moyennant la somme de 91 000 livres, environ 300 000 francs à la puissance de l'argent en 1887. C'est-à-dire fin 19eme siècle.

C'est Jacques Amat qui fit construire hors du village, non loin de la Durance, une habitation assez vaste qui fut nommée le château des Concis ; il y séjournait quand il venait au Poët et j'ai en main quelques actes qui y furent passés par son fils et lui. Jacques Amat mourut le 25 mai 1660, son fils Claude-Noël, conseiller au Parlement de Metz, fut son héritier et mourut en 1705. Louis-Balthazard Amat, marquis de Voix, fils de Claude Noël, vendit, le 11 novembre 1719 la baronnie du Poët à Camille d'Hostun, duc d'Hostun, comte de Tallard, seigneur d'Arzeliers, maréchal de France, membre du conseil de Régence, pour la somme de 290.000 livres. Marie-Josèphe, fils de ce dernier, étant mort sans postérité en 1755, son immense héritage fut dévolu à sa cousine, la marquise de Sassenage, qui revendit la même année la baronnie du Poët à Antoine de Gautier, conseiller au Parlement de Provence. Cette famille, dont l'anoblissement ne remontait qu'à 1734, possédait encore la baronnie du Poët en 1789, elle émigra, ses biens furent

confisqués et vendus à vil prix. Le dernier membre de la famille de Gautier, Henri-Joseph, est mort à Aix en 1832. Un de ses frères, officier d'un rare mérite, avait été l'un des émissaires les plus actifs de Louis 18 en Provence. Après le coup d'Etat de fructidor, il tomba entre les mains des Jacobins et fut fusillé sans jugement dans les environs de Nice ou de Toulon.

La baronnie du Poët se composait, outre les droits féodaux, de plusieurs beaux domaines, entre autres de la Grande et la Petite Sainte-Anne, défrichés dans les Blaches du Poët et d'une superficie de plusieurs centaines d'hectares, et de vastes prairies autour du village. L'ancien château, situé au sommet de la colline, n'était probablement qu'une tour carrée datant du 12^{ème} siècle, il n'en reste plus aujourd'hui qu'un pan de mur. Il n'y a jamais eu de château proprement dit au Poët, car les seigneurs n'y ont résidé que rarement. On ne sait même pas où était située leur habitation seigneuriale avant la construction du château des Concis.

Le Poët n'a pas d'histoire, on ne sait rien de sa vie municipale, aucun événement notable ne s'y est produit, il n'y existe aucun monument qui vaille la peine d'être cité. Pourquoi cela peut-on se demander ? Parce que le Poët était tout voisin d'un centre de population beaucoup plus actif et beaucoup plus important qui l'a absorbé, il s'agit d'Upaix.

Il ne faut pas juger de l'Upaix du moyen âge par ce qu'il en reste aujourd'hui, un petit nombre de maisons, dont plusieurs

abandonnées, couronnant un sommet autour des ruines d'un château, et un certain nombre de fermes éparses dans la campagne. Upaix, ancien chef-lieu d'un pagus romain nommé pagus Epotianus, était, au 13^{ème} siècle très peuplé, très commerçant ; toutes les autorités delphinales en Gapençais, le bailli, les juges delphinaux, y résidaient, des foires très suivies s'y tenaient, on y trouvait une colonie de juifs qui faisaient un commerce lucratif avec toute la région, le Dauphin y avait un palais où il résidait quelquefois, en un mot, Upaix était alors un bourg très prospère.

Le 10 mai 1253, le Dauphin accorde aux habitants d'Upaix une charte de liberté fort importante, cette charte fut renouvelée avec des stipulations plus favorables encore le janvier 1263 sur les instances du juif Abraham, marchand à Upaix, et moyennant la somme, assez forte pour l'époque, de 60 livres viennoises. Jusqu'en 1298, Upaix resta le centre de toute l'administration delphinale en Gapençais, en 1298 il en fut dépouillé au profit de Serres et sa décadence commença. Mais cette décadence fut assez longue à produire tous ses effets et à la fin du 14^{ème} siècle, Upaix était encore un bourg peuplé et commerçant. Cela explique pourquoi le Poët, situé tout à côté, n'a jamais eu aucune importance. Lorsqu'au milieu du 18^{ème} siècle une belle route fut construite par les ingénieurs royaux et traversa le Poët, lorsqu'un roulage considérable s'y établit, le Poët, entra dans une ère de prospérité. Pour n'en donner qu'un exemple, ses maîtres charrens étaient

célèbres dans la contrée et ne pouvaient suffire aux commandes qui leur étaient faites (d'où le hameau de Charrette). Cela a bien marché pendant cent cinquante ans, puis le chemin de fer a été construit laissant de côté la vallée de la Durance, la route est devenue déserte et le Poët est retombé dans sa solitude, Ceci a tué cela et pour longtemps. Il ne reste plus aux habitants du Poët qu'à améliorer leurs procédés et leur outillage agricole, à créer des prairies, à faire de l'élevage ce qui est toujours très rémunérateur quand on s'en occupe avec intelligence.

Procès-verbal de tournée de Mr de la Valette, contrôleur du dixième 1735 - Le duc de Tallard, qui réside à Paris, est seigneur du lieu, son moulin produit 300 livres ; le four, 75 livres ; le droit de péage* lui appartient ; le tout, ainsi que ses domaines, est affermé 600 livres. La mesure usitée est celle de Veynes, appelée Eymine, l'hémine de froment pèse 45 livres poids de pays et 42 livres poids de marc. Deux décimateurs, le prieur d'Upaix et le prieur de Saint-Jacques (commune d'Upaix), perçoivent la dîme des grains à la cote 18ème et du vin, au 30ème elle produit 600 livres. La paroisse est sous le vocable de saint Pierre ; il y a un curé et un secondaire, ainsi qu'une judicature. La taille de l'année est de 1149 livres 11 sols 9 deniers ; le bon vin, de 64 livres 5 sols ; la capitation, de 600 livres ; le dixième, de 208 livres 1 sol ;

1^{er} février 1735. Les consuls déclarent que les habitants font au duc de Tallard une rente foncière de 30 charges de bled, estimant valoir, avec les domaines qui sont nobles, de 5 à 6000 livres.

Un péage important était établi au Poët dès le 13^{ème} siècle.

Les droits de péage de long et de travers, passage, hallage, pontonnage, barrage, chômage, grandes et petites coutumes, Tonlieu* et tout autres droits de ce genre ou qui en seraient représentatifs de quelque nature qu'ils soient sont supprimés sans indemnité.

(Droits féodaux, titres 11, article 13, décret du 15 mars 1790).

Tonlieu : Droit de Tonlieu. Taxe frappant les marchands pour le passage ou l'entrée de leurs marchandises en divers endroits. (Ponts, villes, etc.) ainsi que pour les places occupées sur les marchés et dans les foires.

Les droits de péage de long et de travers, passage, hallage, pontonnage, barrage: Les seigneurs avaient profité du désordre féodal pour usurper des droits régaliens, et parmi eux, le péage. D'autres avaient créé arbitrairement des droits que devaient acquitter les voituriers pour passer sur la partie flottable ou navigable dépendant de leur seigneurie. Le péage avait donc progressivement perdu son caractère d'impôt public pour devenir une taxe seigneuriale sur la voie d'eau qui traversait un fief. Leurs

propriétaires en disposaient, dans les transmissions et les transactions privées, comme de tout autre élément de leur domaine foncier. De même, des chaînes en travers du cours navigable, pour arrêter les voituriers au bureau de perception, signifiaient la jouissance exclusive du cours d'eau.

Extrait du bulletin n° 52 de 1960 Société d'Etude des Hautes Alpes

21 Aout 1416, témoignage d'un certain Raymond Fabre de Tallard, qui depuis 20 ans conduit sur la Durance les bois provenant de la forêt de Boscodon à destination de la Provence. Le dire de Fabre est corroboré par un autre témoin Jean Pélissier également de Tallard. D'après eux, c'est au confluent de l'Ubaye, à la Bréole, qu'on franchit le premier péage perçu au nom du roi, le second au nom de l'évêque de Gap, barre la Durance à Châteaudieux, au tournant où elle s'infléchit brusquement vers le sud. Après avoir payé le troisième péage à Tallard et le quatrième à Théze, au Poët qui double Théze, on subit ensuite celui de la communauté de Sisteron, puis se succèdent ceux des Mées, de la Brillanne (aux Dames de Nazareth d'Aix) et de St Paul le Fougassier (l'actuel St Paul lez Durance). A partir du second tournant du fleuve qui s'infléchit vers l'ouest, la voie est de plus en

plus barrée par les péages successifs de Meyrargues, Cadenet, Gontard (près la Roque d'Anthéron, Mallemort, (Evêque de Marseille)

À ce sujet : Ordonnance du Roy

Au palais des Tuileries, le 15 décembre 1837.

Louis Philippe, Roi des Français, à tous présents et à venir,
Salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, de l'agriculture et du commerce ;

Ou l'article 7 de la loi de finances du 18 juillet 1836, qui autorise l'établissement de péages pour couvrir la dépense des ouvrages d'art (Ponts) d'utilité publique ;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous Avons Ordonné et Ordonnons ce qui suit :

Le tarif du péage est fixé comme il suit (en franc de l'époque).

Un franc de 1850 était équivalant à 3,27 € d'aujourd'hui.

Une personne 0, 05 soit 0, 16 €

Un cheval ou mulet et son cavalier 0, 20 soit 0,65 €

Un cheval ou mulet chargé 0, 15 soit 0,49 €

Un cheval ou mulet non chargé 0, 10 soit 0, 32 €

Un âne ou ânesse chargé 0, 10 soit 0,32

Un âne ou ânesse non chargé 0,05 soit 0,16 €

Par cheval, mulet, bœuf, vache ou âne employé au labour ou allant au pâturage 0, 05 soit 0,16 €

Par bœuf ou vache appartenant à des marchands et destiné à la vente 0, 10 soit

0,16 €

Par veau ou porc 0, 05 soit 0,8 €

Par mouton, brebis, bouc, chèvre, cochon de lait, et par chaque paire d'oies ou de dindons 0, 05 soit 0,8 €

Lorsque les moutons, brebis, boucs, chèvres, cochons de lait, paires d'oies ou de dindons seront au-dessus de cinquante, le droit sera diminué d'un quart.

Lorsque les moutons, brebis, boucs, chèvres, iront au pâturage, on ne payera que la moitié des droits ci-dessus.

Les conducteurs de chevaux, mulets, ânes, bœufs, montons, boucs, brebis, chèvres, cochons de lait, paires d'oies ou de dindons, payeront en outre 0, 05 soit 0,8 €

Une voiture de voyageur, suspendue ou non suspendue, à deux roues, attelée d'un cheval ou mulet, ou une litière à deux chevaux et le conducteur 1, 00 soit 3,27 €

Une voiture de voyageur, suspendue ou non suspendue, à deux roues, attelée de deux chevaux ou mulets 1, 50 soit 4,90 €

Une voiture de voyageur, suspendue ou non suspendue, à quatre roues, attelée d'un cheval ou mulet, le conducteur compris 1, 40 soit 4,57 €

Une voiture de voyageur, suspendue ou non suspendue, à quatre roues, attelée de deux chevaux ou mulets, le conducteur compris 9, 00 soit 29,43 €

Pour chaque cheval en sus 0, 60 soit 1,96 €

Les voyageurs payeront séparément le droit dû pour une personne à pied. 0,05 soit 0,16 €

Une charrette chargée, à deux ou à quatre roues, attelée d'un cheval, mulet ou de deux bœufs, y compris le conducteur 0, 70 soit 2,28 €

Une charrette chargée, à deux ou à quatre roues, attelée de deux chevaux, ou mulets, ou de quatre bœufs, et le conducteur 9, 00 soit 29,43 €

Une charrette chargée, à deux ou à quatre roues, attelée de trois chevaux ou mulets, et le conducteur 1, 50 soit 4,90 €

Pour chaque cheval en sus 0,05 soit 0,16 €

Une charrette à vide, à un cheval, mulet ou deux bœufs 0,05 soit 0,16 € Et pour chaque cheval, mulet ou paire de bœufs en sus 0,50 soit 1,63 €

Une charrette chargée, employée au transport des engrais ou à la rentrée des récoltes, le cheval, mulet ou deux bœufs, le conducteur compris 0, 45 soit 1,47 €

Et pour chaque collier en sus 0, 20 soit 0,65 €

Une charrette à vide, attelée d'un cheval, mulet ou deux bœufs et le conducteur 0, 25 soit 0,81 et pour chaque collier en sus 0, 10 soit 0,32 €

Une charrette chargée ou non chargée, attelée seulement d'un âne ou d'une ânesse, et le conducteur 0, 30 soit 0,98 €

Chaque propriétaire ou agriculteur aura également la faculté de prendre un abonnement annuel pour le passage de ses bestiaux, au prix de sept francs pour chaque cheval, mulet ou paire de bœufs, les conducteurs compris ainsi que la charrette.

Cet abonnement ne s'appliquera qu'aux transports de récoltes de toute espèce, engrais, terre glaise, outils aratoires, semences, boissons et aliments servant aux gens résidant dans la ménagerie, mais non aux transports des marchandises ou denrées qui ne proviendraient pas des récoltes de la localité.

En cas de décès ou de changement de domicile, l'abonnement sera payé pour toute l'année, cet abonnement étant consenti à partir du 1^{er} janvier et non par fraction d'année. Il pourra être renouvelé d'une année à l'autre, si les habitants le jugent convenable. Chaque chef de maison qui désirera s'abonner, tant pour lui et les individus dont elle se compose que pour ses bestiaux, en fera la déclaration au concessionnaire du pont ou à ses représentants, et sera tenu de compter aussitôt à la caisse de recette du pont le montant de l'abonnement demandé.

Sont exempts du péage : Les préfets et sous-préfets en tournée, les ingénieurs, conducteurs, piqueurs et autres agents des ponts et chaussées employés dans la localité, les employés de la régie des

contributions indirectes, la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions, les corps militaires, les sous-officiers et soldats voyageant isolément, à la charge de représenter une feuille de route ou un ordre de service; les courriers du Gouvernement, les malles faisant le service des postes de l'Etat, et les facteurs ruraux.

L'adjudication sera soumise à l'approbation de notre ministre secrétaire d'état des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Notre ministre secrétaire d'état au département des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé Louis Philippe.

Par le Roi : le Ministre Secrétaire d'état au département des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Signé N Martin

Pommier (le) : sect. A. En 1812, les pommiers étaient déjà présents au Poët. Terme issu du bas latin « Pomaris, Pomarium », qui désignait le verger de pommiers, le dérivé « Pomum » désigne le fruit.

Au sujet de N D des Pommiers à Sisteron : Dans la Rome antique, le pomerium (ou pomœrium) était la limite sacrée qui séparait la ville (urbs) de son territoire alentour (ager). La notion

de *pomerium* ne s'appliquait qu'à Rome, aux villes anciennes du Latium et aux colonies romaines fondées rituellement.

Il formait une frontière à la fois juridique et religieuse : limite de l'autorité des tribuns de la plèbe et du pouvoir militaire (*imperium militiae*) avec interdiction pour l'armée de le franchir,

Le *pomerium* s'est agrandi à plusieurs reprises sous la République et l'Empire. Le nombre et l'importance de ces extensions sont toutefois mal connus. On peut penser que cet espace ait été une pommeraie.

P. Lieutaghi en dit : On connaît à peu près 25 espèces de pommiers (*Malus Miller*), arbre de la famille des rosacées, dans les régions tempérées de l'hémisphère nord.

Natif des moyennes montagnes de l'Asie occidentale et centrale (Caucase, Turkestan, Tien-Chan, Ouest de l'Himalaya) et du Sud-Est de l'Europe. Parce que *Melon*, *malum* et *pomum* signifient à la fois « fruit » en général et « pomme » au sens strict, une interprétation littérale des textes grecs et latins de la Genèse a fait que « le fruit » mordu par Ève sur le conseil perfide du serpent et par Adam à l'exemple d'Ève a été longtemps compris et figuré comme la pomme du pommier.

On a fait de la « pomme » d'Eden un « symbole purement phallique », attesté par l'alliance avec le serpent comme par les

innombrables traditions à caractères érotique qui s'attachent au même fruit considéré dans son acceptation étroite.

Poste (la) : On doit à Charles Le Téméraire (1433-1477), le terme « Poste », Duc de Bourgogne et rival de Louis 11, mène une guerre en Lorraine, en 1477. Pour être informé du déroulement des hostilités, il a l'idée de disposer ses chevaucheurs tout le long de la route de l'Est afin qu'ils se transmettent les messages de main en main. Ces hommes sont dits des chevaucheurs tenant le poste pour le roi. Le mot « poste » désignait la place de chaque cheval dans l'écurie et le mot « postier », nommé les chevaux de race bretonne pouvant porter de lourdes charges à vive allure.

Jusqu'à l'avènement du chemin de fer au milieu du 19ème siècle, le cheval au galop fut le moyen le plus rapide de se déplacer et de transmettre des informations.

À condition pour les messagers (appelés « courriers ») de pouvoir changer de cheval tout au long de leur parcours car « qui veut voyager loin, ménage sa monture » ! En effet, un cheval galopant en moyenne 20 km/h a ensuite besoin d'un temps long de récupération. Il faut alors plusieurs chevaux pour parcourir les centaines de kilomètres qui séparent les grandes villes.

Le système, permettant au cavalier d'échanger de relais en relais, un cheval fourbu contre un cheval frais, fut mis en place en France

par le roi Louis X^{III} vers 1476. Il est à l'origine de ce qui deviendra La Poste.

Un document concernant Sisteron confirme qu'il y avait un relais de poste dans notre village. Mais où ?

« Extrait de la vie publique dans les Hautes Alpes au milieu du 19^{ème} siècle »

Le transport des voyageurs était assuré en France vers 1840 par les malles poste, la poste aux chevaux et les diligences qui effectuaient en même temps le convoyage des lettres et dépêches.

Voyager en France au temps de la poste aux chevaux était loin d'être une sinécure. Entre 1477 et 1873, dates d'existence de la poste aux chevaux, le voyage s'évalue davantage en temps, celui du calendrier et de l'horloge, qu'en lieues ou en kilomètres.

Ainsi qu'on le disait au 16^{ème} siècle, la France tenait alors dans un losange de 22 journées de large et 19 de long.

Pour l'individu, tout déplacement à cheval était conditionné par ses capacités financières et le choix de son allure.

Les relais de chevaux disposés le long des grandes routes étaient dirigés chacun par un Maître de Poste. Ceux-ci munis d'une commission spéciale avait le privilège exclusif de conduire les voyageurs en poste, (loi du 15 ventôse An X^{III}).

Le service de la poste disposait de 3 genres de voitures.

Les chaises ou cabriolet légers à capote mobile montés sur 2 roues transportant 1 à 3 personnes avec 2 ou 3 chevaux conduits par un postillon.

Les limoniers à 4 roues ayant au lieu d'un timon, un brancard formé par 2 timons transportant 3 à 4 voyageurs avec 3 chevaux conduits par un postillon.

Les berlines à 2 fonds et 4 roues transportant 3 à 6 personnes avec 4 à 6 chevaux également conduits par un postillon.

Pour en savoir plus : Voir dans ' Full text ' « la poste aux chevaux ».

Au sujet de la fonction de Facteur : Héritier d'un riche patrimoine, garant de pratiques ancestrales, le facteur, celui qui au sens de la racine latine « factis » pour faire la tournée, n'a eu de cesse d'évoluer avec son temps. Personnage emblématique de la société française, personnage qui relie les hommes, portait la casquette et présentait le « calendrier des Postes » à ces clients en fin d'année.

Dans l'Antiquité, puis au Moyen-âge, le messenger couvrait les distances en courant. D'ailleurs, le mot courrier, dérivé du latin « Corriere » (courir) désignait au 13ème siècle les porteurs de messages avant de qualifier au 18ème siècle l'ensemble des lettres.

A l'époque, les messagers étaient employés par les monastères et les universités, et considérés comme des domestiques. Les grands du royaume avaient recours à des chevaucheurs, mieux lotis car équipés de chevaux.

Peu à peu, la distribution du courrier s'organisa. Les chevaucheurs, plus nombreux, bénéficiaient, à partir du 16^{ème} siècle, des services du Maître de Postes, propriétaire de relais et fournisseur de montures rapides. Un siècle plus tard, apparaissait le facteur, qui portait les missives à leurs destinataires.

Au 18^{ème} siècle on ne comptait à cette époque-là, tout au plus que quelques centaines de facteurs répartis dans les principales villes du royaume. Ceux-ci distribuaient le courrier intramuros mais ne desservaient toutefois pas les campagnes. C'est la Grande Poste.

En 1759, Piarron de Chamoussel crée la Petite Poste de Paris des facteurs relevaient des boîtes aux lettres disséminées partout dans la capitale et distribuaient le courrier adressé pour Paris.

Petite et Grande Poste fusionnèrent avant la Révolution, c'était un facteur aux fonctions élargies, mais au rayon d'action toujours urbain, qui œuvrait à la fin du siècle des lumières.

Après la Révolution, les lettres étaient transportées de ville en ville dans des « malle-poste » sortes de diligences. Les ruraux voyaient arriver les premiers facteurs dans les campagnes, pour nombre d'entre eux, à bicyclette, seulement à partir du 19^{ème} siècle.

Le facteur possédait toutefois déjà les signes distinctifs de son homologue d'aujourd'hui, comme les étrennes qu'il recevait en fin

d'année en échange d'un almanach. S'il portait la sacoche, il n'entrait cependant pas dans les habitations, se contentant d'avertir de son passage avec un claquoir. Ce métier balbutiait encore. C'est au 19^{ème} siècle que se mettait en place les contours du métier et l'image du facteur. Cette fonction se généralisa sur l'ensemble du territoire qu'à partir de 1902.

La tenue adaptée aux saisons et au terrain sur lequel il exerçait ne lui sera que tardivement imposée et il dut longtemps en supporter le coût. Quant à son salaire, il était alors indexé sur le nombre de kilomètres parcourus et la pénibilité de sa tournée ! Ensuite et enfin, il ne pouvait se faire remplacer que sur ses deniers, il bénéficiait toutefois du droit à la retraite à 55 ans.

Le prestige du corps des fonctionnaires de l'Etat auquel il appartenait en faisait un métier très recherché. D'autant plus recherché qu'il avait le droit de distribuer, contre des étrennes, un *Almanach des Postes*.

Au 20^{ème} siècle. C'est le siècle de la maturité pour le facteur, puisque l'on ira jusqu'à compter 90 000 agents en 1990 contre 25 000 en 1900.

À Lire dans Gallica : Voyages au temps jadis en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Sicile, en poste,

en diligence, en voiture, en traîneau et en palache, de 1787 à 1844
de Théodore Cynard

Voir en fin de document : Complément à l'histoire du service postal.

Pré du Forest : sect. A.

Pré : voir ce terme.

Forest : Voir ce terme.

Pré Mozère : Cadastre de 1812, sect. A. Situé au sud du centre bourge en-dessous du canal.

Pré : Terre à foin ou à pâturage le plus souvent close pour la soustraire aux divagations du bétail.

Mozère : « Mozère, Mouzère » partie humide au milieu d'une terre labourable.

Pré des Donnes : cadastre de 1812, A.

Donnes : Forme francisée de l'espagnol « Dona » pour dame.

Donne : Terme issu des racines gauloise ou pré gauloise Don/Dan a valeur hydronymique. La Donne affluent de la Dore dans le Puy-de-Dôme.

Donnes : Redevance en espèces due par certains alleux* par ailleurs exempts de cens et de corvée.

Alleu : Droit féodal, bien héréditaire libre de tous devoirs féodaux, encore appelé « franc - alleu »

Preyras (le) : sect. Q.

Jacques Astor en dit : « Preyre, Preire, Preiré, Prestre » paraissent être issu du latin ecclésiastique « Presbyter » issu du grec « Presbyteros » pour ancien du peuple dans les évangiles, à l'origine du « Prêtre » français et de l'occitan « Prestre, Preire ».

M.H. Puy (le),

Q

Quartaré (la) : sect. Q.

« Quarton, Carton » ancienne mesure de capacité pour les grains d'une contenance avoisinant les 20 litres, qui permettait d'ensemencer une « cartonnée » de terre. Dérivé de « Quart » pour quatrième, désignation d'une unité de mesure.

Le Cartage : 13^{ème} siècle, droit de mesure du sel.

Le Cartal : dans le Gard, ancienne mesure à vin de 9,52 litres. 36

Cartaux : faisaient un tonneau de 342,77 litres.

La Carte : « Quarle » dans le Gard, ancienne mesure de capacité de grains, valant le quart du setier, d'une capacité variant de 12,33 à 23,33 litres. Mais aussi ancienne mesure de capacité pour le vin, valant de 10,12 à 15,18 litres.

La Cartade : dans le Gard, ancienne mesure agraire valant le quart de la « Quarterade », soit de 3,19 à 7,49 ares.

« Le Cartairon ou Fiole » à Lunel dans le Gard, ancienne mesure de capacité pour l'huile valant 0, 355, 32 litres « Cartairons » faisaient la « Canne ».

« La Carterolle » dans le Gard, ancienne mesure de vin de 65,69 litres.

« La Cartalée, Quartalée, Quartelée » ancienne mesure de superficie pour les terres labourables, valant à peu près 10 ares.

« Le Cartelage, Quartelage » terme de féodalité, droit du seigneur au quart de la récolte sur la vente du blé.

Quatre pas (impasse) : Le terme « pas » désigne généralement en montagne un endroit pentu, malaisé.

C'était aussi une mesure de longueur très variable suivant les terroirs. Il y avait mille pas dans un mille romains de 1481,5 mètres, qui a donné naissance au pas géométrique de 5 pieds de roi soit 1,62 mètre, qui en fait était un double pas.

Le pas simple (en latin *gradus*) valait 2,5 pieds, soit 75 centimètres environ.

Le double pas (en latin *passus*) valait 5 pieds, soit 150 centimètres environ.

R

Rapaillons (les). Rapayons ferme M.H. Rapalhons (en),

Dict. Topo des H A de J.M. Roman

Rapail : Terme qui désigne le chanvre avorté que l'on recueille après les beaux brins et qui sert à faire de la filasse grossière pour lumignon de chandelle de résine.

Rapaille : Bois où la coupe est libre, bois de peu de valeur, broussailles, en d'autres lieux « Rapailler » pour ramasser.

Le fait qu'un lieu-dit s'appelle « Rapaillon » fait penser à la culture du Chanvre.

Extrait de la vie publique dans les Hautes-Alpes vers le milieu du 19^e siècle.

Vers 1840 presque toutes les habitations rurales du département avaient leurs chènevières, sauf dans le Briançonnais et le haut Embrunais où la culture du chanvre était remplacée par celle du lin.

La culture du chanvre permettait de satisfaire aux besoins en tissu et en cordes de la population locale sans remonter au texte du 16^e siècle qui a attesté des filatures dans le département d'où sortaient au siècle dernier les cadis et cordélias, étoffes grossières de laine remplacées ensuite par des tissus mixtes plus fins composés de laine et de chanvre ou simplement pure chanvre c'est vers 1900 que la circulation des produits industriels « Serge et Ratine » Delboeuf ou de Rouen d'où le nom de Rouennerie à ruiner un

peu de temps les fabriques locales qui valorisaient la laine des troupeaux indigènes et le chanvre familial.

À ce sujet : le Cannabis est très présent dans notre société et bien que ce ne soit pas tout à fait la même espèce, le chanvre textile était une plante qui dit-on au moment de la récolte tournait la tête des femmes. (Certains ont dit que les hommes avaient alors beaucoup de mal à les satisfaire), mais il est certain que les hommes ne devaient pas échapper aux troubles causés par cette plante.

Le Rouissage (pourissage) soit dans un bassin « Rotoir », soit sur l'herbe soit dans un ruisseau « Naïsse », des tiges pour en extraire les fibres était la cause de nombreux désagréments : odeurs pestilentielles et poison pour les poissons.

Reveyrore : Cad ; de 1812 sect. B. Terme certainement équivalent de « Reveyroles, Ribeyrole, Ribier, Ribeyre, Ribeyras » pour « Ribes » terme occitan qui désigne la rive. Chemin qui mène en bord de rivière.

MH. Reymond, terme d'origine germanique de 'Ragin' idée de fonction, conseiller et de 'Mund' pour protection.

MH. Rieu (le bois du) Rieu pour ruisseau.

Rigole du Logis neuf : Dérivé du canal de Ventaron qui loundoie au travers de la commune (arrosage des parcelles).

M.H. Route (la), certainement là, un défaut de transcription pour 'Route',

Rue du Fournil :

Rue : terme issu du latin « *ruga* » pour « *ride* », d'où en latin populaire « *chemin* », puis « *voie bordée de maisons* » mais aussi *chemin de culture*.

Fournil : pièce chaude attenante au four où l'on pétrit la pâte, où se tenaient les veillées en hiver.

Rue de l'Andronne / Androne :

Androne, en Provence, l'*Androne* est une petite rue quelquefois en escalier qui peut être couverte par des maisons, généralement sa largeur correspondait à la largeur d'un âne bâté.

Rue du Presbytère :

Presbytère : Maison du curé dont la construction, l'entretien et réparations étaient à la charge des paroissiens avant la séparation de l'église et de l'état en 1905.

Rue Torse :

Torse : À la fin du Moyen Âge « *Torche / Torque* ».

Opération qui consiste à tordre la soie passée au bain de teinture.

À notre époque, terme qui a le sens de *tordue*.

S

Sagnas (écart) : *Sagnas et Cote de Bôle. Cadastre de 1812, sect. A.*

Sagnas : Terme qui désigne un endroit marécageux, terme issu du latin « *Sanha* » pour désigner le roseau commun, roseau à balais, nom scientifique « *Phragmites australis* », de la famille des *Poaceae*.

Côte : Coteau, bien souvent désigne un versant aride et inculte

Bôle : Trou d'eau, vase.

MH. Saint-Anne (grange du seigneur Amat),

MH. Saint-Martin, se trouve sur la commune d'Upaix.

Serrières,

MH. Sarrières (Serrières),

On trouve « *Sercluse, Serrières* » termes issu du verbe occitan « *serclar, sarclar* » pour « *sarcler, désherber* » peut-être aussi un dérivé de « *sarcluse* » pour charue à trois petits socs.

D'après les registres cadastraux du 19^{ème} siècle, c'est là que se trouvaient les « *Chenevières* » certainement dû à la proximité de l'eau Durancielle.

Seuil (le) : *Blaches du Sueil, cadastre de 1812, sect. A.*

MH. Seuil, (le) quartier du Seignas au Coudollets

Nommé en 1120 « *suel* ». Au 13^{ème} siècle « *soil* ». Terme issu du latin « *solum* » pour sol.

Ces termes peuvent être issus de « Sueil » issu de l'occitan « Suelh » pour désigner un borbier ou un égout naturel ou un seuil qui désigne un couloir de basse terre permettant la communication entre deux endroits, terme qui a dérivé pour désigner l'entrée de la maison.

Seignas, Seigne pour zone humide, marécage.

J

Taillas (les) : les Taillas et la Gourdanne, cadastre de 1812.

Taillas : Terme issu de l'occitan « talhar » pour couper, tailler, désigne en général un endroit couvert de taillis.

NH. Thailles (les) ?

Gourdanne : terme issu de l'occitan, c'est là une déformation de la Gourdanne (voir ce terme)

Torrent de Gironde :

Torrent, le latin « Devorens » pour « Dévorant » a donné « Torrent » aussi bien en français qu'en occitan

Gironde, « Gironde et Garonne » sont de même origine. Terme hydronymique issu d'un dérivé de « gar » variante de « car » racine pré-indo-européenne dans le sens de rocher en composition avec le gaulois « onna » pour cours d'eau.

Touisse (la) : sect. Q. Terme issu de l'occitan « Toissa » pour haie irrégulière, bosquet, buisson, réserve de bois entre les défrichements.

Troènes (rue) : Il en existe une cinquantaine d'espèces par le monde, une seule est indigène en Europe le « *Ligustrum vulgare* ». Famille des Oléacées, il sert essentiellement à créer des haies. Ses baies ne sont pas tout à fait comestibles, elles peuvent être à l'origine de nausées. Elles donnent une teinture noir violacé utilisée jadis par les chapeliers, les gantiers, les peintres enlumineurs. Certains diluaient ce suc dans le vin, dans une intention frauduleuse pour l'assombrir.



Vergel (le) : sect. Q.

Lieu planté d'arbres fruitiers.

Dict. du monde rural 'les mots du passé'

Au 16^{ème} siècle, mesure agraire, sans doute synonyme de « Vergée ».

« L'homme des champs qui a cent ou six vingts (120) vergers de terre est bien aysé ».

Vières : le latin « villa » désignait les domaines ruraux et ensuite au cours des temps, le « village » et enfin la « ville », dérivés « le villard » hameau le plus important de la communauté, puis par ordre décroissant, le villardon, le villaret, la villette, puis vière.

Vieux chemin royal :

Il longe l'autoroute coté Durance jusqu'au « Logis Neuf » commune de Sisteron.

En 1835 notre département était traversé par 5 routes royales de 2eme classe, sur la commune du Poët passait la N°35 sur 76,293 kms de Lyon à Antibes par Aspre les Corps, St Firmin, La Fare, Gap, Tallard, La Saulce, Ventavon, Upaix et le Poët. ,

On peut penser que Napoléon dut emprunter cette route il n'y avait en fait guère d'autres chemins que celui-là entre Sisteron et le Poët. Si ce n'est une liaison entre Mison et le Poët.

A ce sujet, la RN 85 reliant Gap à Sisteron fut achevée en 1805. Celle reliant la RN 85 coté Nord du Poët à Laragne fut achevée en 1850. Celle de Monetier Allemont à Laragne, Serre, col de la Croix Haute fut achevée en 1870. (Publication du C G de 2002.

Une voie romaine créée au moment de la conquête du Midi de la Gaule, à partir de 120 av. J.-C., par le consul Cneus Domitius Ahenobarbus, la Via Domitia, du nom de son fondateur, devait réunir l'Italie aux provinces d'Espagne en desservant la nouvelle Province Transalpine. C'est en fait la plus ancienne route construite de France. Suivant en partie d'anciens itinéraires attestés par des historiens et des géographes de l'Antiquité, cette voie franchissait les Alpes au col du Montgenèvre, gagnait le delta du Rhône par les vallées de la Durance et du Calavon, traversait les plaines du Languedoc et du Roussillon et passait les Pyrénées au col de Panissars près du Perthus. Elle était jalonnée par les cités de Briançon, Gap, Allemont, Sisteron, Apt, Carailon, Nîmes, Béziers, Narbonne et Château-Roussillon. Route interprovinciale, construite et entretenue aux frais de l'État romain, la voie domitienne fut un axe très fréquenté par les armées, les fonctionnaires, les commerçants et les marchands, les voyageurs, les pèlerins pendant tout l'Empire et le demeura encore au Moyen Âge.

Voir : Omnes Viae Tabula Peutingeriana - Itinerarium Romanum ...

Au Sujet des routes : Un cantonnier était responsable d'un « canton » c'est à dire d'un tronçon de route. Les règlements de

1835 et 1852, précisait que le cantonnier devait être sur la route, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, sans désemperer, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et le reste de l'année, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Chaque cantonnier avait un « guidon » garni d'une plaque de tôle, indiquant le numéro du « canton » il devait être planté à moins de 100 m de l'endroit où il travaillait.

Vigne (la) : sect. Sect. B.

Vigne de François : sect. A.

Vigne de Moutarde : sect. A.

Vigne Vieille et la Baumette : Cadastre de 1812, sect. A.

L'histoire nous dit que ce seraient les Romains qui auraient implanté la vigne dans nos contrées, les pépins de deux espèces « *Vitis Rupescris* » et « *Vitis Vitis* » ont été retrouvés à la Vignette au-dessus de l'Argentière-la-Bessée.

Extrait de « *La viticulture dans les Hautes Alpes* » de A. Cadoret. 1905

La vigne était cultivée dans une grande partie du département, mais on ne trouvait des vignobles importants que dans les vallées de la Durance et du Buëch. Il y avait une trentaine d'hectares de vignes sur la commune du Poët. Anciennement la vigne occupait dans le département une surface d'environ 5000 hectares. Actuellement (en 1905) il n'y a plus que 2297 hectares dont 1180 hectares, seulement, de vieilles vignes françaises. Certaines communes très

viticoles ne possèdent plus de vignes. Ce qui est le cas du village du Poët. En 1891, le phylloxéra avait envahi tout le vignoble des Hautes-Alpes et on estimait à 1000 hectares la surface détruite. C'était vers la fin septembre et au commencement d'octobre qu'avait lieu la vendange. En 1904 la récolte avait été très bonne et on avait estimé le rendement à 20 hectolitres à l'hectare.

Cépage la Girarde : était cultivée à Ribiers, Laragne, Serres, Ventadon, Le Poët, La Saulce.

Description : Souche vigoureuse, port érigé, débourrement moyen, sarments rouges bruns, gros yeux, feuilles grandes, vert pâle, luisantes, gaufrées, glabres, sinus pétiolaire fermé, grappe moyenne, pédoncule ligneux, grains moyens, ronds, serrés. Maturité demi tardive, comme celle du Mollard.

Cépage la Grenade : espèce à maturité tardive, n'était répandu que dans le sud du département et plus spécialement à Châteauneuf de-Chabre, à Trescléoux, à Eyguians, **le Poët**, à Ribiers, à Serres et beaucoup à Ventadon.

Description : Souche vigoureuse, sarments blancs jaunes, feuilles luisantes, un peu lobées, grappe grosse à grains petits légèrement ovales. Produit un bon vin.

Ville Haute : Hameau, Dict. Topo des H A de J. M. Roman

Ville : voir Vière

Quelques propriétaires du Poët et leurs Sobriquets en 1822.

Amat André dit Saturnin la plaine

Andrieu jean dit Butta

Andrieu pierre dit Chandon

Anglès François dit Chastrou

Anglès Gaspard dit Canadon

Armand Honoré dit Bellet

Aubert joseph dit Bourbon

Aude Antoine dit Guerrier

Aude jean dit St Jean de Dieu

Aude Marguerite dite Lèbre

Aude Pierre dit Petit

Audibert Joseph dit la Veuve

Bonnet jean dit Pellegrin

Bonnet Michel dit Michel de Rose

Bonthoux Louis dit Gaignaire

Correard pierre Honoré dit Germain

Delaup joseph dit Merlusse

Fournier Alexis dit 1000 francs

Fournier François dit Chaillol

Fournier François dit Dragon

Fournier gaspard dit Poitou

Garcin jean dit Bertrand

Honora alexis dit Cavalier

Isnard jacques dit Broquette à Mison
Isnard jacques dit le Hardi
Jean François dit Fernel
Leautier Dominique dit Canard
Leautier François dit Blay
Leautier joseph dit Pastelle
Leautier pierre dit Toussaint
Lombard joseph dit Agnel
Long François dit Mende
Luc Pierre dit Farinet
Luc Pierre dit Sarniel
Marcellin pierre dit Benoit
Michel Antoine dit Bienheureux
Moutet jean dit Bret
Moulet Philippe dit Courrerel
Moutet Antoine dit Louvera
Moutet Antoine dit Paul de Louise
Moynier Claude dit Claude beau
Paret François dit Pareton
Paret Jean dit Queyrel
Paret Thérèse dite Queyrette
Pavon jacques dit Baylle
Reynaud Louis dit Grenade
Tourniaire Sauveur dit Marquis

Truphémus Dominique dit Chignon

Vollaire Joseph dit l'Ainé

Pour mémoire

En 1911 il y avait 404 habitants, repartis en 86 familles.

Entre 1914 et 1919, 107 hommes sont partis au front.

Au sujet des cahiers de Doléances en 1789.

Le Poët

Arrondissement de Gap, canton de Lardagne, commune à 585 mètres d'altitude, à 37 kilomètres de Gap, 1465 hectares.

Pour Messieurs les Procureurs généraux syndics des États de Dauphiné.

Messieurs

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer à la date du 28 février dernier, avec le mémoire y joint, duquel vous trouverez la réponse à chaque article. Nous vous supplions, Messieurs, de vouloir y donner toutes vos attentions pour une pauvre communauté qui a besoin de secours.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : Martin, consul ; J.--J. Donet, consul.

Au Poët, le 8 avril 1789.

Communauté du Poët.

Réponse aux articles demandés par Messieurs les Procureurs généraux syndics.

1. Le territoire de la communauté du Poët contient en longueur environ une lieue sur un quart de lieue de large. Le village ou hameau contient 100 habitants.

2. Population. Environ quatre cents personnes.

3. Ny médecin, ny chirurgien ; dans le besoin, on a recours à ceux de Sisteron, Mizon, Upaix, éloignés d'une lieue ou deux.

4. Deux accoucheuses, qui ne sont du tout points instruits.

5. Il n'y a point eu de maladies épidémiques depuis environ 45 ans, et on ne pratique point l'inoculation.

6. On bâtit en chaux et sable en dehors et en plâtre en dedans ; les maisons sont toutes couvertes en tuiles, qui reviennent à 6 livres la toise et 7 livres sur place.

7. Sol. Très peu du bon, un peu plus du médiocre, le reste pire, et à l'égard du bon, il est possédé par le seigneur du lieu, de même que les prairies.

8. Récoltes. Du froment et du seigle, épeautre ; très peu de vin : des noyers, amandiers, poiriers, chênes, qui par le contre-temps des saisons produisent très rarement.

9. Les habitants se croient heureux quand ils perçoivent des grains et comestibles pour se nourrir année commune, et la plupart des années, il en manque quatre mois.

10. Dans les années de disette, on tire les grains des marchés de Gap ou de Sisteron, qui débarquent au port de Marseille.

11. La seule production surabondante consiste en quelques amandes, qui se vendent ordinairement sur les lieux pour Marseille, Grenoble et Turin, et point de foire sur les lieux.

12. Il n'y a point de forêts sur le territoire, mais seulement quelques bois taillis appartenant à divers particuliers, qui suffisent à peine pour les besoins du lieu ; le seigneur du lieu en possède la plus grande partie.

13. Pour ce qui regarde les biens communaux, autrefois la communauté possédait un bois taillis, mais à présent le seigneur s'en est rendu le maître et unique possesseur. Il a fallu que les pauvres habitants du dit lieu se soient dépouillés de leur légitime possession, comme n'ayant pas eu la force de se soutenir contre un sy puissant seigneur comme Monsieur du Poët.

14. La Durance qui nous sépare de la Provence du côté du levant cotoie la longueur de la communauté, mais par le local des lieux elle est plutôt nuisible qu'avantageuse, n'en pouvant tirer aucun parti pour l'arrosage des biens des particuliers. Si l'eau de la Durance sert, c'est au seigneur pour faire moudre son moulin et arroser un pré et chènevière considérables qu'il a construit dans les îles de la Durance.

Il y a un petit torrent appelé le Béal de Côtelle, que le seigneur arrose encore des prés considérables, où il y a environ trente-cinq

ans qu'un particulier s'en servait pour arroser ses fonds, ne pouvant plus s'en servir, malgré que les eaux naissent dans le fonds de ce particulier.

15. Bétail. Vingt paires de bœufs ou vaches pour le labourage, où le seigneur du lieu en tient les deux tiers dans ses domaines ; quinze mulets, chevaux ou bourriques ; environ quatre cents bêtes à laine, où le seigneur en a les deux tiers, et neuf à dix cochons. Et le moyen de les augmenter, ce serait de pouvoir se procurer de l'eau pour arroser, n'ayant aucun endroit arrosable.

16. N'ayant point des artistes ny maréchaux experts dans notre voisinage, il serait nécessaire d'en avoir, à cause de la mortalité qui règne toutes les années de gros et menu bétail.

17. Objets d'industrie ou de commerce. Aucun.

18. Forme du régime municipal. Régie par deux consuls qu'on change toutes les années, conjointement avec le sieur châtelain et les officiers.

19. Revenus. Point et aucun moyen pour les améliorer.

20. Les charges locales arrivent à 500 livres, outre les charges du lançon, vingtième et capitation. La communauté doit au seigneur du lieu annuellement la quantité de vingt-quatre charges quatre pannaux bled froment et la somme de 100 livres argent, qu'on paye sous le titre de pension féodale ; on doit observer que c'est un prêt fait à la communauté que les habitants se sont soumis à cette pension pour lui payer l'intérêt de la somme ; que dans ce temps-là

le blé ne valait peut-être que 9 à 10 livres la charge, et que, dans les années courantes, le blé vaut de 30 à 33 livres. On paye encore au seigneur la mouture à la cote 240, le fournage à la cote 40e et les lods au 6e denier, bien entendu que les particuliers fournissent le bois pour cuire, et les forains payent une émine pour fournage, sans entretien de four de sa part. Au surplus, les habitants payent encore la dîme, le blé au 18e et le vin au 30e, à un prieur* qu'on ne voit jamais. Sur cette dîme le curé est payé et le secondaire tout payé il en retire encore un salaire, outre le bien qu'il possède, qui rend annuellement 500 livres.

21. Comptes des collecteurs et receveurs. Tous rendus.

22. Aucuns revenus, si ce n'est la vingt-quatrième, qui consiste environ deux charges blé froment ou seigle, deux pannaux épeautre et environ dix pots vin, qui sont distribués chaque année aux plus nécessiteux de la communauté par le sieur curé et les consuls.

23. Une fondation pour une mission de 15 livres par année, une charge blé convertie en pain, 15 livres pour une messe chaque samedi, due par un particulier. Pour l'éducation publique la communauté paye la somme de 100 livres.

24. Le parcellaire a été fait en 1653 et se trouve en médiocre état les papiers sont dans les archives, dans la maison commune, sous trois clefs, entre les mains du châtelain, consul et secrétaire commis.

* Sans doute le prieur de St-Jacques des Donnes (domus Dominarum propè Poetum), 14 avril 1502 (G. 2725). On peut

voir la liste des prieurs dans l'introduction de l'inventaire G. t. 6, p. 1152. En 1789, Jean-Pierre Bon était prier de St-Jacques (ib.). Sébastien Amayon (1780-94). Claude Cogordan (1784-1803).

Par Jean Joubert, du Bersac, Louis Bourcier, du Poët, et Claude Silvestre, arpenteur, de Sisteron ; grand in-folio de 630 feuillets.

Il faut observer que la communauté est toutes les années en dépense pour l'entretien des chemins, tandis que le seigneur du lieu exige un péage, où il est obligé par l'arrêt d'entretenir les chemins tout le long de sa seigneurie.

1) Arch. de la Drôme, C. 4, n° 61.

-) Ou questions, au nombre de 24. Voir le Recueil cité, 911, Henri-Joseph de Gautier, conseiller au parlement d'Aix, où il résidait. Il fut inscrit, le 20 déc. 1792, sur la liste des émigrés et, peu après, ses biens furent confisqués. Il possédait au Poët les domaines du Grand Logis, estimé 100.000 livres, de La Grange Neuve, 48.000 livres. des Consils, 25.000 livres, de Font Petite, 20.000 livres, de la Malle, 36.000 livres, de la Grande Ste-Anne, 30.000 livres, et de plus, un domaine à Upaix et un moulin ; le tout, en 1826, représentait une valeur de 203.712 francs.

Un peu de géologie autour du Poët (Monsieur Gidon)

Au cœur de la dépression de Saragne : La localité d'Upaix, située en rive droite de la plaine alluviale de la Durance, en plein domaine d'affleurement des Terres Noires de l'anticlinorium* de Saragne,

se singularise par la présence d'un pointement de gypses triasiques qui affleurent le long de la route montant au village depuis le lieu-dit Font Lebeau situé au N/N/O de Rourebeau. Il s'agit d'une apophyse méridionale du diapir* de Lazer qui perce le cœur de l'anticlinal de Sigoyer.



La Montagne de Hongrie, échine sud-ouest, vue depuis Rourebeau, peu au nord du Poët. En avant-plan on voit bien la moraine würmienne du vallum du Poët qui repose sur une nappe d'alluvions fluvio-glaciaires, plus ancienne. Le tout est réentaillé par le cours actuel de la Durance qui met à nu le Bajocien sous la nappe de poudingues.

L'anticlinorium ou Anticlinal, est un terme de géologie servant à désigner une succession de plis de plusieurs kilomètres dont l'aspect général forme un anticlinal (bosse) à l'inverse Synclinal (creux).

Diapir : Structure plissée résultant de la montée de roches au travers de formations plus denses en l'occurrence du Gypse.

La vallée de la Durance, immédiatement au Sud de Thèze, vue d'Ouest en Est, depuis Rourebeau. La moraine Würmienne* (dernière glaciation) du vallum du Poët repose sur une nappe d'alluvions fluvioglaciales, plus ancienne que le creusement ultérieur a remis à nu en formant la terrasse de Devant-Thèze (le tout est réentaillé par le cours actuel de la Durance, qui atteint les Terres Noires* au niveau de son lit).

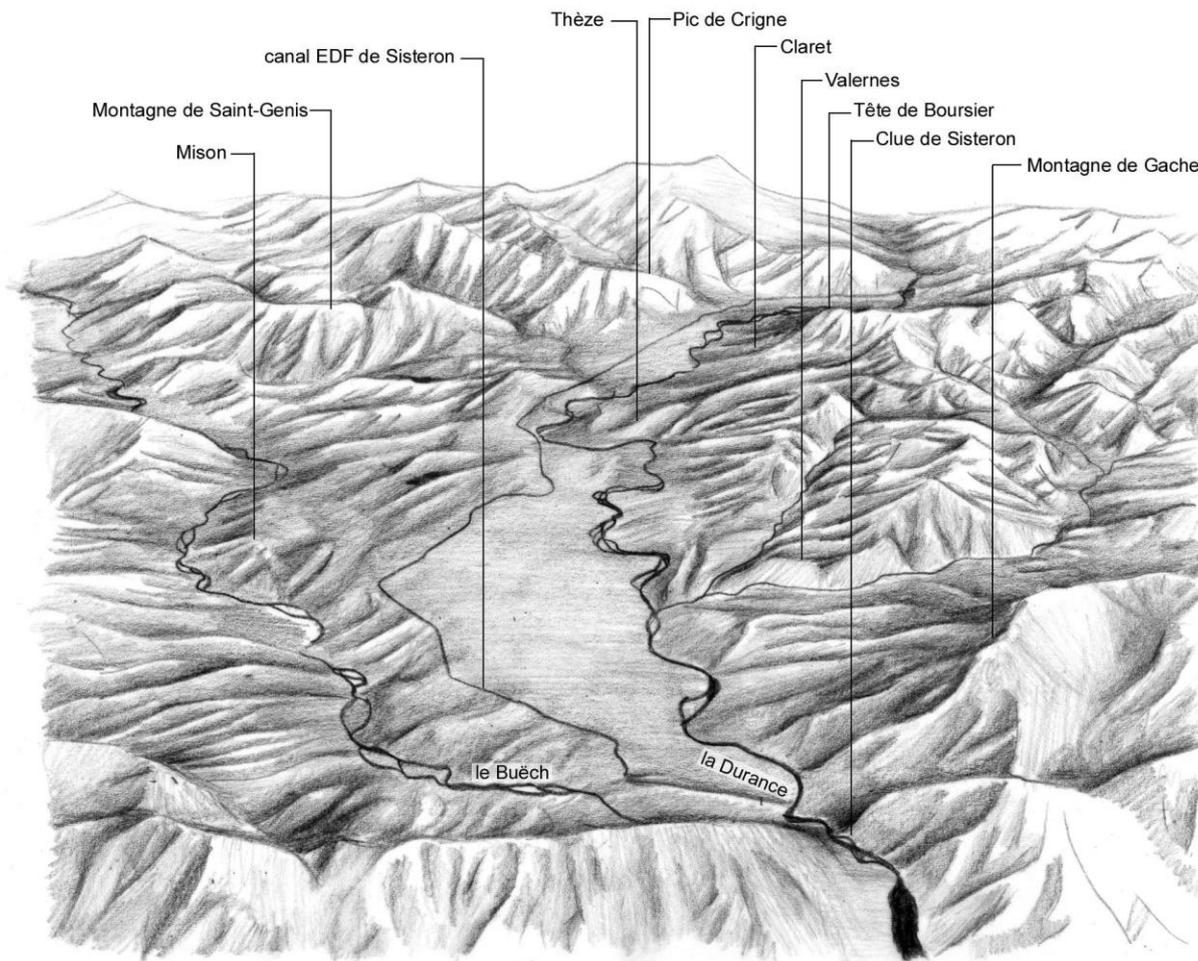
Würm : Quatrième et dernière période glaciaire du quaternaire dans les régions alpines. De 80 000 à 12000 ans avant le présent.

La puissance de cette calotte glaciaire devait osciller entre 500 et 800 mètres au niveau de notre village.

Terres Noires : Sont constituées d'argile, de calcaire et de schiste, elles peuvent contenir jusqu'à 65% d'argile (marnes argileuses), si le calcaire domine, on parle de calcaires argileux. Ces marnes se sont formées au fond de « Tethys » la mer qui occupait ces espaces, pendant le Secondaire de - 235 à - 65 millions d'années. Ces sédiments se sont accumulés sur à minima 2000 mètres d'épaisseur. Leur couleur varie du noir au bleuté, en passant par les gris, voire

le jaunâtre, à la suite d'altération. Elles forment des sols très sensibles à l'érosion, des reliefs ravlinés que parcourent des ruisseaux intermittents. Ces marnes peu représentées en Ardèche, Isère ou Vaucluse, occupent de vastes espaces dans la Drôme, les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes.

La vallée de la Durance, de l'aval du Poët vue du Nord-Ouest, depuis les abords méridionaux du Poët. Étagement de terrasses (l'entaille de leurs alluvions apparaît comme une ligne claire) ; elles reposent sur un substrat de Terres Noires qui est entaillé par le cours actuel de la Durance.



Un aperçu de ce que devait être le lac ou marécage après le retrait glaciaire, maintenant plaine du Poët et de Vaumeil, la cluse de Sisteron faisant barrage.

Langue d'Oc et Troubadours

L'Occitan, est une langue groupant les dialectes romans du sud de la France et pour laquelle on parle aussi de gallo-roman méridional. Au Moyen Âge, on parlait de Provençal ou de Limousin, et plus tard de Gascon, termes régionaux qui désignaient cependant la langue littéraire commune aux auteurs Occitans et à ceux qui, bien que Catalans ou Italiens, l'utilisaient dans leurs écrits. Cette langue littéraire s'opposait à celle du Nord, dite langue française ou encore langue du roi.

C'est Dante qui opposa à sa propre langue, la langue d'Oïl, langue du (si pour oui), et la langue d'Oc, (oc pour oui), prenant pour critère les différentes manières de dire oui. On préfère aujourd'hui parler d'occitan (du latin médiéval Occitania, Occitanie), pour désigner à la fois la langue littéraire médiévale et les différents patois d'oc qui subsistent dans la zone dialectale moderne, appelée Occitanie.

Délimitation de l'Occitanie

L'Occitanie est située au sud d'une ligne Ouest Est qui part de Bordeaux, monte plus au nord en incluant le Limousin, redescend au sud de la Savoie et englobe une petite partie des Alpes italiennes.

Au sud, la limite, débordant un peu sur l'Espagne, correspond plus ou moins aux Pyrénées : il faut en enlever la zone Basque dans les Pyrénées-Atlantiques et la zone Catalane dans les Pyrénées-Orientales (le Catalan est cependant très proche de l'Occitan). Au nord de l'Auvergne et du Limousin, une étroite bande Ouest Est, appelée « croissant » à cause de sa forme, couvre la zone où les patois d'Oc ont évolué au contact de ceux de la langue d'Oïl. À l'Est existe une zone qu'on n'inclut ni dans l'Occitan ni dans la langue d'Oïl, (Doubs, Jura, Suisse Romande, Val d'Aoste, Val Soana, Savoie, Lyonnais et Nord Dauphiné) et qui a été baptisée zone Franco-Provençale.

Plusieurs hypothèses ont été proposées pour rendre compte de la division dialectale du domaine Gallo-roman. Dans la première, due au linguiste A. Lebrun, on recourt à la notion de substrat (langue et culture précédant l'installation d'une autre) : l'Occitanie aurait acquis une spécificité ethnique avant l'invasion Celte (6^e siècle av. J.-C.) et aurait été faiblement Celtisée, puis fortement Romanisée (dès le 2^e siècle av. J.-C.). Dans la seconde, due au romaniste suisse. Von Wartburg, on recourt à la notion de superstrat (langue et culture recouvrant une autre qui la précède) : ce sont les invasions Germaniques (à partir du 5^e siècle) qui seraient déterminantes, et les trois aires Gallo-Romanes correspondraient aux aires de peuplement des Francs, des Burgondes et des Goths.

On distingue plusieurs aires dialectales au sein même de l'occitan. À l'ouest, au sud de la Garonne, le dialecte Gascon se démarque très nettement dans le traitement phonétique (par exemple, évolution du *f* latin en *h* : de *filia* vers *hilia*) comme dans la grammaire (imparfait de l'indicatif original, particule 'que' en renforcement du sujet, etc.). La zone continentale du nord de l'Occitanie, appelée Nord Occitan (Limousin, Auvergnat, Provençal Alpin), se distingue notamment par des évolutions phonétiques poussées (palatalisation du *ca* et du *ga* latin, par exemple : *gallus*, *jal* pour désigner le coq). À l'est du Gascon et au Sud du Nord Occitan, une troisième aire, l'Occitan moyen, comprend le Languedocien, le Provençal et le Niçard (Nice). Le Provençal se particularise notamment par des traits grammaticaux résultant de la disparition des consonnes finales. Les patois Languedociens sont, de toute l'Occitanie, les patois les plus proches de la grande langue littéraire médiévale, langue d'amour, langue de Troubadours et représente pour certains le « véritable » Occitan.

Les caractères généraux de l'Occitan

Une vingtaine de critères permettent de caractériser et de grouper dans un même ensemble les dialectes Occitans, mais c'est le traitement du *au* latin accentué et en position libre (c'est-à-dire en fin absolue de syllabe) qui permet de caractériser de la façon la plus générale l'Occitan du Gallo-Roman septentrional.

En langue d'Oïl, ce son latin évolue toujours et aboutit à é (pratu, pré) ou à yé après palatale (capra vers chièvre puis chèvre), en franco-provençal, il se maintient, sauf après une consonne palatale, en Occitan, il se maintient toujours. Encore faut-il ici préciser que le Nord-Occitan, à l'opposé de l'Occitan moyen et du Gascon, connaît des différences de traitement dans le cas d'un son k initial (pour le latin capra, on trouvera des formes comme cabra, mais aussi chabra, chavra, chievra).

Le choix d'un étymon contre un autre peut servir aussi à caractériser un dialecte : ainsi le Français retient tête de testa et délaisse chief, chef de caput pour désigner la tête, alors que le Gascon et le Languedocien retiennent cap de caput. Cependant, les atlas linguistiques montrent la complexité de ce genre de répartition. On se contentera de noter que les choix lexicaux de l'Occitan l'apparentent tantôt au Français (Occitan et Catalan finestra, français fenêtre, espagnol ventana), tantôt à l'Espagnol (occitan lenha et espagnol lena pour désigner le bois à brûler).

L'occitan comme langue

L'occitan fut une grande langue de culture entre le 11^e et le 15^e siècle. Les premiers textes littéraires connus sont deux poèmes du 10^e siècle. Dès le siècle suivant, qui est celui des premières œuvres lyriques des troubadours (Guillaume 9, comte de Poitiers).

L'Occitan se présentait déjà comme une langue classique unifiée et raffinée, et utilisée même par des auteurs qui n'étaient pas de langue maternelle Occitane. La littérature ne se limitait pas à la poésie lyrique amoureuse, mystique ou satirique, mais comprenait des épopées, des romans, des hagiographies, de la poésie didactique.

Parallèlement existait aussi une langue commune administrative, pleinement élaborée à partir du 12^{ème} siècle. La décadence vint de l'emprise politique que prit peu à peu le roi de France (guerre contre les albigeois, 1208-1229), achevée par l'annexion de la Provence (1481). La Renaissance imposa le français comme langue officielle. L'émiettement dialectal allait ruiner l'Occitan.

Plusieurs tentatives eurent lieu pour reconstruire un occitan littéraire et en faire renaître la légitimité culturelle, et cela dès la fin du 16^{ème} siècle. L'élaboration de dictionnaires à partir de la fin du 18^{ème} siècle (jusqu'à celui du Dr Honorat publié de 1840 à 1848) prépara les mouvements du 19^{ème} siècle, dont le plus illustre est celui du félibrige, groupe de poètes dont la figure centrale est celle de Frédéric Mistral. La langue utilisée est un occitan littéraire construit à partir d'une variété de provençal rhodanien et dont l'orthographe renonce finalement à transcrire les lettres devenues muettes de l'ancienne langue (un vaste lexique fut publié en 1885). Ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que s'élabore, à défaut d'une nouvelle langue de culture commune, un système de notation qui permet, à

partir d'une orthographe inspirée de l'étymologie, d'atténuer graphiquement les multiples variantes dialectales. L'entrée des parlers locaux à l'école (1951), la publication de revues, les études universitaires, les mouvements régionalistes (Occitanisme gauchiste des années 1970) semblent pourtant ne pas pouvoir empêcher l'extinction prochaine et définitive des parlers Occitans.

- En Provence, le français n'était compris que d'une infime minorité, même dans les villes. Le Dr Honorat (1786 – 1850) nous dit : quand mon père fit en 1841, son voyage de nocce à Marseille, il y avait une dizaine de magasins au plus où l'on comprenait le français et qui inscrivaienent fièrement sur leurs vitrines « ici on parle français », comme aujourd'hui « English spoken » ou « se hâbla espanol », sauf à le baragouiner pitoyablement.

Troubadours et Trouvères,

Étaient des poètes lyriques qui accompagnaient leurs poèmes de musique et qui ont exercé leur art auprès des grands seigneurs du Sud de la France pendant la période qui va de la fin du 11^e siècle jusqu'à la fin du 13^e siècle. Le mot de « Trouvère », qui signifie la même chose que « Troubadour », appartient à la langue d'oïl. Il désigne les poètes du nord de la Loire, qui furent les héritiers des Troubadours. La différence entre Oc et Oïl, tenant au fait que

« oui » se dit « Oc » chez nous, alors que « oui » se dit « si » en langue d'Oïl

La plupart des Troubadours étaient en fait des seigneurs, et certains, comme Guillaume I d'Aquitaine, étaient même des princes ou des rois. La cour d'Aliénor d'Aquitaine, à Poitiers et celle des comtes de Toulouse furent parmi les plus brillantes en matière de poésie.

Les poèmes lyriques des Troubadours, nouveaux en leur temps par leur forme, leurs mélodies et leurs rythmes, furent parmi les premiers textes écrits en langue d'Oc (jusqu'alors, les écrits étaient toujours en latin).

La poésie des Troubadours, liée à l'apogée de la langue d'Oc, célébrait « l'Amour courtois ». Dans la société médiévale, l'activité littéraire des Troubadours était d'ailleurs en elle-même une manifestation de l'idéal chevaleresque. À l'origine, les Troubadours chantaient leurs propres poèmes devant la cour mais, plus tard, leurs œuvres furent récitées par des musiciens itinérants. La forme de ces poèmes pouvait être le **Canso** (chanson à strophes), le **Tenso** (dialogue ou controverse), le **Sirventès** (Canso politique ou satirique), le **Planh** (complainte ou chant funèbre), l'**Alba** (chant matinal), et la **Séréna** (chant du soir). La poésie des Troubadours s'épanouit jusqu'au 13^e siècle et déclina à partir de la croisade de Simon de Monfort contre les albigeois.

Ce sont les Trouvères qui composèrent les chansons de geste et la poésie de cour. Leurs œuvres furent influencées par les Troubadours qu'Aliénor d'Aquitaine, après son mariage avec Louis 7, avait emmenés avec elle à Paris. Les Trouvères, dont le plus célèbre est Adam de la Halle, adaptèrent les œuvres des Troubadours, mais ils surent aussi créer leur propre genre en écrivant sur le thème de la « **Fine Amor** ». C'est vers la fin du 13^e siècle que la musique et la poésie furent dissociées.

Personnages et familles majeures de la commune :

Famille de Rame :

- **Armoirie :** D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.
C'était une famille du Dauphiné, qui avait des relations avec la principauté d'Orange.
- On trouve en 1218, un Giraud de Rame, légataire de Raymbaud d'Orange. On ne sait quel lien de parenté unissait ce personnage avec les précédents.
- **La famille de Rame** tirait son nom de l'ancienne station romaine de Rama, située sur la voie Domitia entre Embrun et Briançon, sur la rive droite de la Durance en face de la Roche-de-Briançon

(aujourd'hui la Roche-de-Rame) et absolument disparue maintenant.

- La famille de Rame ne tarda pas à former trois branches qui, tout en se partageant le mandement de Rame, berceau de leur race, acquirent des possessions considérables, l'une au **Poët**, à Mison, à Volonne, c'est-à-dire dans la Haute-Provence ; l'autre au Buissard, à Savine, aux Crottes. Deux de ces branches se fondirent en une seule au commencement du 17^{ème} siècle. Après avoir donné au Gapençais et à l'Embrunais deux baillis d'épée, un gouverneur à Embrun, un autre à Digne et deux chevaliers de St-Michel.
- **Eudes III de Rame**, seigneur de Rame., Pallon, Freyssinières et coseigneur de Savine. Il fut présent le 10 février 1250, à un traité passé entre le Dauphin et l'archevêque d'Embrun. En 1275, il fut l'un des médiateurs entre le même Dauphin et le vicomte de Béarn. Il mourut la même année. Je ne connais pas le nom de sa femme dont il eut cinq enfants : Aynard, **Guillaume, auteur de la branche du Poët**. Jean, qui épousa Alix Auruce, dame de l'Argentière, fille de Pierre, seigneur de l'Argentière, et de Béatrix Alleman, elle était veuve de Reynaud de Montauban, baron de Montmaur. Marié vers 1325, Jean de Rame mourut sans postérité avant 1334, Bertrand, habitant Mison en 1434, Albert, vivant en 1314.
- **Guillaume de Rame**, seigneur de Réallon ; il épousa Jeanne de Plouvier, vivait encore en 1626, et eut deux fils : 1. Jean-Baptiste, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

- 1669 : **Mathieu**, seigneur de Réalon et de Gerboules, qui épousa le 2 janvier 1650, Françoise de Grolée dame de Chapeaucornu, fille de Jacques de Grolée et Hélène de Poisieu. De ce mariage il n'y eut pas de postérité, Louise, épouse d'Ennemonde de Cognoz, veuve en 1608.
- **Mathieu de Rame**, seigneur de Pallon, Freyssinières, Rame, Champcella, de la Roche-de-Briançon, du **Poët**, des Crottes, Montmirail, Puycomptal, Réalon et Volonne.
- **Mathieu de Rame**, seigneur de Pallon, Freyssinières, Rame, Champcella, de la Roche-de-Briançon, **du Poët**, des Crottes, Montmirail, Puycomptal, Réalon et Volonne, coseigneur de Savine et de Baratier. Il acheta en 1593, la partie domaniale de la terre des Crottes et en 1595, celle de la terre de Mison. Il fut officier de cavalerie sous les ordres d'Alphonse d'Ornano, gouverneur de Dauphiné, se distingua en 1587, au combat de Vizille et fut chargé de porter à Henri 3, les drapeaux conquis sur les Suisses qui y furent défaits. Il fut nommé chevalier de Saint-Michel et gouverneur de Digne, office qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il testa le 14 avril 1624. Il avait épousé le 30 novembre 1590, Lucrèce de Villeneuve, fille de Claude de Villeneuve, marquis de Trans, et d'Elisabeth de Feltré qui était veuve de Pierre de Rame, seigneur du Poët, et lui apporta les seigneuries du Poët, de Mison, et de Volonne. Elle testa le 27 août 1629, laissant deux filles :

- **Helene de Rame**, dame des Crottes, Montmirail, Puycomtal, Mison, Volonne et **le Poët**. Elle épousa le 11 janvier 1610 Jean de Castellane-Morante, baron de Gréoux, fils d'Honoré et de Françoise de Giraud ; elle se remaria le 23 septembre 1626 avec Claude d'Autric de Ventimille, seigneur des Beaumettes, fils de Gaspard et de Françoise de Simiane. Elle testa en 1680.
- **Branche des seigneurs du Poët**,
- Issue de Guillaume de Rame, fils d'Etudes II, seigneur de Rame et Pallon
- **Guillaume I de Rame**, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières et la Roche-de-Briançon, chevalier, châtelain d'Embrun en 1314, bailli du Gapençais de 1322 à 1324. Le 18 juillet 1322 il fut en sa qualité de bailli, arbitre d'un différend né entre les Chartreux de Durbon et les seigneurs voisins. Il se maria une première fois avec une femme dont on ignore le nom. En deuxièmes nocces il épousa Guillemette de la Tour, dame en partie de Chorges, et veuve de Céleus Séley, **seigneur du Poët**. Le 14 mars 1278 il prêta hommage au Dauphin pour les biens qu'il possédait à Chorges du chef de sa femme. Le 27 avril 1339 il consentit à annuler des conventions passées avec le Dauphin par Bienvenu de Campeis, ancien seigneur du Poët, en vertu desquelles cette terre était engagée pour la somme de 377 florins d'or. Cette transaction eut lieu au nom de Guillemette, sa femme, veuve en premières nocces du seigneur du Poët, et de Reynaude de Seley, fille de la précédente. Guillaume

de Rame mourut le 21 mars 1349 laissant deux enfants, dont le premier au moins était issu de son premier mariage : 1. Pierre, qui suit ; 2. Guillaume, coseigneur de Rame, Pallon et Freyssinières dont il rendit hommage au Dauphin le 30 juillet 1376. Il fut tuteur de Jean de Rame, son neveu.

- **Pierre 2 de Rame**, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, la Roche-de Briançon et Chorges, seigneur et baron du Poët du chef de sa femme. Il épousa Reynaude de Seley, fille de Céleus Seley, **baron du Poët**, et de Guillemette de la Tour, deuxième femme de son père. Le 8 janvier 1334 il prêta hommage au Dauphin pour ses biens situés à Chorges. Le 16 janvier 1341 il fit annuler la transaction passée par son père avec le Dauphin le 27 avril 1339 et rentra en possession de **la terre du Poët**, pour laquelle il prêta hommage le 30 août 1345. Il était mort ainsi que sa femme en 1349 laissant un fils unique.
- **Jean 1 de Rame**, dit Remis ou le Nègre, baron du Poët, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, La Roche-de-Briançon et Chorges. Il fut d'abord sous la tutelle de Guillaume de Rame, son oncle, et il hérita des biens de Guillemette de la Tour, son aïeule, morte après le 3 août 1349. Guillaume de Rame fit à cette date hommage au Dauphin au nom de Jean de Rame, son pupille, et de Guillemette de la Tour, pour toutes leurs seigneuries. Jean de Rame refit cet hommage en son nom personnel le 26 août 1367 et le 25 avril 1396. Je ne connais pas le nom de la femme

dont il eut quatre enfants : **Jean** qui suit, **Jordan**, coseigneur du Poët, qui fit hommage pour sa part de seigneurie le 13 février 1400, et le 26 novembre 1413. Il épousa Antoinette de Roux et testa le 26 mars 1417 ; **Michel**, coseigneur de Savine, qui épousa Thomasse Rostaing de Saint-Crépin, et en eut une fille dont le nom m'est inconnu. **Pierre, dit Bruyère**, coseigneur de Montorcier de Chorges et de Savine. Il transigea le 17 octobre 1410 avec Jean Rostaing de Saint-Crépin, à propos de certaines possessions qu'il avait à Savine. Il fit hommage au Dauphin le 13 février 1400 et le 26 novembre 1413 pour ses seigneuries de Chorges, Savine et Montorcier. Le 14 novembre 1424 la Chambre des Comptes de Dauphiné fit procéder à une enquête sur la valeur de ses droits à Chorges, qui furent reconnus s'élever au quart de la juridiction de cette terre. Je ne connais pas le nom de sa femme dont il eut deux fils : **Pierre**, coseigneur de Chorges et de Savine, tué, d'après Guy-Allard, à Montlhéry le 26 juillet 1465. Si la date de sa mort est exacte il ne peut être identifié avec un Pierre de Rame qui épousa le 3 septembre 1467, Alix de Grolée, fille de Jean Grolée, seigneur de Revel, et de Béatrix de Mévouillon, et laissa un fils nommé Antoine mort sans postérité. Je ne sais à quelle branche rattacher ce personnage, mais peut-être la date de la mort de Pierre, donnée par Guy Allard, est-elle inexacte ; Sibaud, précepteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1426-1475),

- **Jean 2 de Rame, baron du Poët**, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, Champcella et la Roche-de Briançon. Il fit hommage pour l'ensemble de ses seigneuries au Dauphin le 10 février 1400. J'ignore le nom de sa femme dont il eut trois enfants : Philippe qui suit ; Jean, seigneur de Montéglin en 1399 ; Cynard, coseigneur de Pallon et Savine en 1429.
- **Philippe de Rame, baron du Poët**, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, Champcella, Savine et la Roche-de-Briançon. Il fit hommage au Dauphin, par l'intermédiaire de Jean de Rame, son oncle, le 26 novembre 1413. Il mourut vers 1415. J'ignore le nom de sa femme dont il eut deux fils : Claude qui suit, et un deuxième dont j'ignore le nom et qui fut père de Pierre 3 de Rame, héritier de son oncle Claude (12^{ème} degré).

Claude de Rame, baron du Poët, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, Champcella, la Roche-de Briançon et Chorges. Il fit hommage au Dauphin le 3 février 1446. Le 23 avril 1448 ce prince donna ordre de délimiter les mandements du Poët et d'Upaix appartenant le premier à Claude de Rame, le second au domaine delphinal. Claude de Rame fut tué le 26 juillet 1465 à la bataille de Montlhéry. D'une femme dont j'ignore le nom, il laissa un fils unique.

- **Pierre 3 de Rame, baron du Poët**, coseigneur de Rame, Pallon, Freyssinières, Champcella, la Roche-de Briançon, Savine et Montorcier, neveu et héritier de son oncle Claude. Le 10 novembre

1466 il vendit à Louis de la Villette tout ce qu'il possédait à Savine, y compris le péage sur la Durance et la juridiction. Le 6 avril 1491 il fut témoin d'une transaction passée entre les communautés de la Chau, d'Éoirres et de Salérans. Au mois d'octobre 1510 il fut choisi comme arbitre entre les Consuls de Lazer et Jacques Amat auquel cette communauté contestait sa noblesse, et se prononça en faveur de Jacques Amat. Il avait épousé Éléonore de Bouliers, dame de Volonne, fille de Louis Nicolas de Bouliers, et laissa six enfants : **Soffrey** que suit ; **Pierre, coseigneur du Poët**, vivant en 1521 qui laissa deux fils : François seigneur de Montéglin, mari d'Anne de Rame, fille de Gaspard et de Marguerite de St-Marcel ; il mourut en 1575 ; **Sauvaire** : qui fait branche à Trescléoux ; Philippe ; **Jean** ; **Louise**, épouse d'Étienne de Montorcier en 1531 ; **Lantelme, châtelain du Poët en 1549.**

- **Soffrey de Rame, baron du Poët**, seigneur de Volonne, Sigoyer et Mison, coseigneur de Rame, Pallon, Champcella et Freyssinières, Il acquit la seigneurie de Mison de la famille d'Agoutt, et celles de Volonne, Sigoyer et Montjay par héritage. Il épousa Françoise de Pontis, fille d'Agout de Pontis, seigneur de Pontis et d'Urtis, et d'Honorade de Faucon, et mourut vers 1554, laissant sept enfants : 1. Gaspard, qui suit; 2. Melchior, seigneur d'Allons, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem vivant de 1560 à 1579 ; 3. Martin, seigneur d'Allières en 1578 ; 4.

Rostaing, vivant en 1593 ; 5. Antoinette, femme de Reynaud d'Autane auquel elle porta la terre de Montjay (1536-1575); 6. Françoise, femme de Lantelme de Montorcier, seigneur de Théus ; 7. Balthazard, auteur de la branche d'Allons.

- **Gaspard de Rame, baron du Poët**, seigneur de Mison et de Sigoyer, coseigneur de Rame, Pallon et Freyssinières. Il épousa Honorade de Glandevéz, fille de Gaspard de Glandevéz, seigneur de Castelet et de Saint-Cassien, vers 1555, et testa le 12 novembre 1582, laissant un fils unique.
- **Pierre 4 de Rame, baron du Poët**, seigneur de Mison. Il fit passer le 2 février 1579 des reconnaissances en sa faveur par ses vassaux et testa en 1589. Il avait épousé le 29 janvier 1576 Lucrèce de Villeneuve, fille de Claude de Villeneuve, marquis de Frans, et d'Elisabeth de Feltre. Elle se remaria avec Mathieu de Rame (1^{re} branche), seigneur des Crottes, auquel elle apporta les terres du Poët et de Mison qu'elle avait eues pour ses reprises matrimoniales. Elle n'avait eu de son premier mariage qu'une fille.
- **Lucrèce de Rame**, qui épousa Jean-Isaac de Barras, marquis de Mirabeau, viguier de Marseille, fils d'Antoine de Barras et d'Honorade de Rochas d'Ayglun, et mourut en 1630.

Famille D'Amat

D'Amat Gaspard, 10 mars 1726 le Poët – 1789 Paris.

Entré dans l'administration de marine, il devint conseiller du roi au conseil supérieur de l'île Bourbon* jusqu'en 1767. L'année suivante, il obtint la charge de grand maître des Eaux et Forêts en Dauphiné, Provence Lyonnais. Possession française depuis 1649, l'île Bourbon est rebaptisée par la Convention, île de la Réunion. Cette nouvelle dénomination est un hommage aux fédérés marseillais et aux gardes nationaux parisiens qui se sont réunis le 10 août 1792 pour prendre d'assaut le palais des Tuileries et suspendre les pouvoirs du roi Louis 16. L'île de l'océan Indien retrouvera son nom d'origine lors de l'occupation anglaise de 1810 à 1815. La 2ème République lui rendra définitivement le nom d'île de la Réunion.

- **La famille Amat**, comme semble l'indiquer son nom, Amatus (Aimé), doit être d'origine gallo-romaine et non germanique, on trouve du reste ce nom répandu assez communément à une époque très ancienne dans le Midi de la France.

Un ermite nommé Amatus fonda, au 5ème siècle, le petit monastère de Saint-Laurent de Grenoble, et mourut dans l'abbaye de Luxeuil, en Bourgogne ; ses vertus le firent placer au nombre des saints.

Un peu plus tard un grand seigneur qui portait le même nom fut honoré par Gontran, roi des Bourguignons, du titre de patrice ; ayant été mis à la tête d'une armée envoyée pour repousser les Lombards qui avaient fait irruption dans les Alpes, il fut vaincu et

perdit la vie dans le combat, en 712. Dans les siècles suivants, le nom d'Amat continue à être porté par de grands seigneurs. Reinard Amat, chevalier, était, en 1070, l'un des familiers de Guigues, comte d'Albon, de la famille dont les membres prirent plus tard le titre de Dauphins de Viennois.

- **Claude Amat**, sieur de Costegiraud, à Upaix. Il fut déshérité, sauf une somme de 200 florins, par son père, mais hérita au contraire des biens maternels qui constituaient la plus grande partie de la fortune de la famille. Il fut d'abord cadet dans une compagnie de soldats, puis fit son droit à Grenoble et se fixa à Lazer où il acquit une étude de notaire dont il fut titulaire de 1584 à 1593, au moins, puis il entra dans les fermes royales. En 1632 il demanda à être réhabilité et l'obtint par lettres-patentes du roi Louis 13 du 31 décembre de cette même année, entérinées après sa mort par le Parlement de Provence le 10 juin 1634, conformément à une délibération des consuls d'Upaix du 29 janvier 1633. A sa mort il était conseiller du roi et lieutenant en l'élection des Montagnes. Il testa le 4 février 1633 et eut sa sépulture dans l'église paroissiale de Lazer.

Il épousa en premières noces Claudonne Meyère, dont nous n'avons plus le contrat de mariage, et en secondes Claudine de Grimaud, fille de noble Pierre de Grimaud, et de Louise de Grimaud, de Ventavon,

par contrat du 25 avril 1580. Cette dame vivait encore en 1633.
De son premier mariage il eut un fils :

Jacques Amat, sieur de Pierrelanes (1634), seigneur engagiste d'Upaix (1635), seigneur de Montalquier (1638), Rabou et Chaudun (1639), baron du Poët (1640), d'Avançon (1660) et de Châteaurenard. Il fut d'abord châtelain d'Upaix et syndic des communautés villageoises du Dauphiné (1624-1628), puis capitaine à Upaix (1630), puis lieutenant du roi à Chateaudauphin (1633). Dès 1625, il s'était associé avec ses trois frères André, Benoît et Antoine, pour exploiter en commun les charges de trésoriers de l'élection de Gap et de l'extraordinaire des guerres ; puis il alla à Paris et prit des intérêts considérables dans les fermes du roi, fut reçu maître d'hôtel du roi le 14 octobre 1646, conseiller d'État le 6 octobre 1647, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances le 15 septembre 1650 et fermier général. Il testa le 21 mai 1660 et fit un codicille le lendemain 22 mai ; il mourut le 25 du même mois dans son hôtel de la rue de la Grande-Écurie et fut enseveli dans l'église Saint-Germain-L'auxerrois. Il avait fait une immense fortune. Son portrait est peint dans l'église d'Upaix sur un tableau dont il fut le donateur. Il avait épousé Elisabeth De Souchon De Bellevue, à laquelle il laissa, par son testament, dix mille livres de rente viagère outre les avantages qui lui étaient assurés par son contrat de mariage que nous ne possédons

plus. Elle testa le 10 décembre 1662 à Paris. Sa famille était originaire de Chorges. Elle vivait encore en 1678. Jacques Amat laissa de ce mariage cinq enfants.

Claude-Noël Amat, chevalier, seigneur et baron du Poët et de Châteaurenard, seigneur de Rabou, Chaudun et Montalquier. Il fut d'abord conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances par résignation de son père le 5 mars 1655, puis il fut reçu le 30 juillet 1661 conseiller au parlement de Metz, succédant à Charles de Kalus ; cette charge fut supprimée en 1669 et on lui remboursa vingt-deux mille livres. Il mourut vers 1705 après avoir diminué, par une mauvaise administration, la fortune que lui avait laissée son père. Son portrait, en costume de magistrat est conservé dans la famille.

Louis-Balthazard Amat, seigneur de Rabou, Chaudun et Montalquier, baron du Poët, marquis de Voix. Grâce à l'habile gestion de son tuteur sa fortune fut rétablie, mais il dut vendre, le 11 novembre 1719, la baronnie du Poët à Camille d'Hostun, maréchal et duc de Tallard. Cette perte fut compensée par l'acquisition du marquisat de Voix qui lui fut légué par Marie Amat, sa tante, épouse de François-Auguste de Valavoire ; il entra en possession en 1726, après la mort de cette dame, et quitta alors le Dauphiné pour se fixer à Aix en Provence. Il mourut avant le 9 juin 1740.

Lettres de retenue accordées à Jacques Amat, écuyer, seigneur du Poët, d'un office de maître d'hôtel ordinaire du roi, contresignées Guénégaud. Paris.

Lettres royales investissant Jacques Amat, écuyer, seigneur du Poët, conseiller du roi, d'un office de conseiller d'état ordinaire du roi et de ses finances, contresignées Guénégaud. Paris.

Vente par le chapitre Saint-Arnoul de Gap à noble Jacques Amat, écuyer, baron du Poët, d'une rente de 1170 livres pour la somme de 23 400 livres provenant de la vente de la terre de Rabou et Chaudun faite le 23 décembre 1639. Gap, Alix, notaire.

Transaction entre Jacques Amat, baron du Poët, et les consuls et habitants de cette baronnie, relativement aux fours banaux qui paieront au seigneur un droit du quarantième et aux moulins banaux qui lui paieront un droit du vingt-troisième. Meisson, notaire.

Testament de Messire Jacques Amat, chevalier, baron du Poët et d'Avançon, seigneur de Châteaurenard, Montalquier et autres lieux. Il constitue un douaire à Isabeau de Souchon de Belledue, sa femme ; fait des legs à Marie Amat, épouse du marquis de Valavoire, à Françoise Amat, épouse du marquis de Solliers, à Angélique Amat, ses filles, la dernière non encore mariée, et à Pierre Amat, son fils cadet. Il fait Claude-Noël Amat, son fils aîné, son légataire universel. Il élit sa sépulture dans l'église Saint-Germain-L'auxerrois. Paris, Le Normand et Mosnier, notaires.

Billet de faire part des obsèques de Messire Jacques Amat, baron du Poët et d'Avançon, seigneur de Châteaurenard et autres lieux, conseiller du roi, en ses conseils, secrétaire de sa majesté, maison, couronne de France et de ses finances, etc.

Lettres royales enjoignant au Parlement de Paris de revoir les comptes réciproques de Benoît Amat, seigneur de Sigoyer et Chabestan, de Claude Amat, sieur du Vivier ; gouverneur du château de Mévouillon, comme héritier de feu André Amat, sieur de Costegiraud, son père, de feu Jacques Amat, baron du Poët, et d'Antoine Amat, sieur de Graveson, à l'occasion des diverses associations qui ont été faites entre eux à partir de 1625 pour la ferme de divers impôts. Paris.

Ratification par noble Claude Noël Amat, seigneur et baron du Poët, Châteaurenard, Avançon et autres places, conseiller du roi en son Parlement de Metz, secrétaire de sa majesté, maison et couronne de France, d'un acte de garantie donné en son nom par noble Jean de Souchon de Bellevue, son aïeul. Château des Consis au Poët. Guigues, notaire d'Upaix.

Contrat de mariage passé entre noble Claude-Noël Amat, chevalier, seigneur et baron du Poët, Châteaurenard, Montalquier, Rabou, Chaudun et autres lieux, fils de feu Jacques Amat et d'Elisabeth de Souchon de Bellevue, et damoiselle Catherine Le Maire, fille de feu Jean Le Maire, écuyer, conseiller et secrétaire du roi,

maison et couronne de France, et Marguerite Bosnard. La mariée reçoit une dot de 70 000 livres. Paris, Besnard et Gilles, notaires. Contrat de mariage de Messire Louis-Balthazard Amat, chevalier, seigneur du Poët et Montalquier, assisté Messire Etienne Amat, son frère, capitaine de dragons du régiment du roi, avec demoiselle Louise-Elisabeth Thirement, fille de Louis Thirement, receveur des consignations à Paris, et d'Elisabeth Taillandier. Paris, Gondin, notaire.

Contrat de mariage entre noble Hyacinthe Agar de Puyricard, et Marie-Anne Amat, fille de Jacques Amat ; Au château du Poët, en présence de Louis Amat, frère de la mariée, de Balthazard Amat, baron du Poët, d'Amat de Costegiraud, d'Amat du Vivier, ses cousins. Acharde, notaire.

Vente par Virginie Amat, femme de Jean Augier, de Chabestan, et Charlotte, sa sœur, à Messire Louis-Balthazard Amat, seigneur et baron du Poët, Montalquier et autres places, d'une pension que leur doit Messire Jean de Pontevès, seigneur de Bargème, pour la somme de 1200 livres. Le Poët, château de Consis. Flour, notaire.

1719 - Vente par Messire Louis-Balthazard Amat, chevalier, seigneur et marquis du Poët, Montalquier et autres places, à très haut et très puissant seigneur monseigneur Camille d'Hostun, duc de Lesdiguières et de Champsaur, comte de Tallard, seigneur et baron d'Arzac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du

roi, de la baronnie de Poët, moyennant 295,000 livres. Témoin : noble Etienne Amat, sieur du Vivier.

Au château du Poët, Benoît et Flour, notaires.

Antoine-Joseph d'Amat de Volx, - Antoine Joseph était fils de Louis-Balthazar d'Amat, écuyer, dans sa jeunesse le nom d'abbé du Poët. Il fut archidiacre d'Arles, puis nommé évêque de Senez le 8 septembre 1757, et abbé de Boscodon en 1760. C'est sous son abbatial que l'abbaye de Boscodon fut supprimée. L'archevêque d'Embrun lui garantit en échange de son consentement une rente de 3.000 livres dont il jouit jusqu'au 18 mars 1771, date de sa mort.

Au sujet des Noyers

Au hasard de balades en campagne, il nous arrive çà et là de rencontrer un de ces arbres, sans penser un instant croiser le rescapé d'une longue histoire liée au développement de notre humanité. En effet, (Juglans Régia L.) nous viendrait d'Arménie, des régions au midi du Caucase et de la mer Caspienne, mais aussi des montagnes situées au Nord de l'Inde et de la Birmanie. Il a été ensuite constaté son existence spontanée au Japon ainsi qu'au Nord de la Chine. Son implantation actuelle, hors des cultures, s'étend donc de l'Europe tempérée orientale jusqu'au Japon. Sa présence a du cependant être plus occidentale en Europe, car on a trouvé des feuilles de notre noyer dans les Tuf quaternaires de Provence. Il existait beaucoup d'espèces de « Juglans » dans notre

hémisphère, aux époques dites tertiaires et quaternaires. Elles sont réduites à l'heure actuelle, à une dizaine d'espèces, distribuées aussi en Amérique septentrionale et en Asie tempérée. Le noyer n'est pas un arbre qui se sème et se naturalise avec facilité. La nature de ses graines s'y oppose certainement, de même qu'il lui faut des climats où il ne gèle pas beaucoup, et d'une chaleur modérée. Il ne dépasse guère au Nord, l'implantation de la vigne, et s'avance beaucoup moins qu'elle au Sud.

Les grecs habitués à l'huile d'olive, ont négligés plus ou moins le noyer, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de Perse une variété bien meilleure que la leur. Une tradition Grecque veut que l'on jette des noix lors de la célébration des noces. En Europe, lors de fouilles archéologiques d'habitations lacustres en Suisse en Savoie et en Italie, des noix ont été trouvées, dans des couches qui correspondent à l'époque du fer, donc 850 ans avant J. C. C'est à peu près à cette époque-là, que ces mêmes Grecs ont établis l'olivier en Provence.

Notre histoire Provençale nous raconte.

Que les noyers actuels représentent le millième de ceux qui ornaient nos campagnes françaises avant 1920. C'est l'ouverture des voies de communications, l'organisation du commerce, qui a permis de connaître l'huile d'arachide. De ce fait, l'homme est allé vers la facilité. Finie la corvée ancestrale de la « mondée », pour avoir de l'huile à la maison pour l'année à venir. A cette époque-là, l'ébénisterie s'est intéressée à ce bois noble, les noyers se sont donc

vendu « à la pelle » pour une bouchée de pain. Parmi les échappés du massacre, beaucoup périrent lors des périodes de grand gel (1956). Des renseignements que nous ayons du 19ème siècle, il est dit que l'implantation du noyer se faisait par semis naturel. Certains paysans plantaient des noix ayant des caractéristiques séduisantes, mais la pollinisation était bien souvent croisée, ainsi l'arbre obtenu donnait généralement des noix bien souvent différentes à celles espérées. Les derniers témoins de cette époque, ne se souviennent pas que l'on ait eu recours au greffage pour la multiplication des espèces intéressantes.

Le mondage des Noix :

Après avoir ramassé et bien fait sécher les noix, il fallait séparer les coques des cerneaux. C'était là, l'occasion pour les voisins, les amis et les parents de se retrouver ensemble lors des longues veillées d'hiver. Une ou deux personnes cassaient les noix à l'aide d'un petit maillet, (en tapant sur la pointe de la noix), les autres triaient les cerneaux tout en discutant, en plaisantant, en (taillant un costume aux absents). Cette corvée a laissé un très bon souvenir de riche convivialité à ceux qui y ont participé.

Fabrication de l'Huile. Un arbre adulte, vers 60 ans produit environ 30 litres d'huile. Les cerneaux de noix étaient portés au moulin pour être écrasés. La pâte ainsi obtenue, était ensuite cuite sur une plaque. Cette opération était capitale, c'était un savoir-faire qui se transmettait de père en fils, la température devait être

absolument à point, car : une température trop chaude, l'huile était amère, une température trop froide, l'huile ne se conservait pas. La pâte à point, était très rapidement disposée sur la pierre ou la poutre du pressoir, recouverte d'un plateau de bois et pressée par des coins de bois, enfoncés avec de grosses masses. Un de ce système archaïque existe toujours en basse Ubaye, inutilisé et oublié dans un coin de grange depuis de très nombreuses années. Ont succédés ensuite, les pressoirs à vis, qui demandaient beaucoup moins de peine tout en ayant un rendement bien meilleur. Le tourteau qui résultait du pressage, était paraît-il une véritable friandise pour les enfants. L'huile de noix, comme celle de noisettes ou d'olive était conservée dans des jarres ou de grands bacs en pierre munis d'un bouchon ou d'un couvercle en bois. Aujourd'hui, l'un et l'autre servent de jardinières. Cette huile de noix, puisée au fur et à mesure des besoins de la famille avait un usage culinaire pour agrémenter les salades ou autres plats. On s'en servait aussi pour ses vertus médicinales, mélangée avec de l'eau de vie, de la poudre noire de chasse, certains vétérinaires soignaient avec succès les vaches atteintes de mammite. (Témoignage recueilli auprès de monsieur Cyprien Martin aujourd'hui décédé, habitant de hameau de Dramonasc de la commune du Lauzet / Ubaye, Alpes de Haute Provence, complété par des notes de l'association « Burle et soleil » Syndicat Intercommunal des Boutières, de la région du Meysenc).

- Ci-dessous un regard sur ce que devrait être la complexité des échanges commerciaux, aperçu sur les Anciennes Mesures des Hautes Alpes, extrait d'un Travail de Monsieur Aimés. Conservateur du Musée Départemental

L'Aune : Mesure de longueur utilisée pour les tissus.

5 Pans ou 1, 22 m Donc le Pan = 0 m, 244

Exceptions : Commune de St Clément = 1 m 25. Donc le Pan = 0 m, 25

Commune de Serres = 1 m 30. Donc le Pan = 0 m, 26

L'Arpent : Unité des Eaux et Forêts valant 100 Perches carré ou 51 ares 07.

La Perche vaut donc 51, 07 m²

Le Barral : Mesure pour le vin,

Communes de Ueynes et de Serres = 29,2 litres ou 16 Pots.

Dans ce cas, le Pot = 1, 825 l

Le Bâton : Mesure de longueur

Briançonnais = 2,20m Surface de 4,80 m²

Le Broc : 1 Chaudron (Caquobus) contient 3 Brocs

La Canne ou Toise Delphinale :

6 Pieds de Roi = 1m95 ou 8 Pans = 72 Pouces = 576 Primes

Donc : 1 Pied de Roi = 0m325

: 1 Pans = 0m244 ou 9 Pouces

: 1 Pouce = 0m027

: 1 Primes = 0m003

Exceptions :

Baratier, Chorges, Embrun, St Clément, St Eusèbe, St Firmin,
St Chaffrey, La Salle = 2m05

Donc : 1 Pied de Roi = 0m341

: 1 Pans = 0m256 ou 9 Pouces

: 1 Pouce = 0m028

: 1 Primes = 0m003

Communes de la Grave et Monétier = 1, 90 m

Donc : 1 Pied de Roi = 0m316

: 1 Pans = 0m237 ou 9 Pouces

: 1 Pouce = 0m026

: 1 Primes = 0m003

: Communes de Château Ville Vieille, Guillestre

= 1m87

Donc : 1 Pied de Roi = 0m311

: 1 Pans = 0m233 ou 9 Pouces

: 1 Pouce = 0m025

: 1 Primes = 0m003

La Cétoirée : = Sétérée.

Le Charbon de Bois ou de Terre : est mesuré au Quintal Grand Poids de Pays.

En 1688, 1 charges ou 3 quintaux ou 147 kg valent 20 sous.

Donc : le Quintal = 49 kg

La Charge : est nommée suivant les Communes : Saumée, sommée, somata, sauma, charc.

Mesure désignant la charge d'une bête de somme,

Cheval ou mulet = 3 Quintaux (147kg)

1 mulet coûte 300 livres

La charge d'une voiture à 4 chevaux est de 1500 livres poids ou 735 kg

Donc : 1 Livres poids = 0 kg490

Instruction sur les convois militaires du 1er Vendemiaire An 3.

Dans la pratique, on calculait grosso modo la Charges de semence comme étant nécessaire pour ensemençer une surface égale à 400 toise carrées ou 1600 m², ou 16 ares, ce qui correspondait à une demi-journée de travail au moment des semailles à la volée.

Donc : 1 Toise carré = 4,00 m². Dans certaines communes, cette Charge de semence était appelée la Sétérée

Désignation de contenance qui renferme 1024 Toise carré Delphinale de 6 Pieds de Roy et qui convenait aussi bien pour les terres que pour les bois et les prés.

Dans ce cas : la Toise carré Delphinale = 4,186m²

: le Pied de Roy carré = 0,697 m²

Commune d'Aspres

La Charge appelée Saumée, contient 12 Ternal

Commune de Tallard

Cette surface est égale à 5 Eminées ou 28,5 ares. 1 Eminée étant de 5,7 ares.

Communes d'Embrun, Gap, Savines, Chateauroux.

Cette surface est égale à 6 Eminées ou 44 ares. 1 Eminée étant de 7,33 ares.

Commune de St Etienne d'Arvançon, Jarjayes, Pelleautier.

Cette surface est égale à 6 Eminées ou 45,6 ares. 1 Eminée étant de 7,6 ares.

Commune de St Clément

Cette surface est égale à 6 Eminées ou 53,6 ares. 1 Eminée étant de 8,93 ares.

Commune de Charges

Cette surface est égale à 6 Eminées ou 67 ares. 1 Eminée étant de 11,16 ares.

Mesure de Capacité des grains

La Charge :

Commune de Serres

Cette contenance est égale à 5 Emynes ou 129,7 l de blé.

1 Emine étant de 25,94 litres

Commune de Gap

Cette contenance est égale à 6 Emynes ou 144 l de blé, 1 Emine étant de 24 litres ou 235,2 l d'avoine. 1 Emine étant de 39,2 litres

Commune d'Embrun

Cette contenance est égale à 8 Emynes ou 160 l de blé. 1 Emine étant de 20 litres

Communes du Valgaudemard, St Bonnet

Cette contenance est égale à 2 Setiers ou 128 l de blé ou 188,2 d'Avoine.

Commune de Briançon

Cette contenance est égale à 2 Setiers ou 116 l de blé.

Mesure de capacité des liquides

Communes du Valgaudemard, St Bonnet

Cette contenance est égale à 64 Pots ou 87,6 litres. 1 Pot = 1,36 litre

Commune d'Embrun

Cette contenance est égale à 64 Pots ou 79,5 litres. 1 Pot = 1,24 litre

Commune de Briançon

Cette contenance est égale à. 64 Pots ou 98,7 litres. 1 Pot = 1,54 litre

Commune de Gap

Cette contenance est égale à. 72 Pots ou 98,6 litres. 1 Pot = 1,36 litre

3 Charges de raisin équivalent à 1 Charge de vin

La Chopine : Mesure de vin = Pot

Le Civayer : mesure de capacité pour le grain et le sel = $1/12$ de l'Emine.

Mesures de capacité pour le vin :

Communes de Gap, la Bâtie Neuve, la Roche des Arnaud, la Saulce, Tallard.

2 Mesurons = 3, 41 litres, pesant 8 livres poids = 3,4 kg

Donc : 1 Mesuron de vin = 1,70 l = 4 livres poids = 1,70 kg

Dans ce cas : la livre poids = 0, 425 kg.

La Corde : mesure de bois de chauffage = 36 Cercle ou 1 Toise cube ou 4 Stères ou 15 Livres.

Un mulet porte 2 Cercles ou $1/5$ de Toise cube, il faut donc 18 (voyages) ou (vidange) pour sortir une Corde de forêt.

La Coupe : mesure de capacité pour le vin : Voir le Pot

Emine : Principale mesure de capacité = 12 Civayers

Communes de la Bâtie neuve, la Roche des Arnaud, Gap.

Pour le Froment = 12 Civayers ou 24 litres

Pour l'Avoine = 12 Civayers ou 39,2 litres

Commune de Veynes.

Pour le Froment et l'Avoine = 12 Civayers ou 32,7 litres

En 1588, dans cette commune, 1 Emine de froment coûte 7 Florins 6 Sols

Communes d'Agnielles, d'Aspremont, d'Aspres, Briançon, la Faurie, Monetier, Montbrand,

St-Julien, St-Pierre, Val des Prés.

Pour l'Avoine = 8 Civayers ou 27,3 litres

Communes de Briançon et Monétier

Pour le blé = 8 Civayer ou 29,2 litres

Communes d'Embrun, Baratier, St Clément

Pour le blé ou l'avoine = 8 Civayer ou 20,7 litres

Communes de Chorges, Villard St Pancrace.

Pour le blé = 8 Civayer ou 19 litres

Pour l'Avoine = 8 Civayer ou 30,9 litres

Communes de Serres, d'Orpierre

Pour le blé ou l'avoine = 8 Civayer ou 26 litres

Commune de Savines

Pour le blé ou l'avoine = 8 Civayer ou 20,9 litres

Communes d'Abriés, Guillette, la Saulce.

Pour le blé = 8 Civayer ou 24,4 litres

Commune de l'Argentière la Bessée

Pour le blé = 3 Civayer ou 29,4 litres

Communes de Ville vieille, Tallard, la Beaume, la Haute Beaume.

Froment ou avoine = 25,4 litres

Communes de Moustier, Montmorin.

Froment = 22,7 litres

Exception :

Savournon :

L'Emine = 8 Civayer est synonyme de Setier et 5 Setier y font une Charge

Avançon

1 Charge = 6 Emine ou 72 Civayers

Pour le Poët :

La Toise : mesure de longueur

A chacune de ces Toises* correspond une toise Carrée.

La Toise royale = 1 m 949 linéaire. Toise Carrée = 3, 7987 m²

La Toise Delphinale = 2 m 046 linéaire. Toise Carrée = 4, 1864 m²

La Toise d'Embrun = 2 m 001 linéaire. Toise Carrée = 4, 0040 m²

Journal ou Journée : Mesure de superficie indiquant la superficie de terrain qu'un homme pouvait labourer dans une journée.

1 Journal * = 500 Toises Delphinales soit : 1023 m linéaire ou 2093,2 m²

Fossorée : Mesure des vignobles, étendue piochée par 1 homme dans la journée pour un salaire de 10 sous en 1643.

25 sous en 1898. (Annales des Alpes)

1 Fossorée = 100 Toises Delphinales soit = 418,64 m²

Sétérée / Cétoirée : mesure agraire de superficie des terres arables ensemencées au moyen d'1 setier*.

1 Sétérée = 800 Toises Delphinales. Soit = 3349,12 m²

Setier : mesure des grains égale en principe à 2 émines*

Emine : principale mesure réelle de capacité des grains. Soit 12 Civayers = 24 litres de froment, 39,2 litres d'avoine, canton de Gap. 32,7 litres de froment ou d'avoine, canton de Veynes.

Ces valeurs fluctuent notablement du nord au sud du département.

Pour Laragne :

1 journal ou journée = 600 Toises de 6 pieds de roi

Prés = 1 Sétérée = 900 Toises

1 Fossorées = 100 Toises Delphinales soit = 418,64 m²

1 Canne = 8 Pans

La Canne est synonyme de la toise Delphinale.

1 Panal = capacité des grains contenant 4 Civayers* ou 17,5 litres pesant 23 livres poids de marc (10,9 kg) dans les

Cantons de Laragne et de Ribiers.

Civayer : division de l'émine (mesure de capacité)

Pour le sel : 3,4 litres

Pour le vin. 1 Civayer contient 2 mesures ou mesurons soit 3,41 litres ou 8 livres (3,4 kg)

Emine : mesure de capacité variant dans les Hautes Alpes

Pour le grain de 12 civ. Ou 24 litres de froment - 39,2 litres d'avoine - 32,7 de blé ou avoine.

(Le système métrique complet ne fut adopté dans son ensemble que le 20 novembre 1801. Malheureusement la tolérance de l'administration et notamment le décret du 12 février 1812, retarda la propagation des nouvelles mesures et ce fut seulement la loi du 4 juillet 1837 qui proscrivit d'une manière définitive les mesures anciennes en rendant le système métrique exclusivement obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1840).

Au sujet de la protection de la forêt.

*Extrait de l'Arrêté Préfectoral des Hautes-Alpes, du 10 Messidor
An X. (29 juin 1803).*

*(Arch. Hautes-Alpes. Recueil des Arrêtés Préfectoraux. 6 K.
2. Fo 183 V; N° 319).*

« Considérant que dans un pays montueux la conservation des bois est de la plus haute importance, attendu que leur croissance est extrêmement lente, que leur dépeuplement laisse le sol en proie aux torrents qui emportent toute la terre végétale et qui changent la montagne féconde en un roc nu et stérile, « Considérant que les chèvres sont dans cette contrée une des principales causes de la destruction des forêts et qu'elles menacent de la compléter, que l'intérêt général réclame impérieusement qu'il soit enfin pris des mesures contre de pareils désastres et que les lois, les intentions du gouvernement et les efforts simultanés de l'autorité administrative et de l'agence forestière pour restaurer les bois ne soient pas rendues inutiles : « Nous arrêtons ce qui suit : - « Art. 1er. — Il est expressément défendu d'introduire des chèvres dans les forêts et bois et dans les landes et bruyères environnantes, dans les prairies artificielles, dans les vignes, oreraies, plants de mûriers et plans et pépinières d'arbres fruitiers et autres à peine d'amende de la valeur du dédommagement, du double si le dommage a été fait dans un enclos rural et de la détention de simple police s'il y a lieu.

« Art. 3. — les bestiaux ne pourront être conduits isolément dans lesdits pâturages, mais ils seront conduits en un seul troupeau pour chaque commune et par un seul chemin qui sera indiqué par les agents forestiers, sans qu'il soit permis de changer et de prendre une autre route, allant et retournant, à peine de confiscation des bestiaux, amende contre les propriétaires d'iceux, et punition exemplaire contre les bergers et gardes.

« Art. 4. — le nombre des chèvres sera réglé pour chaque commune.

Toutes les communes et tous les habitants qui n'auront point obtenu de permission d'avoir ou de tenir des chèvres en leurs maisons ou à la campagne seront soumis à la confiscation d'icelles et à une amende de 10 Frs pour chacune.

« Art. 6. — On sera tenu de mettre au col desdites chèvres des clochettes appelées clairons, dont le son puisse avertir des lieux où elles pourront s'échapper et faire dégâts, afin que les bergers y courent et que les gardes se saisissent des bêtes écartées.

Art. 10. - Nul ne pourra introduire des chèvres dans une commune s'il n'a pas le droit de pâturage, les montagnes pastorales ne seront affermées aux bergers dits de Provence que sous la condition qu'ils ne tiennent aucune chèvre, chevreau, ni bouc dans leurs troupeaux.

Au sujet du Courrier.

La mise en place des premiers relais de poste : Jusqu'à l'avènement du chemin de fer au milieu du 19^{ème} siècle, le cheval au galop fut le moyen le plus rapide de se déplacer et de transmettre des informations.

À condition pour les messagers (appelés « courriers ») de pouvoir changer de cheval tout au long de leur parcours car « qui veut voyager loin, ménage sa monture » ! En effet, un cheval galopant en moyenne 20 km/h a ensuite besoin d'un temps long de récupération. Il faut alors plusieurs chevaux pour parcourir les centaines de kilomètres qui séparent les grandes villes.

Le système, permettant au cavalier d'échanger de relais en relais, un cheval fourbu contre un cheval frais, fut mis en place en France par le roi Louis 11 vers 1476. Il est à l'origine de ce qui deviendra La Poste.

L'Antiquité :

*Les premières organisations postales apparaissent dès l'Antiquité. Egyptiens, Perses et Chinois utilisaient des réseaux de relais se succédant tout le long du trajet des messagers. La Poste romaine, appelée *cursum publicum*, a été mise en place entre 27 et 20 av. J.-*

C. par Auguste, premier empereur romain et fils adoptif de Jules César. Elle permettait aux messagers circulant en voiture à cheval, de transmettre des nouvelles dans tout l'Empire. Les routes romaines sont représentées sur la « table de Peutinger », une carte routière romaine copiée par un moine du 13^{ème} siècle, dont une reproduction est exposée au musée de La Poste.

Les postes médiévales

L'organisation du « cursus publicus » disparaît au Moyen-Âge, au profit de messageries privées dont disposent élites et lettrés : rois et seigneurs, clergé, universités et municipalités importantes. Les messagers se déplaçaient le plus souvent à pied sur des routes dangereuses.

Louis 11 et la poste royale

Il est crucial pour Louis 11, roi de France depuis 1461, et en lutte avec son cousin Charles le Téméraire, d'être informé au plus vite de ce qu'il se passe dans le royaume. Pour cela, il crée la poste royale fonctionnant sur le même principe que son Ancêtre le « cursus publicus », des messagers à cheval (appelés chevaucheurs) galopent de relais en relais – environ tous les 15 km - où ils changent de monture afin de poursuivre leur route sans ralentir. Ce dispositif, qu'on appelle la « poste aux chevaux » est mis en place vers 1476 et compte près de 2000 relais à la fin du

19ème siècle. Ce service est d'abord exclusivement réservé au roi et n'est ouvert au public qu'au début du 16ème siècle, sur décision de François 1er. Moyennant un prix de course élevé, chacun peut voyager « en poste », c'est-à-dire au galop. Pour autant, il n'existe toujours pas de service public de transport des lettres. Il faut attendre la fin du 16ème siècle pour que soit organisée par Henri 4 « la poste aux lettres », administration chargée de transporter les lettres des particuliers.

La poste aux chevaux et l'organisation des relais de poste :

Jusqu'à l'avènement du chemin de fer au milieu du 19ème siècle, le cheval au galop fut le moyen le plus rapide de se déplacer et de transmettre des informations. A condition pour les messagers (appelés « courriers ») de pouvoir changer de cheval tout au long de leur parcours car « qui veut voyager loin, ménage sa monture » ! En effet, un cheval galopant en moyenne 20 km/h a ensuite besoin d'un temps long de récupération. Il faut alors plusieurs chevaux pour parcourir les centaines de kilomètres qui séparent les grandes villes. Le système, permettant au cavalier d'échanger de relais en relais, un cheval fourbu contre un cheval frais, fut mis en place en France par le roi Louis 11 vers 1476. Il est à l'origine de ce qui deviendra La Poste.

La Poste des moines

Au relais de poste : Les relais de poste se signalaient aux voyageurs par une enseigne ou par l'inscription de façade « Poste aux chevaux ». Mis en place dans les fermes, il s'agissait le plus souvent de vastes bâtiments comprenant la maison du propriétaire, le « maître de poste », le logement des domestiques et les écuries, mais aussi les bâtiments agricoles : granges à grains, fourrages et avoines. Les lieux accueillait parfois une auberge et une hôtellerie.

Une partie des chevaux était réservée au travail des champs, l'autre partie à la course de poste. Les chevaux de poste sont issus de races de petite taille et robustes, résistantes à l'effort tels les bidets bretons ou les perchérons. Au 18^{ème} siècle, il y avait environ 15 chevaux par relais. Le relais de Paris, point de départ d'un grand nombre de routes comptait 135 chevaux en 1756.

Le maître de poste : Fermier et propriétaire de sa cavalerie, il dirige le relais. En contrepartie de ses responsabilités, il bénéficie dès l'origine de privilèges fiscaux, il est exempté de la taille (impôt foncier sur les terres) mais a pour devoir de tenir gratuitement chevaux et employés à disposition des messagers du roi. Les particuliers, eux, paient 30 sous par relais de poste pour louer un cheval.

Gros propriétaire terrien, le maître de poste s'enrichit au cours des 18^{ème} et 19^{ème} siècles grâce à une bonne conjoncture agricole

et au développement des échanges. La charge de maître de poste se transmet de génération en génération. Acteur important du développement économique local, il assure également le gîte et le couvert aux voyageurs et emploie postillon, palefrenier, bourrelier, sellier, maréchal-ferrant... La Révolution française met fin à son privilège fiscal au profit d'une indemnité pour l'entretien de son écurie.

Le postillon, personnage haut en couleurs

Employé de ferme, le postillon doit obéissance au maître de poste. Son rôle est de conduire les voyageurs de son relais au relais suivant, et de revenir à vide et au pas à son relais d'appartenance avec le cheval prêté. Le nombre de postillons varie selon la taille des relais, il faut un postillon pour 4 à 5 chevaux. Reconnaisable à son uniforme obligatoire, chapeau à large bord, pantalon de peau, gilet rouge, veste bleu roi (sous l'Ancien Régime) et vert Empire (sous Napoléon) ce personnage a marqué l'imagerie populaire. Ses bottes faisaient l'étonnement des étrangers. Hautes de 50 cm, armées de fer et en cuir rigide, elles pesaient environ 3 kg chacune. Destinées à protéger ses jambes en cas de chute, elles étaient fixées directement à la selle du cheval, et le postillon, conservant ses propres chaussures, n'avait plus qu'à les enfiler en montant (il ne marchait pas avec). Ces impressionnantes bottes ont probablement inspiré les « bottes de sept lieues » de Charles Perrault. Par ailleurs, le postillon a mauvaise réputation, on le dit indiscipliné, ivrogne et

séducteur, âpre au gain et peu courtois. Les postillons, qui portent un écusson indiquant le nom de leur relais et leur numéro de rang, sont surveillés. Un livret d'identité et de conduite est mis en place au 19^{ème} siècle permettant au maître de poste d'exercer un moyen de pression sur le postillon pour en obtenir un meilleur service.

Le courrier

À l'origine, le mot « courrier » ne désigne pas les lettres, mais toute personne qui « court la poste ». Le courrier est le messenger, le gardien des dépêches (lettres placées dans des paquets ficelés), qu'il doit parfois défendre au péril de sa vie.

Accompagné de relais en relais par un postillon, il parcourt les routes nuit et jour, sans repos. Il délivre et reçoit les dépêches des bureaux de poste situés sur son parcours et est sanctionné en cas de retard ou de perte. Le courrier se plaint généralement de ses conditions de travail, de son maigre salaire et de ses lourdes dépenses, mais parvient tout de même à s'enrichir grâce au commerce des marchandises qu'il transporte à discrétion pour son propre compte. Enfin, au relais et sur la route, le courrier de la poste a priorité de passage sur les autres usagers.

Sur les routes de poste

Nombreux sont ceux qui empruntent les relais de poste : la poste aux chevaux offre ses services aux particuliers qui voyagent avec ou sans voiture, ainsi qu'aux « messageries », entreprises de voitures

publiques qui ont la liberté d'atteler des chevaux de poste à leurs véhicules ou d'utiliser leurs propres chevaux. Au-delà de l'histoire postale, l'organisation de la poste aux chevaux permet de retracer l'histoire du voyage en France à l'époque moderne.

Le temps des malle-poste et des diligences

Sous Louis 13, le volume des lettres augmente, les sacs de transport deviennent insuffisants. Les courriers utilisent alors une charrette appelée « brouette » pour transporter la « malle aux lettres ». Il leur est interdit d'y prendre des voyageurs. En 1793, cette brouette est remplacée par une voiture plus grande, la malle-poste, qui accueille désormais des passagers à son bord. Elle parcourt de 10 à 12 km par heure. D'aspect rustique, la malle-poste est passée à la postérité sous le nom de « panier à salade », ce qui en dit long sur son inconfort. Sa forme évoluera notamment sous l'impulsion de Louis 18 qui la trouve de mauvais goût en comparaison des malle-poste anglaises, et à partir de 1828 les modèles sont plus légers et plus rapides. Le confort des passagers quant à lui semble relégué au second plan comme le souligne Maurice Alhoy dans « *La Physiologie du voyageur* », en 1841.

« L'administration des postes procède comme celle des sépultures : elle concède au voyageur ce qu'il lui faut tout juste d'espace dans son caveau roulant. ». C'est la vitesse qui prime et elle s'accroît

tout au long du siècle. En 1750, il faut 56 heures pour transporter une lettre de Paris à Lyon, contre 36 heures en 1840.

Autre véhicule « star » de la route : la diligence utilisée pour le transport des voyageurs depuis la fin du 18^{ème} siècle. Les diligences sont exploitées par des messageries d'Etat ou privées et peuvent utiliser des chevaux de poste et s'arrêter dans des relais. Elles ont jusqu'à trois compartiments et culminent à 4 mètres de haut.

Les conditions de voyage : Le transport des lettres et des voyageurs n'est pas sans risque. Que ce soit à cause des intempéries, du mauvais état de la route, de problèmes liés aux voitures ou encore du brigandage, la route représente un danger de tous les instants. Pour se préparer au départ, les voyageurs peuvent consulter les « listes de postes » (parues de 1708 à 1859) ou la « Carte des postes » de Nicolas Sanson, (1632) qui retrace le réseau des routes et relais de poste. En plus de son bagage, il est recommandé au voyageur d'emporter avec lui des armes défensives pour parer les mauvaises rencontres, voire de signer son testament avant de partir. En effet, les accidents de voiture à cheval sont à redouter : en 1827, 4 000 diligences des messageries royales s'abiment dans les fossés, faisant plus d'un millier de morts. Les véhicules, lourdement chargés, détériorent une chaussée déjà mal entretenue et dangereuse.

Le réseau routier s'améliore au cours du 19^{ème} siècle avec notamment l'adoption du macadam et la mise en place d'une réglementation sur le poids maximum autorisé des véhicules. Ce qui n'empêche pas par ailleurs les « dangers » humains : postillons inattentifs ou ivres et les attaques de brigands qui bloquent le chemin et braquent leurs victimes.

La fin de la poste aux chevaux : L'arrivée du chemin de fer dans les années 1840 sonne le glas de la poste aux chevaux. Le train, beaucoup plus rapide, est utilisé par la poste dès 1844 et les relais de poste démantelés au fur et à mesure de la construction du réseau ferré, jusqu'à l'arrêt définitif de la poste aux chevaux en 1873, après 400 ans de bons et loyaux services. Désormais les lettres sont triées directement dans le train qui les achemine, par le service des « ambulants », transportant des agents chargés du traitement des correspondances pendant le trajet.

Chronologie

1476 (vers) : création de la poste aux chevaux par Louis XI

1632 : première carte des routes de poste

1707 : édition de la première liste des relais de poste

1740 : des postes sont installées en

Bretagne

1789 : abolition des privilèges des maîtres de poste

1794 : des routes de poste sont ouvertes dans le Massif central et dans les Alpes

1873 : fermeture des postes aux chevaux

1968 : démolition du bâtiment du relais de poste de Paris, rue Pigalle

Lexique

Aller en poste : aller au galop

Bidet : cheval de petite taille et particulièrement robuste

Brouette : charrette utilisée pour transporter les correspondances, au 18^{ème} siècle.

Courrier de malle : employé qui accompagne les dépêches, reçoit et délivre successivement celles des bureaux de poste de sa route.

Dépêche : ensemble des correspondances échangées entre deux bureaux de poste.

Diligence : la diligence est d'abord une allure. Le mot a fini par désigner un véhicule de messagerie qui transporte les voyageurs à grande vitesse.

Maître de poste : titulaire du relais, il jouit du droit exclusif de conduite en poste en vertu d'un brevet.

Malle-poste : véhicule à cheval de la poste aux lettres

Postillon : employé qui a pour fonction de conduire les voyageurs et les courriers au relais suivant.

Relais : établissement géré par le maître de poste qui dispose des chevaux et du matériel nécessaire pour conduire les malle-poste, les voyageurs, les voitures de messagerie.

Bibliographie

Yves Lecouturier, *Histoire de la Poste en France*, Editions Ouest-France, 2011

Patrick Marchand, *Voyageurs, postillons et brigands, sur les routes de France au temps des diligences*, Editions musée de La Poste, 2013

Histoire et Art postal, Catalogue du musée de La Poste, Editions Musée de La Poste,
Novembre 2019

Bulletin de la société d'études des H & Q 1960 / 1961

De M Carnévalé Mauzan

Contribution à l'étude des origines du service Postal Rural dans le département des Hautes-Alpes

L'objet du très bref exposé qui va suivre n'est autre que d'essayer de promouvoir l'étude d'une institution trop récente pour intéresser les historiens et qui pourtant est à ce point oubliée, du moins au

stade de ses origines, que nous n'avons pu jusqu'à présent mener qu'une enquête extrêmement générale et superficielle.

Si des bureaux de poste ont été ouverts dès le 17^{ème} siècle sur le territoire qui devait en 1792 constituer le département des Hautes-Alpes, il faut reconnaître que leur nombre a été pendant longtemps très restreint.

Avant 1830, date capitale pour l'histoire de la poste rurale, seules les localités suivantes en avaient été munies : Gap dès 1650 environ; Embrun, Montdauphin, Briançon, Serres, Veynes, La Grave qui en furent successivement dotées au cours du 17^{ème} et du 18^{ème} siècle.

A cette liste il faut ajouter : Saint-Bonnet, Chorges, Ventaron qui, selon certaines pièces que nous avons pu consulter aux archives, ont également compté un bureau, éphémère sans doute, peu actif en tous cas.

Quand on aura cité le bureau d'Abriés ouvert sous la Révolution en 1791, mais supprimé en 1799, on aura fait le tour complet des établissements auxquels les particuliers pouvaient confier leurs lettres dans notre département jusqu'à la fin du premier Empire.

Or l'absence de liaison postale entre les divers chefs-lieux des cantons nouvellement formés et les chefs-lieux des départements devait

conduire au très important arrêté du 4 nivôse an 7 du Directoire Exécutif : « Dorénavant des Piétons qu'on appelle ailleurs « Commis » ou « Messagers », seront appointés par chaque administration municipale pour se rendre tous les tridis, sextidis et décadis au Bureau de Poste dont dépend la Commune afin d'y retirer les lettres officielles. Tous les trois jours, donc, en moyenne, le courrier administratif a la possibilité de parvenir à destination.

La copie de cet arrêté que nous avons pu consulter, est suivie (la liste des 38 cantons constituant alors notre département, ce nombre est aujourd'hui réduit à 24).

Les 10 bureaux en exercice sont ceux de Gap, Abriés, Saint-Bonnet, Chorges, Embrun, Montlion (Montdauphin), Briançon, La Grave, Serres et Veynes. Faculté était du reste laissée à plusieurs Municipalités de se grouper afin, de réduire leurs frais en appointant un seul messenger., L'application ne fut pas parfaite puisque, par exemple, les receveurs de l'enregistrement de Saragne et d'Abriés se plaignent le 28 nivôse an 7 de ne pas disposer d'une messenger régulier.

Mais cet effort des municipalités qui établissaient une liaison officielle avec Gap et le pouvoir central, ne profitait-guère aux particuliers. Il faut dire qu'on écrivait peu à cette époque en dehors

des centres urbains et qu'une lettre datée par exemple d'Annelle ou de Curbans était portée à Gap pour y être postée.

Par un louable souci de progrès, l'administration des Postes devait décider la réorganisation des 4 bureaux fantômes de Saint-Bonnet, de Ventavon, de Chorges et d'Abriés ; les trois premiers deviennent des distributions (c'est-à-dire des bureaux secondaires) de Gap, tandis qu'Abriés devient distribution de Montdauphin en même temps qu'est créée celle du Queyras.

Enfin, le 19 mars 1825, est ouverte la distribution de La Bessée, dépendant de Briançon.

Sous le règne de Charles X, la population des Hautes-Alpes, qui était d'environ 125 à 130.000 habitants disposait de 13 établissements postaux (directions et distributions), soit en moyenne d'un bureau pour 10.000 habitants. Gap et ses distributions de Chorges, Saint-Bonnet, Ventavon.

Montdauphin (et ses deux distributions d'Abriés, Queyras).

Briançon et sa distribution de la Bessée. –

Veynes, Serres, la Grave, Embrun.

Or si l'effort de l'administration des postes conjugué à celui des municipalités avait nettement amélioré les relations entre les centres d'une certaine importance et Gap, il n'en restait pas moins vrai que

les habitants de 166 communes sur 189 ne disposaient en 1829 pour poster leurs correspondances privées que de la bonne volonté d'un voyageur se rendant dans l'une des treize localités privilégiées citées plus haut. Une situation analogue touchant le territoire français n'échappait d'ailleurs nullement en haut lieu et dès le 13 janvier 1829 une circulaire du ministère de l'Intérieur invitait les préfets à adresser promptement à Monsieur le Directeur général des Postes la nomenclature exacte des communes de leur département en prévision de l'organisation du Service Rural. Le 3 juin de la même année, une loi est promulguée, réglant les détails de l'énorme appareil qui va être mis en place dans toute la France. En voici les points essentiels : « A partir du 1er avril 1830, 5.000 facteurs devront recueillir et distribuer les lettres dans toutes les communes rurales du royaume. Cette grande et utile mesure fait cesser l'espèce d'isolement dans lequel est placée la population de la France. Les facteurs ruraux parcourront de deux jours l'un, au moins, les 35.000 communes qui ne possèdent pas d'établissement de poste. La marche de chaque facteur devant être d'environ 5 lieues par jour (soit 20 km), ce service sera le plus actif qui ait jamais été conçu et exécuté en ce genre puisque le parcours journalier sera de plus de 25.000 lieues environ.

- « La dépense est évaluée à 3.000.000 de francs par an. Pour la couvrir, il faut obtenir à 10 cts par lettre 30.000.000 de lettres.

Dans tous les cas il y aura, à compter de 1833, économie des sommes que les communes consacrent au service des messagers piétons, dépense qui ne s'élève pas à moins de 900.000 francs ».

Les « 10 cts par lettre » auxquels il est fait allusion plus haut, correspondent- à une taxe dont allaient être frappées toutes les lettres originaires de communes rurales ou destinées à ces mêmes communes du 1^{er} avril 1840 au 31 décembre 1846, date à laquelle cette taxe sera abolie.

Le 7 mai, la circulaire n^o 41 de l'administration des Postes précise que, après avoir levé la boîte aux lettres, les facteurs ruraux seront tenus de passer à la mairie afin d'y recueillir les correspondances administratives. Ce document prouve que les facteurs ruraux sont bien les successeurs des messagers-piétons.

Dans notre département, l'organisation de ce nouveau service ne dut pas s'accompagner de grandes difficultés, quelques petits différents locaux prouvent du moins que l'on prit très au sérieux l'installation des boîtes rurales c'est-à-dire des boîtes aux lettres dont allait être gratifiée chaque commune rurale.

Une lettre du maire de la petite commune de Saint-Puban d'Oze (197 habitants en 1835) fait état le 3 octobre 1830 d'une polémique quant au choix de son emplacement. La circulaire du 5 septembre 1833 préconise l'établissement - d'une liste de toutes les, communes

de France avec, en regard, l'indication du bureau de poste dont chacune d'elles dépend.

Le document définitif est daté du 1^{er} juillet 1835 et nous avons pu le consulter à la Bibliothèque du ministère des P.T.T.

Il est riche d'enseignements.

On y remarque en particulier que, rompant avec la tradition qui voulait que les correspondances à destination des Hautes Alpes fussent acheminées par l'intermédiaire d'un bureau de poste haut-alpin, l'administration avait subordonné à un caractère de praticité l'organisation du service rural.

Ainsi les communes du canton de Ribiers par exemple qui, au temps des messagers-piétons dépendaient postalement de Serres, se trouvent maintenant desservies par des facteurs venant de Sisteron. De même les cantons de Saint-Etienne en Dévoluy et de Saint Firmin en Valgaudemar relèvent du bureau de poste de Corps, dans l'Isère. En revanche Pontis se trouve dans l'arrondissement rural de Savines qui a ouvert un établissement postal 5 ans plus tôt.

À partir de 1836 l'apposition obligatoire par le facteur rural de l'empreinte de la lettre timbrée, fixée à l'intérieur de la boîte qu'il relève, sur chaque correspondance qu'il en extrait, permet, par recoupement avec le timbre de départ apposé au retour du facteur

par le bureau dont il dépend, de déterminer exactement les variations de détachement dues à des créations nouvelles de bureau ou à des raisons de facilité de service.

La multiplication des facteurs sur les routes, de France dut faire sentir assez rapidement la nécessité de la création de distributions nouvelles qui, après 1830, se substituent de plus en plus aux boîtes, attestant un trafic plus important. Dans notre département furent créés les bureaux suivants :

La Saulce 1836, Le Monétier 1838, Remollon 1840, Guillestre 1841, Laragne 1842, Rosans, 1844, Ribiers 1845, Orpierre 1845, Saint-Firmin 1845, Saint-Julien-en-B. 1846, Pont-du-Fossé 1854, Saint-Etienne-en-D. 1857, Saint-Crépin 1861, La Salle 1865, Châteauroux 1865, Tallard 1873, Orcières 1874, Vallouise 1875,

Chacun de ces bureaux voyait se constituer autour de lui un arrondissement rural au détriment -- mais aussi au soulagement des bureaux voisins plus anciens.

C'est ainsi que nous avons pu établir (toujours grâce aux Archives départementales) que les communes du canton de Ribiers, pour nous en tenir à un seul exemple, soit : Antonaves, Pomet, Barret-le-Haut et Barret-le-Bas, ont été rattachées d'abord à Sisteron (1830/43), puis à Laragne (1843/45), enfin à Ribiers à dater

de l'ouverture de son bureau en 1845. Désormais ce sont des facteurs ruraux venus de Ribiers qui desserviront ces communes.

Si l'on pense que l'indicatif des boîtes de ces mêmes communes a dû subir des mutations au moins deux fois au cours de cette période, on concevra quel intérêt il y a à collationner des

1. Lettre-timbre (indice A) de la boîte rurale d'Aiguilles.
2. Timbre de départ de la distribution d'Abriès, dont relève le facteur rural.
3. Taxe du décime, apposée en rouge (origine rurale).
4. Taxe de 2 décimes, tarif de Queyras à Briançon.
5. Timbre de départ de la direction de Queyras dont dépend Abriès.

Au verso : cachet d'arrivée à Briançon du 6 juillet 1836.

La taxe postale à payer est, au total, de : 2 décimes (taxe de bureau à bureau), + 1 décime (taxe supplémentaire rurale) = 3 décimes, soit 30 centimes par lettres qui en sont originaires, témoignages modestes mais sûrs apportés à l'histoire du développement du service postal dans les campagnes.

Il n'est pas malaisé d'établir des constatations du même genre pour les autres communes qui, toutes, ont également eu un ou successivement plusieurs indicatifs propres.

Ainsi nous nous proposons, dans les années à venir, de centraliser toutes les indications que l'on voudra bien nous communiquer dans ce domaine, afin de dresser le tableau général des indicatifs des boîtes rurales des Hautes-Alpes et de leurs variations des origines à 1910, date à partir de laquelle ils cessent pratiquement de figurer sur des lettres.

Cet état doit nous permettre de suivre pas à pas le développement du service postal à la campagne, reflet fidèle de l'évolution de nos communes rurales.

Le service postal dans les Hautes-Alpes en 1848



Légende :

●	RELAIS DE POSTE
●	Bureau des Postes
■	Distribution
(18..)	Date de création
	Voies de communication
	Cours d'eau

Références :

Archives Départementales des Hautes-Alpes
6P16786 – Correspondances. An VIII – 1893.
Etat des bureaux de poste et des distributions
Du département des Hautes-Alpes.
31 mars 1848.

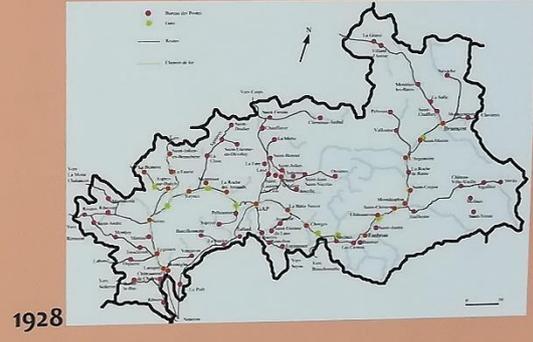
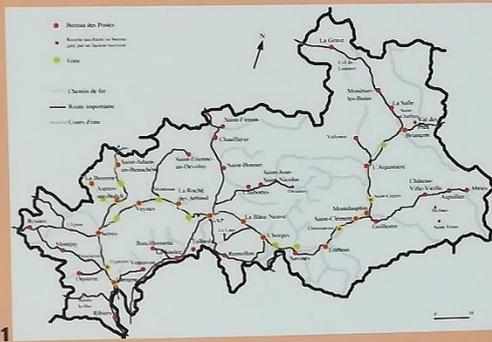
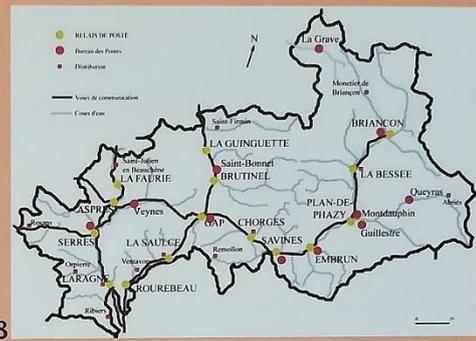
La Poste aux chevaux dans les Hautes-Alpes au milieu du XIXe siècle

Des bureaux des Postes et surtout des distributions ont été créés depuis la mise en place du service postal rural (1830).

La route de Grenoble à Marseille via Gap date de l'Ancien Régime, ainsi que celle de Gap à Briançon. Autour de 1840, l'ouverture du col de la Croix Haute est à l'origine d'un second axe routier reliant Grenoble à Sisteron.

Ces importantes routes sont jalonnées par les relais de poste où passent et s'arrêtent les véhicules transportant courriers et voyageurs. Le maître de relais, qui tient son brevet de l'Etat, fournit les chevaux lesquels sont attelés et conduits par un postillon jusqu'au relais suivant. Il revient avec les chevaux à son poste d'attache à vide. Les messageries sont transportées par des entrepreneurs privés.

Le développement du service postal dans les Hautes-Alpes : un siècle d'histoire



Au Poët, Il n'y avait pas de relais de Poste ; ce n'est qu'en 1928 qu'apparait un bureau de poste.

Sources bibliographiques

Dictionnaire des noms de lieux et de famille du Midi de la France.
J Astor. Ed Belfroi.

Dictionnaire du monde rural « les mots du passé » M Lachiver.
Fayard.

Les Alpes et leurs noms de lieux. « 6000 ans d'histoire », de P L
Roussel.

Dictionnaire d'Étymologie – A Dauzat. Larousse.

Dictionnaire topographique du Dept des HA de Mr Roman
Annales des Basses Alpes.

Annales des Hautes Alpes

La Bible et les Saints – G Duchet, Suchaux et M Pastoureau.
Flammarion.

La Légende dorée de J de Voragine

Dictionnaire de latin – H Goelzer. Bordas.

Le langage de la vallée de Barcelonnette. F Arnaud, G Maurin.

Dictionnaire Provençal – Français. G Felluciari, G Martin, J
Pietri.

Toponymie provençale de B et J J Fénié

Tableau historique du département des Hautes Alpes. J Roman.

Anciennes Mesures des H A de Mr Paul Aimès, ancien
conservateur du Musée départemental des H A.

Dictionnaire Étymologique de l'Occitan - Robert A. Geuljans

BNF – Gallica (bulletins d'histoire et d'archéologie) – (bulletins
paroissiaux) (cahiers de doléances).

Collection des 111 Bulletins de la société d'étude des Hautes Alpes.

Extrait de 'Géol. Alp' de monsieur Gidon pour la Géologie

Dossiers Wikipedia

Carte Top 25 Sisteron 3339 OI

Full Text.

Rey Bernard – B E d'Alpinisme, Accompagnateur en montagne
– Guide de Pays (retraité).

Allée des Chardons n°5 lot. Cléa. Les Fourniers

05300 le Poët- bernard.rey63@sf.fr